



Revue de Presse



Revue de Presse du 29 mai au 2 juin 2017.

Le calendrier ultra-serré des ordonnances sur le travail

Selon un document confidentiel que Mediapart s'est procuré, le gouvernement veut aller très vite pour réformer le code du travail. Le processus débutera avant les législatives et se terminera le 20 septembre, date de l'adoption du paquet d'ordonnances par le conseil des ministres.

Le gouvernement veut aller vite, très vite, sur les ordonnances concernant la réforme de la loi sur le travail. Après les propos du premier ministre sur le plateau du JT de France 2 le 30 mai dans lesquels il évoquait une présentation desdites ordonnances avant la fin septembre, Mediapart est en mesure d'en détailler le calendrier en exclusivité.

Selon un document confidentiel que nous nous sommes procuré, daté du 27 mai 2017, le projet de loi d'habilitation, première étape de la procédure du vote parlementaire, va être envoyé au conseil d'État dès le 14 juin. C'est dire que, étant donné le timing, tout semble déjà bouclé.

Le 28 juin, soit juste dix jours après le second tour des élections législatives, le projet de loi sera examiné en conseil des ministres pour être voté par le Parlement entre le 24 et le 28 juillet en session extraordinaire. Selon cet agenda précipité, l'envoi des ordonnances au conseil d'État, première étape vers l'adoption des textes visant le fond de la réforme, se fera le 28 août au plus tard.

Calendrier ordonnances travail

27 mai 2017

Date	Evènement	Commentaires
Mercredi 14 juin	Envoi du PJH au Conseil d'Etat	
Mardi 20 juin	Examen par la section sociale	
Jeudi 22 juin	Examen par l'AG du Conseil d'Etat	
Mercredi 28 juin	Examen du PJH en conseil des ministres	
Semaine du 24 au 28 juillet	Examen et adoption du PJH au Parlement	-Recours devant le CC possible
Vendredi 28 juillet	Fin des travaux légistiques à la OGT	
Vendredi 28 août	Au plus tard Envoi des ordonnances au CE	
Semaine du lundi 4 au vendredi 8 septembre	Consultations obligatoires : CNNC, COCT, CSP	
Mardi 12 septembre	Au plus tard : section sociale	
Jeudi 14 septembre	AG du Conseil d'Etat	
Vendredi 15 septembre	Relecture au SGG des ordonnances	
Mercredi 20 septembre	Adoption du paquet d'ordonnances en Conseil des ministres	

Le document détaillant le calendrier du vote des ordonnances visant à réformer le code du travail © DR

Le gouvernement se prépare à un sprint effréné. Il envisage l'adoption du paquet d'ordonnances en conseil des ministres le 20 septembre. L'ultime étape étant le vote du Parlement dans la foulée, lors de la première session à l'automne. Contacté, le ministère du travail n'a pas répondu à notre demande de confirmation.

Sans être une véritable surprise, ce calendrier précis montre ainsi la volonté farouche du nouvel exécutif de ne pas laisser respirer les partenaires sociaux qui se retrouvent pris dans une cadence infernale au beau milieu de l'été. De fait, compte tenu des dates retenues, ce sont à peine deux mois qui leur seront proposés pour ce qui devrait ressembler davantage à des consultations qu'à une véritable négociation.

Avec un troisième round de rencontres qui s'ouvre aujourd'hui rue de Grenelle avec Muriel Pénicaud, la ministre du travail, le gouvernement peut déjà faire valoir qu'il a engagé un dialogue avec les syndicats et le patronat. Même si chacun, quelle que soit sa position, reste encore sur sa faim puisque l'Élysée et Matignon n'ont rien lâché sur le fond. Une lettre de cadrage doit être envoyée aux représentants des organisations syndicales et patronales en milieu de semaine prochaine, qui précisera les sujets sur lesquels ils auront à se pencher.

Dans sa volonté réformatrice, Emmanuel Macron veut frapper un grand coup. Après cette séquence de consultation destinée à donner des gages d'ouverture, le président de la République trace sa route à toute vitesse. Les séances de concertation, si elles ont lieu, se feront en plein cœur de l'été, si peu propice à une mobilisation dans la rue.

Si l'on s'en tient au programme du candidat, les points clés des ordonnances seront le référendum à l'initiative de l'employeur, le regroupement des instances représentatives du personnel, le champ de la négociation au sein de l'entreprise par rapport à la branche, le compte de pénibilité et, bien sûr, l'explosif sujet du barème obligatoire des indemnités aux prud'hommes. L'été risque d'être chaud.

MANUEL JARDINAUD

FONCTION PUBLIQUE : LE CALME AVANT LA TEMPETE ?

FABIEN PILIU



Depuis deux semaines, Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics échange avec les organisations syndicales de la fonction publique. Même si les détails de son action ne sont pas encore connus, on en sait un peu plus sur ses objectifs. Quelle méthode compte-t-il employer pour réformer et moderniser les services de l'Etat ? La douceur ou la poigne ?

Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics a un programme chargé. Deux semaines après sa nomination à Bercy, l'ex-vice-président du conseil régional des Hauts-de-France a terminé ses échanges avec les syndicats de fonctionnaires.

Quels enseignements doit-on en tirer ? Pour ceux qui en doutaient, l'objectif de réduire 120.000 postes de fonctionnaires - dont 70.000 à 75.000 postes dans les collectivités territoriales, partant à la retraite au cours du quinquennat sera tenu.

Selon les derniers chiffres publiés en avril par la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales dans son rapport d'activité, 37,4 % des 1,5 million d'actifs recensés sont âgés de plus de 50 ans, et 19,8 % (soit plus de 296.000 actifs) de plus de 55 ans.

UNE MESURE PHARE DU CANDIDAT MACRON

C'était l'une des mesures phares du candidat Macron dans le domaine de la réforme de l'Etat lors de la campagne présidentielle. L'élu les Républicains entend la tenir. Au total, Emmanuel Macron souhaite réduire de 10 milliards d'euros les dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Point important, le ministre a indiqué qu'il refusait d'ores et déjà toute approche "comptable", mécanique.

Pour rassurer ses interlocuteurs, il a promis qu'un débat sera mené "au préalable" et la "méthode du chiffre" évitée. Mardi 30 mai, lors d'une conférence de presse, il a indiqué cet objectif se réalisera par le biais de la "modernisation" via, notamment, la transformation numérique.

DES ENGAGEMENTS PAR ÉCRIT

Concrètement, il écrira dès la semaine prochaine aux neuf syndicats de fonctionnaires pour synthétiser les engagements pris. Ainsi, un rendez-vous salarial se déroulera à l'automne. Une revalorisation du point d'indice est-elle envisageable en 2018 ? Le ministre ne s'est pas prononcé. Un tel geste semble toutefois peu probable. Rappelons que cette réforme de la fonction publique a pour objectif premier de réaliser des économies à l'Etat, économies qui doivent permettre à la France de tenir ses engagements vis-à-vis de Bruxelles en matière de réduction du déficit public et de la dette publique... Emmanuel Macron a martelé cet objectif lors de sa campagne. Lors de ses premières rencontres diplomatiques, notamment lors de son premier entretien avec Angela Merkel, la chancelière allemande, il a tenu à rappeler ses intentions dans ce domaine.

Autre engagement pris par Gérald Darmanin et rappelé devant la presse, la constitution d'un calendrier partagé pour construire un "dialogue social original", afin de "trouver un moment pour réfléchir avec les agents publics à la modernisation des services publics". Un travail qui sera mené en "interministériel". Des États généraux ou des Assises devraient être organisés.

Il prévoit aussi de partir à la rencontre des agents de la fonction publique. Trois rendez-vous par semaine sur le terrain seront organisés. Seule précision notable apportée par le ministre à la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP), la dernière organisation rencontrée, un jour de carence sera instauré dans la fonction publique. Il pourrait être compensé par des mesures de prévention et de prévoyance. Les conséquences de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) également au programme du gouvernement pourraient être compensées pour les agents publics.

LES SYNDICATS SONT PLUTÔT INQUIETS

Les syndicats sont-ils rassurés après ces premiers échanges ? En dépit de la cordialité des premiers échanges, certaines organisations syndicales s'inquiètent d'un durcissement à l'issue des élections législatives.. Rappelons que FO était ressortie "inquiète des premiers échanges", que la CFDT disait "ne pas être naïve", l'Unsa "vigilante" et la CGT, justement, se disait "désormais dans l'attente des résultats des élections législatives".

Gérald Darmanin promet des assises de la modernisation du service public

“Je passerai beaucoup de temps avec les agents publics et avec leurs syndicats”, a déclaré le ministre de l’Action et des Comptes publics, à l’issue de ses échanges avec les organisations syndicales de fonctionnaires, le 30 mai. Gérald Darmanin compte aussi “trouver un moment” pour réfléchir en “interministériel” à la modernisation du service public.

La première prise de température entre le ministre de l’Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, et les 9 organisations syndicales de fonctionnaires a pris fin mardi 30 mai. L’occasion pour le ministre de faire le bilan de ces rencontres et de réaffirmer son souhait de placer le dialogue social au cœur de son action.

“Je passerai beaucoup de temps avec les agents publics et avec les syndicats”, a-t-il affirmé lors d’une rencontre avec la presse. Le ministre devrait ainsi écrire aux syndicats la semaine prochaine pour leur dresser un bilan des échanges bilatéraux auxquels ils ont participé et pour “leur expliquer quelques points” du programme du président de la République à destination des agents publics, comme la suppression envisagée de 120 000 postes. Par ailleurs, Gérald Darmanin recevra une deuxième fois les organisations syndicales “avant le 14 juillet” et une réunion plénière devrait aussi se tenir pendant l’été, certainement sous la forme du Conseil commun de la fonction publique.

Des jalons censés calmer les inquiétudes des représentants du personnel, ceux-ci ayant vivement critiqué l’absence d’un ministère de plein exercice et redouté que la fonction publique ne soit sous la coupe des comptes publics. *“Au contraire, c’est la garantie (pour les fonctionnaires) d’avoir du poids politique pour défendre les intérêts du service public”, a assuré Gérald Darmanin.*

Dialogue social original et interministériel

Tout en confirmant qu’un rendez-vous salarial aurait bien lieu cet automne, sans pour autant que le point d’indice soit revalorisé, le ministre de l’Action et des Comptes publics compte aussi *“trouver un moment de dialogue social un peu différent, un peu original”* pour réfléchir avec les agents publics, avec les syndicats et avec les utilisateurs à la modernisation du service public.

Cette réflexion ne reprendra *“pas forcément le terme d’« assises » ou d’« états généraux » de la fonction publique [...], c’est peu important”, a précisé Gérald Darmanin. Elle sera en tout cas “interministérielle, ajoute-t-il. La fonction publique concerne tous les ministères et (ils) vont travailler à cette modernisation”. À ce sujet, le ministre assure avoir déjà rencontré le secrétaire d’État au Numérique, Mounir*

Mahjoubi, et doit prochainement s'entretenir avec le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot.

Pour autant, Gérald Darmanin n'a pas précisé si ce rendez-vous allait aussi contribuer à redéfinir la place et les missions propres aux services publics, comme l'avait souhaité la précédente ministre en charge de la Fonction publique, Annick Girardin.

Bastien Scordia

Des réseaux féminins pour faire sauter les verrous

Pour abattre les obstacles qui tiennent à distance les femmes des postes stratégiques, des associations ministérielles se créent et livrent une bataille qu'elles savent de longue haleine.

Elles veulent que les hommes arrêtent de penser à leur place. Ces femmes ont acquis la conviction, expérience aidant, que leur seule arme pour y parvenir est de maintenir constamment la pression. Alors, elles n'hésitent pas à en demander toujours plus, profitant de leur réussite professionnelle personnelle pour porter haut et fort la cause de toutes les autres femmes de leur ministère. Telle Marie-France Monéger-Guyomarc'h, présidente de l'association Femmes de l'Intérieur et cheffe de l'inspection générale de la Police nationale (IGPN) qui, le 27 février dernier, a remis les pendules à l'heure, place Beauvau, face au ministre Bruno Le Roux.

Alors que les femmes ne représentent que 25 % des effectifs du ministère, elle a directement pointé les premiers responsables : *« À l'école professionnelle de gendarmerie, de police, des pompiers, la question de la parité et de l'égalité s'envisage uniquement sous l'angle de la contrainte légale et jamais sous l'angle de l'opportunité, de la chance offerte et de la richesse apportée. »* Et ce n'est guère mieux ensuite, l'Intérieur n'offrant *« toujours pas de programme de formation pour les cadres dirigeants sur le sujet »*. Et Marie-France Monéger-Guyomarc'h d'en conclure que place Beauvau, *« subsiste une gestion des ressources humaines qui ne prend pas en compte totalement le sujet, qui n'a toujours pas constitué de vrais viviers de femmes, dès leur sortie d'école, avec des actions de soutien et d'accompagnement pour bâtir des parcours professionnels aboutissant aux plus hauts niveaux de responsabilité »*.

Poil à gratter et laboratoire d'idées

Le franc-parler, c'est la marque de fabrique des pionniers de ces réseaux féminins ministériels nés au tournant de 2010 et aujourd'hui au nombre d'une demi-douzaine. *« Les méthodes et moyens diffèrent de ceux d'autres réseaux »*, analysait la conseillère pour l'égalité des droits à la Place Beauvau, Marie-Hélène Dumeste, préfiguratrice en 2013 de l'association Femmes de l'Intérieur. *« Là où les réseaux traditionnels masculins prennent la forme de clubs avec échange d'informations, réseautage avec les recruteurs, lobbying, le réseau féminin professionnel va souvent plus loin, estimait-elle avant d'illustrer : parrainage-marrainage, tutorat, coaching, ateliers de prise de parole, le but est de renforcer l'assurance, d'inciter à postuler, d'apprendre à se rendre plus visible. »*

Au ministère de la Défense, la médecin-colonelle Chantal Roche, cheffe du bureau « Communication et information » du service de santé des armées et présidente de l'association Avec les femmes de la Défense, créée en juin 2016, a du pain sur la planche. L'armée française a beau être l'une des plus féminisées au monde, avec 54 000 femmes civiles et militaires, la parité est loin d'y être effective : « *Sur les 111 postes d'encadrement supérieur, 26 sont occupés par des femmes. Au niveau purement militaire, les choses se corsent avec seulement 4 femmes parmi les 46 postes de haut encadrement* », précise-t-elle.

Poil à gratter, ces femmes engagées veulent aussi être laboratoires d'idées. Montrer le chemin et mesurer les efforts qu'il reste à fournir. Car elles sont bien placées pour pointer des verrous que l'administration ne veut pas toujours voir.

Dualité du statut de la fonction publique

Communément considéré par les femmes elles-mêmes comme « protecteur », le statut de la fonction publique s'avère pourtant être un puissant obstacle à la promotion des carrières féminines, notamment du fait de l'exigence de mobilité géographique.

« Entre 30 et 45 ans, s'activent les leviers accélérateurs de votre carrière, illustre Hélène Crocquevieille, présidente de Femmes de Bercy et cheffe du Contrôle général économique et financier (Cgefi). Comme par hasard, ce sont les années où l'on peut prendre du temps pour la vie familiale et élever de jeunes enfants. » De fait, le parcours de ces femmes devenues mères de famille et ayant renoncé à une mobilité est alors considéré comme moins dynamique, présentant moins de potentiel. *« Et à 45 ans, on n'ira pas forcément vous chercher »,* tranche Hélène Crocquevieille, qui trouve dommage qu'on ne réfléchisse pas davantage à instaurer plus de souplesse dans ces paliers de carrière. La fonction publique devrait permettre *« des temps un peu moins intenses dans la vie professionnelle avant d'en avoir de plus intenses par la suite »*, estime la présidente de Femmes de Bercy.

Un avis que partage Françoise Liébert, haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère de l'Agriculture. *« À titre personnel, je pense que l'obligation de mobilité devrait être allégée pour certains types d'emploi dans toute la fonction publique. Au ministère de l'Agriculture, la mobilité fonctionnelle vaut autant que la mobilité géographique »,* illustre-t-elle. Aussi faudrait-il revoir, poste par poste, l'obligation de mobilité. *« Ce serait bénéfique pour l'État également. On n'est pas obligé de faire partir les gens pour un changement d'échelon, c'est une réflexion à reprendre au fond »,* selon Françoise Liébert.

Contre l'autocensure dès 30 ans

Pour Nathalie Pilhes, présidente de l'association Administration moderne et cheffe de file de l'appel aux candidat(e)s à l'élection présidentielle pour un pilotage paritaire de l'État signé par 4 réseaux féminins, l'une des clés réside dans la constitution d'un vivier à caractère interministériel de femmes dès l'âge de 30 ans. Fondement d'une

véritable gestion des ressources humaines, ce vivier permettrait notamment de « *contrer les phénomènes d'autocensure et les contraintes qui interviennent très rapidement dans la carrière des femmes* ».

Si l'idée peut paraître séduisante, Kareen Rispal, haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère des Affaires étrangères et du Développement international (Maedi), met néanmoins en garde contre la levée de boucliers qu'elle pourrait entraîner : « *Si, en plus de donner une part du gâteau à des femmes, les hommes la donnent à des femmes qui ont passé un autre concours que le leur, ça sera encore plus difficile.* »

Une position qui ne l'empêche pas de promouvoir pour autant l'ouverture du vivier... au secteur de l'entreprise. « *Injecter dans le vivier, par exemple, une créatrice de start-up, oui, mais pas une énarque pour une autre énarque, cela n'apporterait pas grand-chose* », affirme Kareen Rispal, qui a elle-même passé quatre ans dans le privé au poste de directrice du développement durable et des affaires publiques chez Lafarge. Une couleuvre peut-être encore plus longue à avaler pour nos hauts fonctionnaires.

Soazig Le Nevé

Les dépenses de personnel de l'État ont fortement augmenté l'an dernier

Dans son rapport sur l'exécution du budget 2016 de l'État, la Cour des comptes note une envolée de la masse salariale, en rupture avec les exercices antérieurs. Les recrutements de policiers, de magistrats et de militaires n'expliquent pas tout.

Effets d'aubaine et tours de passe-passe budgétaires ont permis au gouvernement précédent d'afficher de bons résultats en matière de finances publiques l'an dernier. Mais la réalité est moins brillante, selon le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'État 2016, publié le 31 mai, qui parle d'occasion manquée pour la réduction du déficit.

Les dépenses nettes de l'État, inférieures de 1,4 milliard d'euros aux objectifs de la loi de finances initiale, ont ainsi été réduites *"à la faveur d'économies de constatation sur la charge de la dette, liées aux faibles taux d'intérêts"*, relèvent les magistrats financiers. Ces différents facteurs écartés, la progression de la dépense par rapport à 2015 a été *"près de deux fois plus rapide que celle affichée"* (+ 1,8 % au lieu de + 1 %), insistent les magistrats de la Rue Cambon, qui reprochent au gouvernement sortant de ne pas avoir tenu ses engagements sur les économies.

Mesures catégorielles

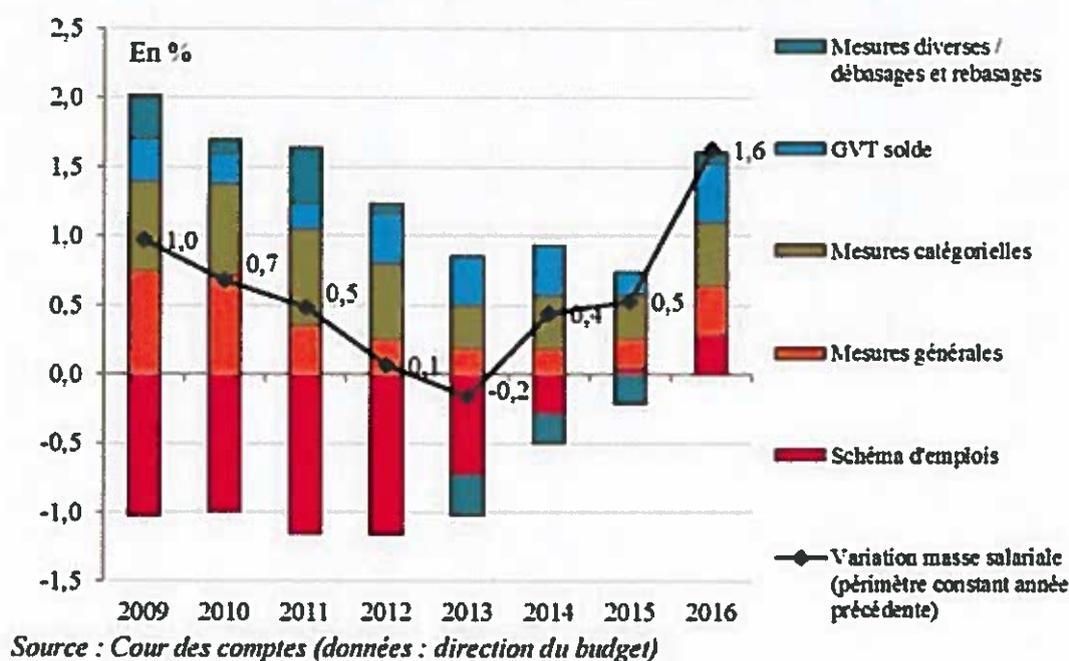
Ce rapport révèle aussi un retournement de tendance dommageable pour les finances publiques : la *"très forte accélération de la croissance des dépenses de personnel en 2016"*. Ces dépenses, qui représentent 39 % du budget général, ont augmenté de 1,5 % l'an dernier. *"Une rupture avec les exercices antérieurs"*, note la Cour des comptes, qui s'explique par des recrutements en hausse et des mesures catégorielles plus dynamiques. Les embauches ont été boostées par la situation sécuritaire, puisque les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense ont effectivement créé des postes. Ce dernier ministère a toutefois eu du mal à recruter, puisque 2 289 équivalents temps plein (ETP) ont été créés contre 2 944 prévus. C'est aussi le cas de l'éducation nationale.

Au total, les effectifs de l'État ont réellement gonflé de 13 859 ETP, avec des effets évidents sur la masse salariale. Celle-ci, qui inclut le traitement des actifs et les pensions des retraités de la fonction publique, a donc augmenté de 1,5 %. Hors pensions, la hausse de 1,6 % est supérieure en 2016 à l'augmentation cumulée enregistrée entre 2011 et 2015, ce qui marque, là encore, une nette rupture.

Dégel du point d'indice

Si les recrutements pèsent pour 0,3 point dans cette progression, ce sont les mesures touchant la rémunération des fonctionnaires qui font pencher le plus la balance. Le point d'indice revalorisé en juillet 2016 a coûté 300 millions d'euros à l'État. Les mesures catégorielles ont pesé 380 millions d'euros et encore, rappelle la Cour des comptes, la montée en charge du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) ne se fera qu'en 2017... Autre facteur de la flambée de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité (GVT) a lesté le budget de l'État de 350 millions d'euros, là encore à un rythme supérieur à celui des années précédentes.

Graphique n° 40 : facteurs d'évolution de la masse salariale de l'État, au périmètre de l'année précédente



Les magistrats de la Rue Cambon notent des disparités selon les ministères. Les mesures catégorielles ont surtout profité à la culture et à l'intérieur, tandis que le GVT a été marqué à l'éducation nationale, à l'environnement et aux affaires sociales.

Ce rebond des dépenses de personnel dans la dernière année pleine du quinquennat Hollande intervient pourtant après quatre années de relative modération. Cette période marquait elle-même une rupture après la dérive observée lors du quinquennat Sarkozy et la flambée des mesures catégorielles, destinée à compenser les suppressions de postes.

Bruno Botella

Catherine Vincent : “Les syndicats de fonctionnaires sont moins puissants mais restent incontournables”

“On voit un certain fatalisme des agents publics, qui se trouvent impuissants à empêcher les réductions de postes”, ce qui explique la difficulté des syndicats à mobiliser largement, estime Catherine Vincent, sociologue à l’Institut de recherches économiques et sociales (Ires). Cette spécialiste du syndicalisme dans le secteur public analyse les propositions d’Emmanuel Macron en matière de dialogue social et appelle à une plus grande ouverture du champ des négociations dans la fonction publique.

Les syndicats de fonctionnaires se sont plaints de ce que l’intitulé “fonction publique” ne figure pas dans les portefeuilles ministériels du nouveau gouvernement. Que vous inspire ce mécontentement syndical et le trouvez-vous justifié ?

Certes, il y a traditionnellement des ministères ou des secrétaires d’État délégués à la Fonction publique dans les gouvernements. Mais bien plus que cette absence d’un ministère dédié aux fonctionnaires, c’est le rattachement même de la fonction publique aux “Comptes publics” qui est à la source du mécontentement et de l’inquiétude des organisations syndicales de fonctionnaires. Cette situation donne clairement une direction à l’action qu’envisage le nouveau président de la République. Ce qui en découle – une vision quantitative plus que qualitative de la fonction publique – me paraît en effet être la seule chose claire dans le programme d’Emmanuel Macron. On ne peut pas dire que la réaction des syndicats du secteur public soit démesurée, les faits sont là : la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires est envisagée. Quand Nicolas Sarkozy est arrivé au pouvoir en 2007, il y avait aussi de la méfiance de la part des organisations syndicales. Non pas seulement en raison de l’unique présence d’un secrétariat d’État à la Fonction publique, mais surtout à cause des réformes que le président de la République d’alors comptait mettre en place, comme le non-remplacement d’un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

Les syndicats sont-ils toujours “incontournables” et puissants dans le secteur public ?

C’est compliqué de répondre par oui ou par non. Ils sont moins puissants mais restent incontournables. Quand on regarde les résultats des élections professionnelles dans le secteur public, qui peuvent être des critères de légitimation des syndicats, les organisations syndicales du secteur public sont toujours aussi légitimes. Les taux de syndicalisation dans le secteur public sont bien supérieurs à ceux du secteur privé. Mais en même temps, la capacité de ces organisations à

mobiliser et à faire entrer les fonctionnaires dans les grèves s'est particulièrement émoussée ces dernières années.

Comment expliquez-vous cette perte de vitesse ? Est-ce en raison de l'absence de mots d'ordre suffisamment précis lors des appels à la mobilisation ?

Depuis 2007 et l'organisation de la baisse quantitative des fonctionnaires, on voit un certain fatalisme de la part des agents publics, qui se trouvent impuissants à empêcher les réductions de postes. Ils n'ont pas réussi à s'y opposer et donc à rassembler. Bien sûr, les organisations syndicales du secteur public sont divisées, puisqu'elles sont toutes rattachées à des "centrales" différentes, mais l'état de la division sur les mots d'ordre des mobilisations n'est pas comparable à celui que l'on a pu constater ces dix-huit derniers mois dans le secteur privé avec la loi "Travail". À la différence du secteur privé, la doctrine syndicale du secteur public combine à la fois la défense corporative des professions, celle des avantages acquis mais aussi et surtout la défense du service public et des missions de la fonction publique. Il y a toujours une articulation entre la défense corporative et le souhait d'obtenir une fonction publique de qualité. Mais quand vous voyez que pendant dix ans, le salaire des fonctionnaires a été gelé et que les grèves ou journées d'action n'ont pas eu les effets escomptés, le fatalisme des agents publics est compréhensible.

La sécurisation juridique du dialogue social dans le secteur public, actée par les accords de Bercy de 2007, et la loi de 2010 modernisant le dialogue social dans la fonction publique ont-elles eu les effets escomptés ?

C'est un bilan en demi-teinte. Il est indéniable que le dialogue social a été profondément rénové, amélioré et rendu plus vivace que par le passé, notamment au travers des instances de représentation des fonctionnaires (comités techniques ministériels, conseils supérieurs, Conseil commun...). La partie la plus décevante concerne les négociations d'ordre collectif. Les accords de Bercy et la loi de 2010 n'ont pas été au bout de leur logique puisque pour l'instant, les accords qui sont signés collectivement n'ont pas de validité en tant que telle, sans être repris dans un texte législatif ou réglementaire, comme l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). La portée des négociations n'en est que limitée.

Vous êtes également critique à l'égard de la déconcentration du dialogue social, actée par ces mêmes accords de Bercy...

Oui, les conditions ne sont pas encore suffisamment réunies pour que la négociation soit pleinement vivace au niveau déconcentré. Premièrement, les acteurs reconnaissent que le contenu du dialogue social reste limité en l'absence d'un pouvoir de décision qui y soit rattaché. Les lieux de dialogue social doivent coïncider avec les lieux de décision, ce qui n'est pas encore toujours le cas. Parfois, l'encadrement administratif intermédiaire dispose de peu de pouvoirs décisionnels.

Ensuite, l'encadrement intermédiaire doit être formé à la négociation, ce qui est là aussi très rare, à la grande déception des organisations syndicales.

Le nouveau président de la République, Emmanuel Macron, entend revenir sur le mode de fonctionnement des commissions administratives paritaires (CAP), qu'il juge "perfectibles", et recentrer le dialogue social sur les questions d'intérêt collectif plutôt qu'individuel. Est-ce nécessaire selon vous ?

C'est un serpent de mer. Cela fait un bon moment que les gouvernements veulent supprimer l'essence même des commissions administratives paritaires (CAP), à savoir leur caractère paritaire. Ce qui reviendrait tout bonnement à supprimer ces instances. Je ne comprends pas pourquoi Emmanuel Macron les juge "perfectibles" et leur reproche de traiter des questions individuelles, alors que c'est leur spécificité. Je ne pense pas que les problèmes de mobilité des fonctionnaires soient dus aux seules CAP. Je tiens tout de même à rappeler qu'elles ne donnent qu'un avis, que les administrations ne sont pas tenues de suivre. Si certains pensent que les administrations sont obligées de suivre l'avis des CAP, c'est parce que les syndicats sont très puissants dans certains ministères et arrivent à imposer leurs avis. Mais il n'y a aucune obligation légale. Certaines vérités sont à rétablir.

Quelles perspectives envisagez-vous pour le dialogue social dans le secteur public dans les prochaines années et existe-t-il des marges de manœuvre ?

C'est évident qu'il existe des difficultés en matière de dialogue social dans la fonction publique et que certaines choses pourraient être améliorées. Il est vrai que les conseils supérieurs de la fonction publique sont des instances lourdes, rigides et assez "langue de bois" où peu de choses qui se disent ne sont pas convenues. Mais je ne pense pas qu'il faille nécessairement passer par des réformes institutionnelles, ou du moins de structure, pour y remédier. Pour le moment, c'est plus par une ouverture à la négociation de certains sujets que l'on pourra dégripper la situation et les éventuels points de blocage. Cela pourrait notamment concerner des négociations sur les missions, sur l'organisation du travail et non plus sur des seuls aspects réglementaires, comme le font les instances de dialogue social actuelles. En développant de nouvelles pratiques de négociation, la confiance mutuelle entre les représentants du personnel et les employeurs publics ne serait que meilleure.

Bastien Scordia



gouvernement-fonctionnaires-social-syndicats
Fonction publique: Darmanin "à l'écoute" mais "solidaire" de "l'engagement budgétaire"
(LEAD GENERAL)

ATTENTION - Ajoute déclarations ministre et CFE-CGC ///

Paris, 30 mai 2017 (AFP) - Le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, chargé de la fonction publique, a clos mardi ses premières rencontres avec les syndicats de fonctionnaires en assurant qu'il serait "à l'écoute des agents", mais en affirmant sa "solidarité" avec les engagements du gouvernement.

M. Darmanin a reçu tour à tour depuis mardi dernier les neuf syndicats de la fonction publique, privée de ministère à part entière dans le nouveau gouvernement. Elle représente 5,4 millions d'agents (20% de l'emploi en France).

Dernière organisation à le rencontrer, la CFE-CGC a salué "un interlocuteur qui semble attaché à mettre en place un dialogue social constructif" et qui rencontrera à nouveau les syndicats avant le 14 juillet.

Auparavant, la CFTC et la FA-FP, reçues également mardi, avaient évoqué un ministre "assez ouvert" qui appliquera sans surprise "la feuille de route" d'Emmanuel Macron.

Le ministre lui-même n'a pas dit autre chose, à l'occasion d'une rencontre avec la presse. S'il assure vouloir être un ministre "à l'écoute des agents du service public et de leur mal-être quand il y en a", il a souligné qu'il était aussi un ministre "solidaire" du gouvernement et de son "engagement budgétaire".

A ce titre, sur l'objectif de suppression de 120.000 postes dans la fonction publique, il a reconnu qu'"effectivement, on voit venir un nombre important de suppressions de postes, mais qui n'est pas un nombre de fonctionnaires ou d'agents publics (supprimés)", a-t-il souligné. "Il faut d'abord regarder la modernisation de l'État", a-t-il observé, sans fixer de rythme, ni de délai pour ces suppressions, avant "concertation".

Et sur un autre sujet à dimension budgétaire, s'il a confirmé un rendez-vous salarial "à l'automne", le ministre a exclu une hausse du point d'indice (qui sert au calcul de la rémunération des fonctionnaires, NDLR) en 2017, après la revalorisation de 1,2% en deux fois, en juillet 2016 et février 2017, décidée par le précédent gouvernement.

Mais cela ne veut "pas dire qu'il n'y en aura pas pendant le quinquennat", a-t-il ajouté.

"L'objectif" de supprimer 120.000 postes de fonctionnaires "sera maintenu" mais pas sans "un état des lieux préalable", avait indiqué à l'AFP Denis Lefebvre (CFTC) après sa rencontre avec M. Darmanin

Pour Bruno Collignon de la FA-FP (Fédération autonome), le ministre a "certes réaffirmé la feuille de route du président et du Premier ministre mais les arguments mis en débats n'ont pas été associés à une fin de non-recevoir".

A la presse, M. Darmanin a dit sa volonté de passer "beaucoup de temps sur le terrain" pour "écouter l'ensemble des agents" dont le mal-être ne s'explique "pas seulement par manque de rémunération ou d'effectifs mais aussi par manque de consignes claires".

La suppression de 120.000 postes, la rémunération au mérite, les attaques contre le statut, le rétablissement d'un jour de carence, évoqués par Emmanuel Macron en campagne et confirmés par M. Darmanin, font partie des "casus belli" à venir pour la CGT, Solidaires et dans une moindre mesure FO, qui salue néanmoins la volonté affichée de "débat de fond sur les missions".

La FSU, 5e force syndicale mais première chez les enseignants, juge la feuille de route "sans surprise", avec une "dimension budgétaire (qui) va peser".

Quant à la CFDT, elle croit au "dialogue social" en faveur d'une "modernisation" de la fonction publique, mais pas "sans réflexion préalable sur les missions". Même chose pour l'Unsa, qui salue la volonté de dresser "un état des lieux".

ls-sp/ao/mm

2017/05/30 20:17:18 GMT+02:00
#638643 DGTE 1953 GQJ81 (4) AFP (561 words)



ATTENTION - Ajoute déclarations FA-FP ///

Paris, 30 mai 2017 (AFP) - Un ministre "assez ouvert" qui appliquera sans surprise "la feuille de route" d'Emmanuel Macron: la CFTC de la fonction publique et la FA-FP ont confirmé mardi une opinion partagée par ses homologues, reçus tour à tour depuis une semaine par Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.

"Il y aura bien un rendez-vous salarial (acté par le gouvernement précédent, NDLR) en 2017 mais le ministre n'envisage pas de revalorisation du point d'indice (qui sert au calcul de la rémunération des fonctionnaires, NDLR) dans l'immédiate", a précisé à l'AFP Denis Lefebvre (CFTC), reçu mardi matin par M. Darmanin, en charge de la fonction publique.

"L'objectif" de supprimer 120.000 postes de fonctionnaires "sera maintenu" mais pas sans "un état des lieux préalable", a-t-il ajouté, parlant d'un ministre "assez ouvert", "cordial", qui "appliquera néanmoins une feuille de route qui est celle du président de la République".

Selon M. Lefebvre, le ministre, qui envisage aussi "une compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires" mais "pas tout de suite", réunira tous les syndicats de la fonction publique "avant le 14 juillet pour leur proposer un agenda social".

Pour Bruno Collignon de la FA-FP (Fédération autonome), qu'il s'agisse de protection sociale, de revalorisation des carrières, du rétablissement du jour de carence ou des facteurs de pénibilité, le ministre s'est montré "à l'écoute". "Il a certes réaffirmé la feuille de route du président et du Premier ministre mais les arguments mis en débats n'ont pas été associés à une fin de non-recevoir", a-t-il dit, souhaitant rester "prudent" dans l'attente des élections législatives.

La FA-FP a également insisté sur la nécessité d'"un secrétariat d'Etat à la fonction publique" qui représente 5,4 millions d'agents, 20% de l'emploi en France.

Les neuf syndicats ont été reçus tour à tour par M. Darmanin depuis mardi dernier à l'hôtel de Cassini, ancien ministère de la fonction publique, privée de ministère à part entière dans le nouveau gouvernement.

La suppression de 120.000 postes, la rémunération au mérite, les attaques contre le statut, le rétablissement d'un jour de carence, évoqués par Emmanuel Macron en campagne et confirmés par M. Darmanin, font partie des "casus belli" à venir pour la CGT, Solidaires et dans une moindre mesure FO, qui salue néanmoins la volonté affichée de "débat de fond sur les missions".

Pour la FSU, 5e force syndicale mais première chez les enseignants, la feuille de route est "sans surprise" et "la dimension budgétaire va peser".

La CFDT croit au "dialogue social" en faveur d'une "modernisation" de la fonction publique, mais pas "sans réflexion préalable sur les missions". Même chose pour l'Unsa, qui salue, comme la CFTC, la volonté affichée par le gouvernement de dresser avant toute chose "un état des lieux".

M. Darmanin, également maire de Tourcoing, qui était en campagne lundi dans le Nord pour les législatives, devait recevoir la CFE-CGC mardi avant de rencontrer la presse en fin d'après-midi.

ls/db/it

2017/05/30 16:41:55 GMT+02:00
#638081 DGTE 1391 GQE19 (4) AFP (482 words)

Mixité femmes-hommes dans la fonction publique : la révolution lente

Malgré des avancées, l'égalité femmes-hommes reste encore en mal de pilotage dans la fonction publique et l'objectif de 40 % de primumotations dans des emplois de direction en 2017 risque de ne pas être atteint.

"Je suis rentré de congé paternité, on m'a demandé si j'avais passé de bonnes vacances", raconte Brieuc Pont, consul général à Sao Paulo. "J'ai demandé un poste à responsabilités, on m'a dit qu'avec 5 enfants, ce serait difficile", rapporte Alexandre Ziegler, ambassadeur de France en Inde. "Ici, c'est pas loin et c'est ensoleillé, bref, le poste idéal pour un homme", s'enthousiasme Yves Saint-Geours, ambassadeur de France en Espagne.

Cette campagne contre les stéréotypes de genre lancée à l'occasion de la Journée des droits des femmes, le 8 mars dernier, Kareen Rispal l'a voulue *"décalée et destroy"*. Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes et directrice des Amériques et Caraïbes au ministère des Affaires étrangères et du développement international (Maedi), elle a cherché à identifier tous les lieux communs qui imprègnent encore le milieu feutré des ambassadeurs, composé à 27 % de femmes.

"Pour l'instant, cela amuse certains hommes de ne pas partager le gâteau des ambassades. Avec ces clips, on se moque des hommes mais aussi des femmes et ainsi, la pilule passe mieux. Il n'a pas été toujours simple d'écrire les messages car moi-même, j'avais des réflexes stéréotypés", témoigne la haute fonctionnaire, pour qui une telle campagne a beaucoup plus d'impact qu'un classique rapport sur la politique du ministère relative à l'égalité entre les sexes.

Écarts de rémunération significatifs

La mixité dans la haute fonction publique est encore un vœu pieux. Les femmes ont beau être majoritaires dans les trois versants (54 % pour l'État, 61 % dans les collectivités locales, 77 % dans l'hospitalière), les postes de direction leur échappent largement, comme par magie. Ainsi, elles ne sont que 30 % à occuper des emplois de direction dans la fonction publique d'État, à peine 27,8 % dans les collectivités et 44,7 % dans l'hospitalière.

Quant à l'écart de rémunération, il était encore, selon les données fournies par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en janvier 2017, de 17,1 % dans la fonction publique d'État, de 9 % dans la territoriale et de 26,4 % dans l'hospitalière, soit une différence moyenne de 17,5 % en 2014.

"Sur la partie RH, on note de nombreux progrès depuis l'accord relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique du 8 mars 2013 car il a donné lieu à plusieurs actions structurantes", se félicite néanmoins Caroline Krykwinski, haute

fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes et sous-directrice des compétences et des parcours professionnels à la DGAFP. Nominations équilibrées dans les jurys, comités de sélection et dans les instances de dialogue social, engagement des employeurs publics dans des procédures de labellisation, renforcement de la connaissance statistique sur les situations d'inégalité, réforme du congé de paternité, féminisation des répertoires des métiers, déploiement du télétravail, consécration des politiques d'égalité dans les missions cœur de métier de la DGAFP... Sur le papier, toute la bonne volonté de la fonction publique s'affiche en long et en large.

2017, enjeu crucial

En termes de primonominations à des postes d'encadrement, les premiers objectifs fixés par la loi Sauvadet de 2012 sont d'ailleurs atteints, les employeurs publics ayant passé successivement le seuil des 20 % de femmes en 2013 et 2014, puis celui des 30 % en 2015 et 2016. Mais la haie suivante, à 40 % en 2017, est bien plus haute et représente une gageure pour une partie d'entre eux. *"On voit la nécessité de structurer davantage les viviers en amont"*, poursuit Caroline Krykwinski. Au-delà du vivier constitué par la mission cadres dirigeants (MCD) au secrétariat général du gouvernement (SGG), pour lequel chaque ministère propose des candidats soumis ensuite à un processus d'évaluation, la DGAFP a donc engagé une réflexion avec les ministères sur le vivier des administrateurs civils. La première étape consiste à structurer la connaissance du corps (situation, compétences, aspirations...), au moyen d'une enquête lancée au mois de mars. L'objectif est de constituer une CVthèque pour favoriser la mobilité des administrateurs hors de leur ministère d'origine.

Au sein des ministères, l'outil principal de constitution d'un vivier porte un nom : la revue des cadres, encouragée par une circulaire de juin 2015 sur l'amélioration de la gestion de l'encadrement dans la fonction publique. *"Ce dispositif collégial permet d'objectiver la détection des potentiels, de faire connaître des parcours féminins et de mettre en place un accompagnement si besoin"*, détaille encore la sous-directrice à la DGAFP, qui promeut l'extension progressive de ce dispositif à toute la catégorie A.

Effet quotas

Mais plus prosaïquement, les vrais progrès ne résultent souvent que de la stricte application, contrainte, de quotas fixés par la loi. Des quotas sur lesquels nombre de hautes fonctionnaires avaient un piètre avis au début de leur carrière avant de s'y résigner. *"Le système de quotas est indispensable en France. Si on y renonce, on régressera"*, estimait ainsi, le 23 mars devant un parterre d'étudiant(e)s de l'IEP de Bordeaux, à l'occasion d'un colloque intitulé « Hauts fonctionnaires au féminin », Florence Méaux, déléguée aux cadres dirigeants de l'État au SGG et pilote de la MDC. *Le quota permet de lutter contre la cooptation. Même les femmes seraient tentées de coopter des femmes, sans quota."*

"Les quotas ont un côté humiliant mais si ça marche, il faut les garder encore longtemps", confirmait, à l'occasion de ce colloque, Mireille Faugère, conseillère maître à la Cour des comptes, qui s'affiche comme *"une femme des quotas"*, en

référence à la loi Copé-Zimmermann de 2011, qui prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe dans le secteur privé ne peut être inférieure à 40 %.

“Je ne faisais partie d’aucun conseil d’administration d’entreprise privée, et curieusement, en une nuit, je suis apparue dans les viviers des chasseurs de têtes. En deux mois, je suis entrée dans deux entreprises du CAC 40. Avant, on me disait combien mon profil était « formidable », mais cela ne changeait rien.”

Mais pas question de privilégier les femmes uniquement parce qu’elles sont des femmes. *“Le quota ne va pas à l’encontre de la compétence”*, selon Florence Méaux. Aussi, la mission des cadres dirigeants fait intervenir un cabinet extérieur *“pour objectiver la compétence afin que l’administration ne soit pas le seul juge”*, illustre-t-elle.

L’ensemble des recrues suit ensuite une série de *“formations à l’intelligence collective et à l’intelligence émotionnelle”*. Les femmes passent en outre par des dispositifs particuliers pour lutter contre l’autocensure et apprendre à mettre en valeur leurs aptitudes. *“Car c’est une vérité, elles s’autocensurent en permanence. Elles nous demandent souvent « Êtes-vous sûrs que je suis assez compétente ? »* relatait encore la cheffe de la mission cadres dirigeants. *Une femme s’est même évanouie quand elle a été nommée en Conseil des ministres...”*

Des hautes fonctionnaires à l’égalité en quête de moyens

Malgré ces avancées, l’égalité femmes-hommes reste encore en mal de pilotage, estime, dans son rapport remis au Premier ministre le 8 mars dernier, la députée socialiste Françoise Descamps-Crosnier. Elle relève notamment que le positionnement des haut(e)s fonctionnaires à l’égalité des droits (HFED), actifs au sein des ministères depuis une circulaire de 2012, est *“variable”* et que leurs moyens sont *“inégaux”*. *“Le réseau est faible et, malgré la bonne volonté de la plupart des HFED, ne peut réellement peser à l’intérieur des ministères pour imposer des politiques égalitaristes en ressources humaines”*, souligne la députée, qui recommande de nommer à temps plein un fonctionnaire sur cette mission.

Une idée que ne partage pas Catherine Gaudy, haute fonctionnaire à l’égalité et DGRH du ministère de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche. *“Si on est à 100 % haute fonctionnaire, il y a un risque que cette politique soit vue comme dissociée des autres et donc sans impact”*, prévient-elle. Au ministère de l’Agriculture, la haute fonctionnaire à l’égalité, Françoise Liébert, tient aussi à conserver sa deuxième casquette *“transversale”* d’inspectrice au sein du Conseil général de l’agriculture, de l’alimentation et des espaces ruraux (CGAAER). *“Ce que je voudrais par contre, c’est avoir une équipe ! Car là, je n’ai qu’une attachée d’administration qui part à la retraite et je prie pour qu’elle soit remplacée...”*

Pour Nathalie Pilhes, présidente de l’association Administration moderne, composée de 150 femmes hautes fonctionnaires, il faut désormais passer à la vitesse supérieure en créant un *“état-major”* sur le sujet de la mixité. *“Aujourd’hui, il existe une feuille de route dans chaque ministère, mais qui va demander des comptes ? Le*

haut fonctionnaire à l'égalité qui rédige les feuilles de route lui-même ? ironise-t-elle en appelant la DGAFP à prendre plus de responsabilités.

Sanctions prévues mais pas appliquées

Il faut aussi de vraies sanctions, car quotas et coercition sont inséparables. Or Nathalie Pilhes s'interroge tout haut : *"Pourquoi personne n'a-t-il encore rien payé au titre des sanctions prévues par la loi Sauvadet [60 000 euros par unité manquante jusqu'en 2016 et 90 000 euros par unité manquante depuis 2017, ndlr] ? Le fonds n'a même pas été mis en place car le décret n'a pas été pris"*, dénonce-t-elle avant d'en conclure que *"ce n'est donc pas dans les priorités de la DGAFP"*.

Ainsi en va-t-il, par exemple, au ministre de la Défense, qui n'enregistre que 19 % de femmes cadres supérieures primonommées en 2016. Ou encore dans les services déconcentrés de l'éducation nationale, où les recteurs d'académie sont *"peu nombreux à afficher une forte conviction et à faire des propositions"* alors que seules 27 % de femmes occupent des emplois de direction, tacle un rapport des inspections générales du ministère, rendu public en mars 2017. Heureusement que l'administration centrale de la Rue de Grenelle rétablit l'équilibre, avec 70 % de femmes directrices générales, échappant ainsi aux sanctions.

La haute fonctionnaire à l'égalité et DGRH du ministère, Catherine Gaudy, répond que son ministère *"se met en situation d'atteindre les 40 %"*, tout en jouant la défense : *"Prenons cet indicateur avec un minimum de recul car il n'est pas parfait. Il table exclusivement sur le renouvellement du flux, pas sur le stock. Donc si vous nommez une femme qui remplace une femme, ça fait + 1"*, relève-t-elle.

À la DGAFP et à la délégation interministérielle aux droits des femmes et à l'égalité, les services assurent s'activer autour d'un projet d'utilisation des pénalités perçues au profit d'actions pédagogiques au sein des trois fonctions publiques. Une circulaire devrait paraître sous peu, car les premières sanctions pourraient être prises avant la fin 2017. Cinq ans après le vote de la loi, il n'est pas trop tard...

Soazig Le Nevé

Comment le Premier ministre essaie de cadrer le travail gouvernemental

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a publié une circulaire afin d'inciter les ministres à se mettre d'accord entre eux plutôt que de recourir à l'arbitrage de Matignon. Le texte vise aussi à mettre au centre du jeu les directeurs d'administration centrale.

L'art de mettre en scène. Le chef du gouvernement, Édouard Philippe, a fait publier le 25 mai au Journal officiel une circulaire adressée à ses ministres et relative à une méthode de travail gouvernemental *"exemplaire, collégiale et efficace"*. Un panaché d'objectifs que ses prédécesseurs n'ont jamais pu vraiment tenir et, parfois, d'idées nouvelles. Dans la foulée de la réduction des cabinets ministériels et de l'annonce de la mise en place dans les six mois d'un *spoils system* touchant les 180 directeurs d'administration centrale (DAC), le Premier ministre a voulu poser quelques principes en ce début de quinquennat.

Arbitrages. C'est un casse-tête pour toutes les équipes gouvernementales : réduire le nombre de réunions interministérielles (RIM) où sont tranchées, sous l'autorité d'un membre du cabinet du Premier ministre, les désaccords entre ministres sur les sujets transversaux. Ces réunions ne sont pas toujours concluantes et les décisions qui en résultent (les fameux "bleus" de Matignon), pas toujours appliquées. On évalue le nombre de ces RIM entre 1 000 et 1 400 par an en moyenne, selon les époques. L'équipe Valls en avait réduit le nombre par rapport à l'ère Ayrault, marquée par des records.

"La collégialité implique que chacun de vous, sur les dossiers dont il a la charge, cherche d'abord à s'entendre avec ses collègues avant de recourir à un arbitrage de ma part, écrit Édouard Philippe. L'excès de demandes d'arbitrage est une source de dysfonctionnements déjà ancienne et traduit de faibles capacités internes de négociation ainsi qu'une mauvaise appréhension des modes de travail collectifs." Bref, la coopération doit prévaloir sur l'arbitrage autant que possible. Le souhait n'est pas nouveau. Quelques jours après son installation rue de Varenne, Manuel Valls écrivait déjà à ses ministres, le 17 mars 2014 : *"La réunion à Matignon doit être l'exception : la règle doit demeurer le travail interministériel coopératif, qui débouche sur des accords. Cet esprit de coopération, c'est à chacun d'entre vous de l'insuffler."*

Rôle des directeurs d'administration. Le Premier ministre réaffirme le rôle des directeurs dans leurs fonctions de préparateurs des réformes et des projets de texte traduisant les priorités du gouvernement. *"C'est à eux de venir personnellement en réunion interministérielle d'arbitrage présenter vos positions, puis d'aller au Conseil*

d'État défendre le texte que j'aurai arbitré, de vous seconder dans le travail parlementaire puis de défendre avec le secrétariat général du gouvernement le texte au Conseil constitutionnel, indique le locataire de Matignon, alors que les membres de cabinet ministériel sont généralement prééminents dans ces tâches. *Je n'hésiterai pas à faire appel à eux pour éclairer les décisions relevant de ma compétence. Je souhaite recevoir régulièrement les notes importantes qu'ils préparent pour la mise en œuvre de l'action gouvernementale.*"

Là encore, la réaffirmation du rôle des directeurs n'est pas nouvelle – Manuel Valls l'avait rappelé à ses ministres par une circulaire de 2015 – et constitue un sujet d'exaspération dans la haute administration, souvent concurrencée par les cabinets ministériels. Il faudra voir si la réduction des cabinets ministériels opérée par l'exécutif – 5 conseillers officiels en moins et interdiction des conseillers officieux, en principe – permet cette fois-ci de parvenir à cet objectif, avec une nouvelle division sociale du travail. L'objectif reste de faire du directeur d'administration un conseiller de premier ordre du ministre.

Le réglage du curseur interroge d'ores et déjà un peu, même si la réforme est attendue. *"C'est inquiétant pour certaines administrations où le directeur doit aussi manager ses équipes, relève un haut fonctionnaire. S'il fait à moitié partie du cabinet et ne s'occupe que de la mise en œuvre des politiques publiques, qui tient l'administration au quotidien ?"* Édouard Philippe insiste par ailleurs sur la nécessité pour les ministres de rencontrer leurs directeurs *"individuellement et collectivement très régulièrement"*. Une pratique RH qui ne fait pas forcément partie des usages. Tout dépend des ministres.

Une gouvernance Élysée-Matignon renforcée. *"Pour être pleinement efficace, la méthode de travail gouvernementale s'appuiera également sur une nouvelle gouvernance entre les cabinets du président de la République et du Premier ministre avec la nomination de conseillers conjoints"*, précise la circulaire. Une manière de contenir les sources de dissension et les ambiguïtés. Il faudra suivre les nominations dans le détail. Des nominations forcément sensibles...

Feuille de route. *"Je vous demande de préparer, sur la base des orientations fixées par le Président de la République, un projet de feuille de route de votre ministère pour les années à venir"*, exige Édouard Philippe. Cette feuille de route devrait avoir un double horizon : de trois à six mois et de six mois à deux ans. Le projet de feuille de route devra être remis à Matignon pour le 15 juin et c'est sur cette base que sera élaboré le programme de travail du gouvernement, que le Premier ministre présentera dans sa déclaration de politique générale devant le Parlement. *"Vos programmes ministériels seront ainsi mis en place et vous fixerez sa feuille de route à chaque directeur d'administration centrale"*, précise le chef du gouvernement. Là non plus, le principe de la feuille de route n'est pas nouveau. En 2014, Manuel Valls avait demandé à chacun de ses ministres ses priorités d'ici la fin du quinquennat, avant de fixer lui-même 3 grands axes : "soutenir la croissance et

l'emploi", "lutter contre les inégalités" et "préparer l'avenir". *"Chaque lettre de mission aux ministres s'inscrivait dans ce cadre, se souvient un ancien de l'équipe Valls. Puis se sont ajoutées sécurité et Europe... et chaque ministre a eu la sienne. On essayait de faire le point régulièrement. Et de mettre ça à l'ordre du jour de chaque bilatérale. Cela marchait plus ou moins bien selon les ministres !"*

Accompagnement. Dans sa circulaire, Édouard Philippe tente aussi, prudemment, de faire valoir le rôle du secrétariat général du gouvernement (SGG) auprès des ministres en matière d'accompagnement RH : *"Il peut, si vous le souhaitez, afin de faciliter la mise en route de ces nouvelles méthodes de travail, avec la délégation aux cadres dirigeants, mettre à votre disposition un accompagnement à la mise en place de cette gouvernance."* La délégation aux cadres dirigeants accompagne déjà tous les directeurs d'administration centrale en leur proposant des séances de coaching, individuel ou collectif, avec leurs équipes.

Pierre Laberrondo

Plan social en vue à l'Assemblée, 1 200 assistants parlementaires sur le départ



Après les législatives, plus d'un millier de collaborateurs parlementaires devraient être congédiés. Les syndicats entendent contester le motif de licenciement.

L'Assemblée nationale a fait chauffer ses calculettes. A l'issue des élections législatives, environ 1 200 collaborateurs parlementaires devraient recevoir leur lettre de licenciement. Le «30 juin, précisément», confirme la questure, le nom donné aux services administratifs de l'Assemblée.

Un plan social géant en perspective qui, à chaque élection, se joue dans les couloirs feutrés des allées du pouvoir. Cette fois, les syndicats ont décidé de s'en mêler. Ils menacent de contester tous les licenciements prononcés si la raison invoquée n'est pas le motif économique.

Les prud'hommes penchent pour le motif économique

«L'ancienne ministre du Travail, Myriam El Khomri, en avait pris l'engagement devant nous. Elle a même envoyé une lettre à Claude Bartolone le 23 mars. Mais depuis, silence radio, l'Assemblée refuse toujours de s'y conformer», déplore Thierry Besnier, secrétaire général du SNCP-FO.

Depuis des années, la procédure appliquée en fin de mandature est toujours la même : quand un député perd son mandat (ou est nommé au gouvernement), les petites mains chargées de l'assister jour et nuit pour rédiger discours, courriers, fiches techniques, etc., sont renvoyées pour «motif personnel». Une consigne appliquée sans sourciller par les services de gestion des députés.

«Ce n'est pas à la fin de son mandat que Myriam El Khomri va nous dire ce que l'on doit faire ! On respecte la loi telle qu'elle est, s'agace la députée PS Marie-Françoise Clergeau, questeur de l'Assemblée. Le député-employeur n'est pas considéré comme une entreprise soumise aux mêmes règles du Code du travail.»

Ce que semble contester un jugement rendu le 23 janvier et confirmé le 22 mai par un tribunal des prud'hommes. A la suite de la fermeture de sa permanence, un député LR s'est séparé de sa collaboratrice : «Je voulais la licencier pour motif économique, mais l'Assemblée m'a demandé de le modifier en motif personnel. J'ai requalifié le licenciement et c'est ce qui a été attaqué.»

«Risque juridique»

Selon nos informations, lors d'une réunion au ministère du Travail le 19 avril avec les syndicats, la Direction générale du travail a pointé «le risque juridique encouru aujourd'hui par les députés qui continueraient à motiver les licenciements pour cause personnelle et non économique». Car le Code du travail ne considère comme motifs de licenciement personnel que ceux liés à l'attitude ou au comportement du salarié, tels que des fautes disciplinaires graves, ou des insuffisances professionnelles... Une note devait d'ailleurs être envoyée aux deux assemblées pour les alerter.

Une centaine d'élus, considérant le motif économique plus conforme au droit du travail, ont envoyé une pétition le 12 janvier dernier au président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone. «Le licenciement personnel imposé par l'Assemblée est ni plus ni moins une forme de chantage», dénoncent-ils dans cette lettre que nous nous sommes procurée. Et de pointer les «conséquences directes» pour les collaborateurs «qui n'ont pas accès au contrat de sécurisation professionnelle, qui ne seront pas bien accompagnés par Pôle emploi» et dont l'allocation chômage sera de 57 % au lieu de 75 % du salaire brut.

«C'est un sujet que nous devons traiter, reconnaît d'ailleurs la patronne des services administratifs de l'Assemblée, Marie-Françoise Clergeau. Mais à la prochaine législature», conclut-elle, un peu embarrassée.

Le chiffre : 57 %

C'est le pourcentage du salaire brut retenu pour l'allocation-chômage versée à un attaché parlementaire s'il est remercié pour «motif personnel». En cas de licenciement pour «motif économique», ce pourcentage est de 75 %.

Catherine Gasté (@catherinegasté)

Le Parisien

Assistants parlementaires : les règles en vigueur

**RECRUTÉS
PAR LEURS
DÉPUTÉS
MAIS SALARIÉS
DIRECTEMENT
PAR LE
PARLEMENT
EUROPÉEN**

L'AFFAIRE FILLON n'aurait pas eu lieu si l'ancien Premier ministre avait été élu au Parlement européen. Et pour une raison simple, le règlement est formel : un eurodéputé n'a pas le droit d'employer un membre de sa famille comme assistant parlementaire ! Les règles en vigueur à Strasbourg sont, en effet, nettement plus strictes que celle de l'Assemblée nationale française. Depuis 2009, l'Europe s'est employée à mieux encadrer le statut de ses assistants parlementaires.

Ces derniers sont scindés en deux groupes. D'un côté, les assistants accrédités qui travaillent et passent 100 % de

leur temps à Strasbourg, Bruxelles ou Luxembourg. Si ce sont leurs députés qui les recrutent, ils sont, en revanche, salariés directement par le Parlement européen et disposent, de fait, d'un contrat de travail de droit européen. Leurs rémunérations varient entre 1 792 € et 8 253 € par mois en fonction de leur grade.

De l'autre côté, les assistants locaux : ceux qui épaulent leurs parlementaires dans la circonscription de leurs pays d'origine. Eux sont soumis au droit local. Leurs députés les embauchent et fixent, eux-mêmes, le montant de leur rémunération (dans la limite d'un plafond), mais tout ce qui

concerne leur contrat de travail (fiche de salaire, temps de travail...) doit être visé par un tiers payant (en règle générale, un expert-comptable). Dans les deux cas de figure, les assistants sont rémunérés par le Parlement européen et sont donc tenus de travailler exclusivement pour des activités européennes.

SUR LE PAPIER, TOUT EST TRÈS CADRÉ...

Pour les contrats locaux, les députés doivent ainsi, selon le règlement du Parlement, certifier que les salaires versés à leurs assistants « sont exclusivement liés à l'exercice de leur mandat parlementaire et ne

servent directement ou indirectement à aucune autre fin ».

Une exception toutefois : les assistants locaux ont le droit d'être à temps partiel, ce qui leur permet d'exercer une autre activité rémunérée. « Mais le député doit notifier cette demande de temps partiel au Parlement, qui doit ensuite la valider. Nous avons même des formulaires exprès pour cela », précise-t-on au Parlement européen. Sur le papier, tout est donc très cadré. Sur le papier car, dans les faits, certains ont appris à contourner les règles...

VALÉRIE HACOT

 @vhacot1

180 personnes seront concernées par le “spoils system” version Macron

Les ministres *“travailleront avec leurs directeurs d’administration centrale qui seront nommés ou confirmés dans les six mois”*, indique le Conseil des ministres du 24 mai. L’occasion aussi de préciser que les membres du gouvernement devront élaborer une feuille de route, avec un double horizon : de trois à six mois et de six mois à deux ans.

De petites précisions. À l’issue du deuxième Conseil des ministres de la Présidence Macron, qui s’est déroulé le 24 mai, le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, a souligné que 180 hauts fonctionnaires – les directeurs d’administration centrale – seraient concernés par le *spoils system* et auraient vocation à être confirmés ou remplacés dans les prochaines semaines, en fonction d’une évaluation faite par les ministres. Ces derniers, est-il écrit dans le compte rendu du Conseil des ministres, *“travailleront avec leurs directeurs d’administration centrale qui seront nommés ou confirmés dans les six mois”*.

À ce stade, les préfets de région et de département, les recteurs ou les patrons d’opérateurs de l’État ne semblent pas concernés, ce qui ne veut pas dire que des mouvements ne soient pas décidés, mais sans logique d’ensemble. Chaque année, par exemple, la fin du mois de juillet est en général propice à un large remaniement dans la préfectorale.

Le Président a profité de ce deuxième Conseil des ministres pour mettre en garde les membres du gouvernement contre l’inflation législative, rappelant le grand nombre de textes adoptés sous le précédent quinquennat.

Collégialité et fin du fonctionnement en silos

L’exécutif a appelé à la vigilance sur la manière de conduire l’action publique en soulignant un *“enjeu de stabilité des textes pour une meilleure efficacité de l’exercice de production de la loi”*. Le Premier ministre, Édouard Philippe, a pour sa part insisté sur la collégialité et la nécessité de sortir d’un fonctionnement en silos.

Les ministres devront élaborer une feuille de route, avec un double horizon : de trois à six mois et de six mois à deux ans. Ces propositions serviront à l’élaboration du programme de travail du gouvernement, qui sera présenté par le Premier ministre dans le cadre de sa déclaration de politique générale devant le Parlement, indique le compte rendu du Conseil des ministres. Des programmes ministériels seront ensuite mis en place et une feuille de route adressée aux directeurs. Un point semestriel sera fait sur l’avancée des chantiers.

Soucieux de moderniser le Conseil des ministres et d'en faire un lieu de débat, Emmanuel Macron innove en mettant en place une discussion (la "partie D" du Conseil), innovation qu'avaient tentée sans grand succès avant lui Nicolas Sarkozy puis Manuel Valls. Cette première séquence a été l'occasion d'échanger sur le projet de loi sur la moralisation de la vie publique, qui sera porté par le garde des Sceaux, François Bayrou. Cet échange a été *"long, détaillé et convivial"* et des *"désaccords ont pu s'exprimer"*, a rapporté le porte-parole, Christophe Castaner, sans entrer dans les détails...

Pierre Laberrondo



fonctionnaires-gouvernement-syndicats-social Fonction publique: l'Unsa croit au "dialogue social", Solidaires évoque des "casus belli"

Paris, 24 mai 2017 (AFP) - Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, en charge de la fonction publique, "a ouvert la porte du dialogue social" lors de sa première rencontre avec les syndicats, a estimé mercredi l'Unsa, tandis que Solidaires parle de "casus belli".

"Pour nous, il a ouvert la porte du dialogue social et on va essayer de tout faire pour que toutes les décisions qui en seront issues défendent la fonction publique et ses agents", a déclaré à l'AFP Luc Farré, représentant de l'Unsa, à l'issue de sa rencontre avec le ministre.

"Il affiche une volonté de dialogue et de la souplesse avant les législatives mais les quelques pistes présentées sont celles du programme Macron: l'attaque des statuts, des emplois et l'absence de rémunération à la hauteur des compétences, qui seront pour nous des casus belli", a dit Denis Turbet-Delof de Solidaires, reçu juste après l'Unsa.

"C'est la poursuite idéologique des gouvernements Sarkozy et Hollande inféodés au pacte budgétaire européen", a-t-il ajouté, regrettant le rattachement de la fonction publique à Bercy et une vision "purement comptable" du service public.

Privé de précisions sur les mesures à venir ou l'agenda, M. Farré s'est néanmoins réjoui que M. Darmanin, "tout en confirmant la volonté du gouvernement de supprimer 120.000 postes, souhaite engager une réflexion plus large sur les missions des agents publics".

"Nous lui avons rappelé que certains services étaient en limite de fonctionnement faute de personnel et qu'il serait dangereux de ne pas en tenir compte", a-t-il dit.

Comme d'autres syndicats la veille, Solidaires et l'Unsa confirment la possible tenue, avant la fin de l'année, d'un "rendez-vous salarial", acté par le gouvernement précédent. Il ne devrait pas se traduire par une revalorisation du point d'indice (qui sert à calculer la rémunération des fonctionnaires, NDLR). Ce point avait été relevé de 1,2% en 2016.

Le ministre, qui a reçu mardi CGT, CFDT, FO et la FSU, recevra CFTC, CFE-CGC, FAFPT en début de semaine prochaine, selon le ministère.

Une intersyndicale est prévue jeudi 1er juin.

ls/cel/DS

2017/05/24 17:57:41 GMT+02:00
#624815 DGTE 1768 GLB54 (4) AFP (333 words)

Après l'Élysée et avant Grenelle, syndicats et patrons passent par la case Matignon

Les rencontres entre les partenaires sociaux et l'exécutif se multiplient avant de procéder à une nouvelle refonte du code du travail

La réécriture du code du travail n'est pas un devoir d'été, à boucler impérativement avant la rentrée scolaire : il faut un délai supplémentaire pour rendre la copie. C'est, en substance, le message délivré, lundi 29 mai, par les leaders de la CFDT et de la CGT, lors d'une rencontre à Matignon avec le chef du gouvernement, Edouard Philippe, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud. Avant même d'aborder le fond des mesures, l'exécutif se heurte déjà à un premier obstacle : celui soulevé par le tempo de la réforme, que plusieurs syndicats jugent beaucoup trop rapide.

Laurent Berger s'est montré on ne peut plus clair, à l'issue de son échange avec le premier ministre : « Je pense que ce n'est pas tenable que, d'ici à fin août, on traite l'ensemble des sujets qui sont sur la table, a déclaré le numéro un de la centrale cédétiste. Si nous voulons vraiment une concertation, (...) il faut se donner un mois [de plus], ce n'est quand même pas la fin du monde. » Quelques instants plus tôt, son homologue de la CGT, Philippe Martinez, avait tenu un propos similaire : « Nous avons réclamé du temps, il faut que cela aille largement au-delà de l'été, c'est-à-dire le 21 septembre. »

Problème : l'allongement du calendrier, réclamé par les deux

plus importantes confédérations de salariés, n'est pas tout à fait en phase avec les intentions d'Emmanuel Macron. La position du chef de l'État, réexprimée le 23 mai lorsqu'il a reçu les partenaires sociaux, est de faire voter en juillet une loi d'habilitation qui lui permette de légiférer par ordonnances. Celles-ci, ainsi que les décrets d'application, seront rédigées dans les semaines suivantes, la loi de ratification devant être approuvée « d'ici à la fin de l'été, c'est-à-dire le 21 septembre », avait indiqué l'Élysée.

« Feuille de route »

La CFDT, elle, milite pour un séquencage plus étalé dans le temps, avec des ordonnances qui seraient présentées en conseil des ministres fin septembre. Le fait d'accorder quelques jours de plus à la réflexion n'est pas « inconsidéré », a plaidé M. Berger, compte tenu de la complexité des sujets : plafonnement des indemnités prud'homales, fusion des instances représentatives du personnel (IRP), redéfinition du pouvoir accordé aux conventions de branche et aux accords d'entreprise pour fixer les règles sociales...

Le Medef n'est pas hostile à une extension de la période de discussions, sous réserve qu'il n'y ait pas de « dérive nous conduisant

« Il faut se donner un mois de plus, ce n'est quand même pas la fin du monde »

LAURENT BERGER
secrétaire général de la CFDT

jusqu'en 2018 ». « Mais il faut arrêter de dire qu'il n'y a pas de concertation », fait-on valoir au sein de l'organisation présidée par Pierre Gattaz : le rapprochement des IRP et les dédommagements octroyés par le juge en cas de licenciement « sans cause réelle et sérieuse » avaient déjà été débattus, lors de l'examen des lois Macron et Rebsamen, en 2015.

Le déroulement des opérations devrait être précisé « la semaine prochaine », d'après M. Berger, à travers un document d'orientation remis par le gouvernement. Il s'agit d'« une feuille de route » qui ira « un peu au-delà des ordonnances », puisqu'elle devrait aussi comporter des éléments sur les réformes de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle et des retraites, confie Philippe Louis, président de la CFTC.

Dans l'intervalle, M^{me} Pénicaud va rencontrer, à tour de rôle, les

leaders patronaux et syndicaux afin d'entrer dans le détail des ordonnances. L'exercice s'annonce ardu pour la ministre du travail, puisque plusieurs dispositions mécontentent les organisations de salariés. En particulier celle sur la barémisation obligatoire des indemnités prud'homales. François Hommeril, président de la CFE-CGC, y voit une « fausse bonne mesure » : « C'est du pipeau » que de prétendre qu'elle puisse lever « un frein à l'embauche », cingle-t-il.

Autre motif de crispation : la suspension de l'application du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P). Elle est réclamée par le patronat et a été confirmée, lundi, par M. Philippe, selon François Asselineau, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Ce dernier ajoute : « S'agissant des modalités du moratoire, j'attends toujours la réponse. » La CFDT ne veut pas en entendre parler, car une telle décision signifierait la fin d'une « mesure de justice sociale pour des gens qui meurent plus vite ou qui vieillissent plus mal », selon M. Berger. « L'élection présidentielle a mis en évidence une double fracture, sociale et territoriale, observe Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO. Donc le gouvernement doit écouter. » ■

BERTRAND BISSUEL



social-travail-gouvernement-syndicats

Réforme du travail: Édouard Philippe poursuit les consultations

Paris, 30 mai 2017 (AFP) - Le Premier ministre Édouard Philippe a continué mardi de consulter sur sa future réforme du code du travail, en recevant l'Unsa, Solidaires et l'Udes, des partenaires sociaux non représentatifs au niveau national, qui veulent faire entendre leurs voix.

M. Philippe les a reçus tour à tour à Matignon, en présence de la ministre du Travail Muriel Pénicaud.

Luc Bérille (Unsa) a salué, après son entretien, une "vraie qualité d'écoute et d'échange".

Mais pour Éric Beynel (Solidaires), la forme n'efface pas le fond. "Ils sont très polis, très gentils, on est bien accueillis, mais on n'a aucune illusion sur le fait que ce qu'on a pu leur dire modifie en quoi que ce soit la feuille de route du président qui, selon eux, est l'alpha et l'oméga qui doit conduire le peuple vers un univers meilleur", a-t-il ironisé.

M. Beynel compte "sans attendre" se mobiliser contre la réforme du gouvernement, qu'il considère comme "la suite et l'aggravation" de la loi El Khomri.

"Puisque le gouvernement veut aller vite, nous aussi, mouvement social, on doit aller vite", a-t-il lancé.

Le gouvernement, qui consulte depuis la semaine dernière, compte réformer le code du travail par ordonnances d'ici à la fin de l'été. Au programme: plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur en cas d'accord minoritaire, fusion des instances représentatives du personnel (IRP) et primauté des accords d'entreprises sur les conventions de branches.

MM. Bérille et Vidor ont aussi émis des réserves.

Le leader de l'Unsa a pointé du doigt un "problème d'équilibre", soulignant que les réformes du référendum d'entreprises, des IRP et des indemnités prud'homales étaient "trois revendications du Medef". "Si d'aventure les ordonnances ne traduisaient que le point de vue d'une organisation patronale, en termes d'acceptation sociale, ce ne serait pas possible", a-t-il mis en garde.

Concernant les accords d'entreprises, il a estimé que "le sujet (n'était) pas mûr et qu'il nécessiterait un travail très long et délicat", "ce qui n'est pas tellement compatible avec un format d'ordonnances".

Quant à Hugues Vidor, il s'est dit favorable au plafonnement des indemnités prud'homales et à la fusion des IRP, mais il a exprimé "des vigilances" sur les accords d'entreprises, rappelant "l'importance" des branches pour les petites entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Édouard Philippe et Muriel Pénicaud doivent recevoir mercredi Jack Aubert, président de la Fesac (patronat du spectacle), et Christiane Lambert, présidente de la FNSEA (agriculture).

jah/ao/sd

2017/05/30 18:54:26 GMT+02:00
#638452 DGTE 1762 GQH90 (4) AFP (401 words)



social-travail-syndicats-gouvernement-ministres-politique Réforme du travail: Solidaires veut mobiliser "sans attendre"

Paris, 30 mai 2017 (AFP) - Eric Beynel, porte-parole de Solidaires, a appelé mardi les autres syndicats à se mobiliser "sans attendre" contre la réforme du code du travail voulue par le gouvernement, qu'il considère comme "la suite et l'aggravation" de la loi El Khomri.

"On pense que la bonne possibilité pour le mouvement syndical, c'est de construire rapidement des mobilisations, parce que ce qui est proposé aujourd'hui par le gouvernement n'est que la suite et l'aggravation de ce qui était contenu dans la loi El Khomri l'an passé", a déclaré M. Beynel à la presse, en sortant d'une rencontre avec le Premier ministre Edouard Philippe et la ministre du Travail Muriel Pénicaud.

Solidaires "va continuer à pousser les organisations syndicales pour qu'on se réunisse et qu'on propose rapidement un cadre de mobilisation sans attendre".

"Puisque le gouvernement veut aller vite, nous aussi, mouvement social, on doit aller vite", a lancé Eric Beynel.

Le gouvernement, qui consulte depuis la semaine dernière les partenaires sociaux sur sa réforme du code du travail, compte légiférer par ordonnances d'ici à la fin de l'été. Il veut plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, permettre des référendums d'entreprises à l'initiative de l'employeur en cas d'accord minoritaire, fusionner les instances représentatives du personnel et donner plus de place aux accords d'entreprises.

L'union syndicale Solidaires, qui était en pointe de la contestation contre la loi El Khomri, aux côtés de la CGT et de FO notamment, avait déjà tenté de relancer la mobilisation au lendemain de l'élection d'Emmanuel Macron. Mais sa proposition d'intersyndicale le 11 mai était restée lettre morte, les autres syndicats préférant attendre que le gouvernement fasse des annonces concrètes.

"On va les relancer" quand le gouvernement aura transmis la semaine prochaine sa feuille de route sur la réforme du travail, a indiqué M. Beynel.

jah/db/sd

2017/05/30 17:38:52 GMT+02:00

#638216 DGTE 1526 GQF54 (4) AFP (297 words)

Une équipe de choc pour démanteler le Code du travail

L'économiste Marc Ferracci et l'ex de FO Stéphane Lardy ont rejoint l'équipe de Muriel Pénicaud, dirigée par l'ancien du Medef Antoine Foucher.

La liste n'est pas encore définitive, mais les nominations se succèdent dans les différents cabinets du pouvoir. Ce week-end, deux nouveaux noms ont été validés et publiés au *Journal officiel* pour compléter l'équipe qui sera en charge des réformes économiques et sociales voulues par Emmanuel Macron. L'une était attendue, celle de l'économiste Marc Ferracci comme conseiller spécial auprès de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Ami de longue date du président et témoin à son mariage, il partage, au-delà des aspects privés, son programme, dont il a été l'un des inspirateurs. « Il serait judicieux de réformer le droit du licenciement, pour en rendre l'issue plus prévisible », jugeait l'économiste dans l'*Obs*, en mars 2016, au moment de la loi El Khomri, tout en plaidant, dès lors, pour « le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif » qu'Emmanuel Macron entend remettre à l'ordre du jour.

Muriel Pénicaud a choisi un juppéiste pour la seconder
Plus surprenant que ce marcheur de la première heure, l'ancien négociateur de Force ouvrière Stéphane Lardy a également rejoint l'équipe ministérielle. Secrétaire confédéral de FO chargé de l'emploi et de la formation professionnelle de 2007 à mi-2016, date à laquelle il avait intégré l'inspection générale des affaires sociales (Igas), membre du PS, selon Reuters, il a été nommé ce week-end directeur adjoint du cabinet de Murielle Pénicaud. « Stéphane Lardy n'a plus de mandat Force ouvrière depuis plus d'un an. (...) Ils lui ont demandé de venir, c'est sa liberté individuelle », avait anticipé mercredi Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, sur France info, alors que la nomination se précisait.

Une manière pour le gouvernement d'Édouard Philippe de déminer le terrain pour la réforme du Code du travail en déclinant au monde social

la méthode Macron « et de droite et de gauche » (sic) ? Le poste de directeur de cabinet de la ministre du Travail n'en est pas moins revenu au milieu patronal. Il y a dix jours, Muriel Pénicaud a ainsi choisi un juppéiste pour la seconder, Antoine Foucher, ancien cadre dirigeant du Medef, passé auparavant par le cabinet du ministre du Travail Xavier Bertrand. Il était depuis juin 2016 directeur des relations sociales du groupe Schneider Electric.

Un quatuor on ne peut plus marqué à droite

Pour faire bonne mesure, Pierre-André Imbert, l'ancien directeur de cabinet de François Rebsamen en 2014 puis de

Myriam El Khomri, a, lui, été nommé conseiller social à l'Élysée. Avec Antoine Foucher, Franck Morèl (ancien du cabinet de Xavier Bertrand) et Thomas Fatome (directeur de cabinet du premier ministre, ancien collaborateur de Laurent Wauquiez au ministère de l'Emploi), ce quatuor chargé de la réforme du travail est on ne peut plus marqué à droite. Car Imbert, qui a commencé sa carrière à gauche (il fut membre du conseil scientifique d'Attac), a ensuite pris une autre trajectoire en rejoignant le cabinet de consultants de Raymond Soubie, le « Monsieur Social » préféré de la droite, conseiller de Barre, Chirac, Balladur, Fillon, Sarkozy. Comme l'expliqua à l'*Humanité* Pierre Jacquemain, membre du cabinet El Khomri, Imbert a joué un rôle capital dans la conception de la loi travail : « En réalité, la politique du ministère du Travail se décide ailleurs, à Matignon. C'est le premier ministre qui donne le ton. » Au *Canard enchaîné*, un conseiller expliquera même que « la réforme est arrivée tout écrite sur le bureau de la ministre (...). C'est le directeur de cabinet de la ministre, Pierre-André Imbert - imposé par l'équipe Valls -, qui a tout géré. » Et c'est lui qui s'est naturellement imposé pour parachever l'œuvre. ●

LE NOMBRE DE CONSEILLERS A ÉTÉ LIMITÉ PAR UN DÉCRET DU 19 MAI À DIX POUR UN MINISTRE, HUIT POUR UN MINISTRE DÉLÉGUÉ ET CINQ POUR UN SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Loi travail : Macron rassure les partenaires sociaux

Le chef de l'Etat, qui recevait mardi les syndicats et le patronat, maintient son calendrier de la réforme

Le Monde - jeudi 25 mai 2017

Certains redoutaient qu'il y ait du sang et des larmes. Des confrontations tendues entre des leaders syndicaux sur le qui-vive et un nouveau président de la République qui veut agir vite. Il n'en fut finalement rien. Après avoir rencontré Emmanuel Macron à tout rôle, mardi 23 mai, la plupart des dirigeants d'organisations de salariés et d'employeurs ont quitté l'Élysée avec une impression générale plutôt positive. Le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, a lui-même, « cru comprendre » qu'il y avait un sujet d'accord entre lui et le chef de l'État – au sujet du tempo des négociations à venir.

Pour tant, l'ordre du jour s'annonçait porteur de tensions. Au sommet de la pile des sujets à évoquer : la réécriture du code du travail, que le chef de l'État entend conduire tambour battant en lançant par ordonnances – une procédure beaucoup plus rapide que celle applicable à un projet de loi ordinaire.

Outre le contenu, encore flou, des textes se pose la question de l'agenda. M. Macron est décidé à faire passer cette réforme dans les cent premiers jours de son mandat. Les syndicats, eux, aimeraient que du temps soit laissé à la réflexion. « Je lui ai dit qu'il fallait desserrer le calendrier, pour aller plus vers l'automne », confie Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT. « J'ai plaidé pour que le calendrier soit décalé », renchérit Jean-Claude Mailly, le numéro un de FO.

A l'issue de la prise de contacts de mardi, il apparaît cependant que l'Élysée n'a pas changé d'avis sur le rétrocédement des opérations. « Le président avait dit que cette réforme se ferait dès cet été et il devrait s'y tenir », explique-t-on autorisée un gouvernement à prendre des mesures dans le domaine législatif, devrait être votée en juillet. Dans la foulée seront finalisés la rédaction des ordonnances et des décrets d'application. Quant à la loi de ratification des ordonnances, l'objectif est qu'elle soit approuvée à la fin de l'été – c'est à dire aux alentours du 20 septembre, a précisé l'Ély-

« Nous avons le sentiment que les portes ne sont pas fermées »

JEAN-CLAUDE MAILLY
secrétaire général
de Forces ouvrières

sée à l'AFP, mardi soir. C'est grosso modo le séquençage esquisé, depuis le début, par M. Macron, montrant ainsi qu'il n'est pas question de flancher.

Pour autant, M. Berger trouve que le successeur de François Hollande a été « ouvert ». « Cette rencontre ne s'est pas terminée avec un président qui nous dit : "Voilà ce qu'on va faire et point barre" », affirme-t-il. « Nous avons le sentiment que les portes ne sont pas fermées », abonde M. Mailly. Des négociations restent possibles, d'après lui, y compris à propos du barème obligatoire en matière d'indemnités prud'homales pour un licenciement « sans cause réelle et sérieuse ». Une réforme dénoncée par toutes les centrales syndicales, mais à laquelle M. Macron est très attaché. « Ils veulent aller jusqu'au bout, mais donnent l'impression qu'il y a des marges de manœuvre », explique le patron de FO. « J'ai souligné qu'il fallait que le juge conserve un pouvoir d'appréciation qui lui permette dans certains cas de s'écarter du barème », relate Philippe Loulis, président de la CFDT. « Je n'ai pas senti de fermeture de ce sujet. »

« Il faut brancher »
« Ils ont eu le sentiment, à tort, que nous voulions passer à la hausse, mais on va buter à l'Élysée, alors que nous sommes au contraire, dans une optique de négociations. » Pas sûr que ces bonnes dispositions gouvernementales les désaccablent : « Nous n'avons pas la même approche à propos des instances représentatives du personnel relève François Honorati, le numéro un de la CFE-CGC. Ils disent vouloir les simplifier. Nous sommes prêts à y réfléchir, mais ça ne peut pas se faire en trois mois. »



Emmanuel Macron reçoit Jean-Claude Mailly (FO), à l'Élysée, mardi 23 mai. JEAN-CLAUDE COURTESI/FRENCHPOLICE POUR « LE MONDE »

Sans surprise, le Meubel se réjouit que le président de la République ait de nouveau manifesté sa « volonté d'avancer ». « Nous avons rappelé que la confiance des chefs d'entreprise était essentielle pour réussir. Nous ne sommes pas d'accord sur tout mais il y a de la discussion et de l'échange », indique-t-on avenue Bosquet, où siège l'organisation de Pierre Galaxie. « Sur le code du travail, il faut trancher », soutient Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité (UAP). Le fait de recourir aux ordonnances est légitime.

Autre motif de satisfaction, côté patronat : M. Macron a indiqué que le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) sera suspendu – conformément à ce qu'il avait dit, durant la campagne. « Il n'a dit qu'il y aura un moratoire », rapporte François Assé-

lin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Mais son intention, complète-t-il, n'est pas « d'enterrer le dispositif » – très critiqué par de nombreux patrons, qui le jugent impossible à mettre en œuvre, en l'état.

Darmanin rencontre les fonctionnaires

Gérald Darmanin, le ministre de l'action et des comptes publics, a rencontré, mardi 23 mai, les syndicats de fonctionnaires en réunissant quatre organisations (CFDT, CGT, FO, FSU). L'objectif est d'établir le contact, alors qu'Emmanuel Macron a annoncé, durant la campagne présidentielle, son intention de supprimer 120 000 postes d'agents publics durant le quinquennat. « M. Darmanin a voulu montrer qu'il est un homme de dialogue social », confie Jean-Marc Canon (CGT), préoccupé par le programme de l'Élysée. Le ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de renouveau salarial en 2017, selon M. Canon. « Il n'est pas question d'abandonner le sujet fonction publique sous le prisme de la réduction d'effectifs », prévient Mylène Jacquot (CFDT).

D'autres chantiers ont été abordés par M. Macron, mardi. Ainsi, la réforme de l'assurance-chômage, le régime social des travailleurs indépendants (RSI), raconte M. Gri-set : dans l'esprit du président de la République, il s'agit de supprimer le RSI pour l'adjoindre au régime général de la Sécurité sociale, selon des modalités qui restent à fixer.

Les têtes-à-tête de mardi n'ont pas permis – et ce n'était d'ailleurs pas leur but – de rentrer dans les détails. Cette charge incombait à Malignon et à la ministre du travail, Martine Péricaud. Celle-ci et le chef du gouvernement, Édouard Philippe, devraient recevoir, à par-tir de mercredi après-midi, les parlementaires sortants. Premier cycle de rencontres qui s'achèvera, en principe, le 29 mai. ■

SARAH BELOUZZANE
ET BERTRAND BISSUEL

LOI TRAVAIL XXL : PARTAGES, LES FRANÇAIS APPELLENT MACRON À ÉCOUTER LES SYNDICATS

LATRIBUNE.FR



Selon une enquête réalisée par Odoxa, deux personnes interrogées sur trois souhaitent que le président "tienne le plus compte possible des objections des syndicats quitte à revoir les réformes qu'il veut proposer"

Au lendemain de la réception par Emmanuel Macron des partenaires sociaux à l'Élysée, un sondage réalisé pour franceinfo dévoile le sentiment des Français sur la perspective d'une réforme du Code du travail. Selon cette enquête réalisée par Odoxa, deux personnes interrogées sur trois souhaitent que le président "tienne le plus compte possible des objections des syndicats quitte à revoir les réformes qu'il veut proposer". À l'inverse, 35% lui demandent de s'en tenir à ses projets "quitte à mécontenter les syndicats".

PLUS D'UN FRANÇAIS SUR DEUX OPPOSÉ À LA RÉFORME

En parallèle, les Français se montrent très partagés quant à l'opportunité même d'"aller plus loin que la loi El Khomri" pour réformer le code du travail : 48% y sont favorables, 51% opposés. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 1.014 personnes (méthode des quotas) interrogées par internet les 22 et 23 mai.

Mercredi après-midi puis lundi, c'est au tour d'Edouard Philippe de recevoir les dirigeants syndicaux à Matignon pour parler de ce dossier brûlant. Le Premier ministre avait déjà pris contact avec les partenaires sociaux jeudi, trois jours après sa nomination, lors d'appels téléphoniques avec les dirigeants syndicaux et patronaux. Alors que le manque de concertation avait été vivement critiqué pour le lancement de la controversée loi Travail, le nouvel exécutif entend démontrer qu'il veille au dialogue social pour ce nouveau texte.

(Avec AFP)



social-syndicats-gouvernement-travail-entreprises

Ordonnances sur le code du travail: la CFDT demande d'attendre début octobre

Paris, 28 mai 2017 (AFP) - Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a demandé dimanche au gouvernement d'attendre "fin septembre-début octobre" pour réformer le code du travail par ordonnances, "le temps de la concertation nécessaire".

Souhaitant aller vite, l'Elysée a précisé cette semaine vouloir une ratification des ordonnances "d'ici la fin de l'été", soit avant le 21 septembre.

"Il ne faut pas passer des ordonnances en août (...) on peut être rapide sans être précipité", a déclaré Laurent Berger, invité du Grand Jury RTL/LCI/Le Figaro.

"Il faut aller vers fin septembre-début octobre pour qu'on ait le temps de discuter du fond des sujets" et notamment "ce qui doit être traité" dans le code du travail, la branche ou l'entreprise, a-t-il ajouté.

Sur cette question, la CFDT estime que "le code du travail doit garantir un socle important de droits", auxquels aucun accord de branche ou d'entreprise ne peut déroger, parmi lesquels "le salaire minimum" et "la sécurité au travail".

Ensuite, les branches professionnelles doivent déterminer les "classifications, les déroulements de carrière", a-t-il ajouté en estimant que "l'organisation du travail, la responsabilité sociale, les conditions de travail" devaient se négocier au niveau de l'entreprise.

Mais "cette négociation doit être menée avec des représentants des organisations syndicales". "Un référendum sans être passé par un accord, non", a-t-il prévenu alors qu'Emmanuel Macron a promis, pendant sa campagne, le référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur.

Le numéro un de la CFDT, qui sera reçu lundi par le Premier ministre, entend à cette occasion "lui apporter un gros dossier avec un tas de propositions" sur "tous les sujets y compris la question européenne, la protection sociale, l'outre-mer". Il a cité la création d'une "assurance chômage européenne".

La CFDT viendra aussi avec des "contrepropositions" sur les projets auxquels le syndicat est hostile, comme la barémisation des indemnités prud'homales pour licenciements abusifs.

L'objectif est que "si des projets devaient se mettre en place, ce soit le moins difficile possible pour les travailleurs sur ces sujets là", a expliqué M. Berger.

shu/ao/nm

2017/05/28 14:48:25 GMT+02:00
#633137 DGTE 0591 GOG76 (4) AFP (331 words)



social-gouvernement-travail-patronat-politique

Réforme du travail: le gouvernement prolonge la concertation (ACTUALISATION-LEAD GENERAL)

ATTENTION - Ajoute commentaires de L. Berger (CFDT) à Europe 1 ///

Paris, 24 mai 2017 (AFP) - Les concertations entre gouvernement et partenaires sociaux sur la délicate réforme du marché du travail vont se prolonger la semaine prochaine avec la ministre du Travail, après un premier round mardi et mercredi à l'Élysée et à Matignon.

A l'issue de cette deuxième phase de concertation avec la ministre du Travail, une "feuille de route" devrait être présentée, dans 15 jours, sur les "thèmes à discuter", a affirmé mercredi le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly, en sortant de Matignon où il a rencontré le Premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

Ce premier round entre gouvernement et partenaires sociaux, qui a démarré mercredi avec FO, le Medef et la CFE-CGC, doit se poursuivre lundi avec la CFDT, la CGT, la CFTC, la CPME et l'U2P.

Mais d'ores et déjà, le leader syndical a réclamé que cette concertation "dure tout l'été", c'est-à-dire en parallèle de la procédure des ordonnances qui doit démarrer au début de l'été avec une loi d'habilitation. Souhaitant "aller vite", l'exécutif veut une ratification des ordonnances avant le 21 septembre.

Pour le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, interrogé dans la soirée sur Europe 1, "le vrai sujet est entre la loi d'habilitation qui lance les ordonnances et le moment où c'est clos par une nouvelle loi de validation: tout dépend de l'espace-temps que l'on nous laisse pour faire valoir nos propositions, pour enrichir le texte".

Selon M. Mailly, la concertation avec le gouvernement "va quand même durer". "Après, si on sera d'accord ou pas c'est une autre paire de manches", a-t-il commenté, estimant que l'entretien avec Edouard Philippe et Muriel Pénicaud s'était déroulé dans "un bon climat".

Pierre Gattaz, le président du Medef, a salué un "dialogue constructif, une méthode intéressante".

"On a senti une ouverture, c'est pas si fréquent d'avoir accès à des gens qui sont au pouvoir et semblent être autant à l'écoute", s'est félicité François Hommeril (CFE-CGC).

Le dirigeant patronal doit rencontrer la ministre du Travail "dans les jours à venir", la CFE-CGC "peut-être en fin de semaine prochaine".

Aucune précision n'a été donnée mercredi sur le calendrier mais le gouvernement a confirmé qu'il y aurait trois "blocs de réformes", selon M. Gattaz: celle du code du travail, puis celle de l'assurance chômage et de la formation professionnelle, "sans doute à l'automne", avant un "bloc en 2018 sur les retraites".

- 'chemin de crête' -

Sur l'assurance chômage, M. Hommeril s'est dit "rassuré" car les partenaires sociaux devraient "encore avoir leur place" dans la gestion du régime, qu'Emmanuel Macron veut universaliser.

Le gouvernement n'a pas donné plus de précisions sur le fond de la réforme du code du travail, dont les grands axes sont déjà connus: plafonnement des indemnités prud'homales, fusion des instances représentatives du personnel, référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur et priorité à l'accord d'entreprise.

Concernant les indemnités prud'homales, ligne rouge pour les syndicats, M. Gattaz a estimé qu'il existait un "chemin de crête", tout en appelant à une réforme "rapide" sur ce point pour remédier à la "peur de l'embauche".

Mercredi matin, le numéro un de la CFTC, Philippe Louis, avait jugé "peut-être" possible un compromis sur ce dossier.

Pour "retrouver la confiance", le Medef "attend" par ailleurs qu'on lui "confirme" que le compte pénibilité "sera bien suspendu", comme l'a affirmé Emmanuel Macron mardi à la CPME selon les dires de son président, François Asselin.

juc-map/cel/cam

2017/05/24 21:05:48 GMT+02:00
#625429 DGTE 2382 GLH68 (4) AFP (561 words)



social-gouvernement-travail-syndicats-patronat Un ex-négociateur FO au cabinet de la ministre du Travail

Paris, 27 mai 2017 (AFP) - L'ancien négociateur de Force ouvrière, Stéphane Lardy, est nommé directeur adjoint du cabinet de la ministre du Travail, où il travaillera au côté du directeur de cabinet Antoine Foucher, ancien cadre du Medef, selon le Journal officiel paru samedi.

Il exercera en tandem avec Claire Scotton, ancienne sous-directrice adjointe à la Direction du travail, également désignée directrice adjointe de cabinet de Muriel Pénicaud.

M. Lardy a été secrétaire confédéral de FO chargé de l'emploi et de la formation professionnelle de 2007 à mi-2016, date à laquelle il avait intégré l'Inspection générale des affaires sociales (Igas).

Cette nomination n'est "pas une demande de FO", "Stéphane Lardy n'a plus de mandat Force ouvrière depuis plus d'un an (...) Ils lui ont demandé de venir, c'est sa liberté individuelle", avait commenté mercredi Jean-Claude Mailly, le patron de FO, sur franceinfo. "C'est un bon connaisseur des dossiers, tout le monde le reconnaît", estime M. Mailly.

Stéphane Lardy est notamment un spécialiste de l'assurance chômage, dossier sur lequel il s'était opposé aux velléités du Medef début 2016. Antoine Foucher, passé par le cabinet de Xavier Bertrand sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, était directeur général adjoint du Medef en charge du social jusqu'en 2016, où il a démissionné de l'organisation patronale.

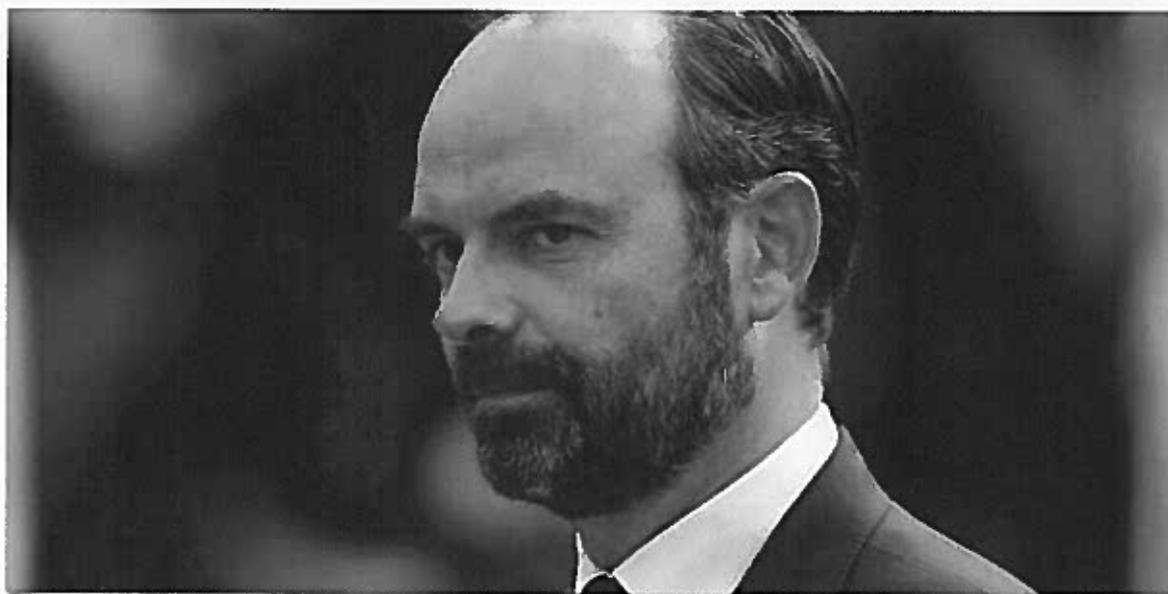
Autre nomination au JO de samedi, celle de l'économiste Marc Ferracci comme conseiller spécial auprès de la ministre. Professeur d'économie à l'Université Panthéon Assas et à Sciences-Po, il est un proche d'Emmanuel Macron.

shu/ao/fm

2017/05/27 10:53:06 GMT+02:00
#631065 DGTE 0290 GNM04 (4) AFP (238 words)

REFORME DROIT DU TRAVAIL : LES FRANÇAIS HÉSITANTS

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

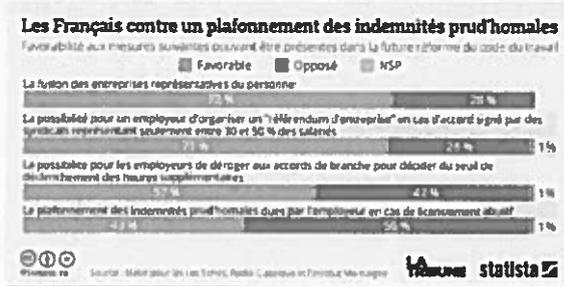


Les Français sont hésitants sur la réforme du droit du travail souhaitée par Emmanuel Macron, selon un sondage Elabe. S'ils approuvent la simplification des instances représentatives du personnel, ils sont en revanche contre un plafonnement des dommages et intérêts accordés par les prud'hommes.

Les Français hésitent. Ils veulent bien une réforme du droit du travail mais pas forcément d'une grande ampleur. Et s'il y a quelque chose qu'ils refusent totalement c'est un plafonnement des dommages-intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. Une idée pourtant chère à Emmanuel Macron et au patronat mais qui est unanimement combattue par les syndicats.

UNE MAJORITÉ CONTRE LE PLAFONNEMENT DES INDEMNITÉS PRUD'HOMALES

Selon un sondage Elabe* réalisé pour *Les Echos*, *Radio Classique* et *l'Institut Montaigne*, une forte minorité de 44% des Français sont favorables à une réforme "en profondeur" du code du travail, alors que 50% veulent "l'aménager sur quelques aspects seulement". En revanche, ils ne sont que 6% à désirer le statu quo.



[Crédits : Statista.]

Mais quand on rentre dans le détail des mesures, on s'aperçoit donc que 56% rejettent un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Actuellement, il existe déjà un barème d'indemnisation en fonction de l'ancienneté du salarié licencié abusivement mais il n'est qu'indicatif. Les conseillers prud'homaux ne sont donc pas obligés de s'y référer.

D'autres mesures que le gouvernement veut mettre aussi sur la table semblent rencontrer l'assentiment d'une majorité de Français. Ainsi, il sont 72% à être favorable à une fusion des instances représentatives du personnel ou à l'organisation par l'employeur de référendum en cas d'accord minoritaire (71%).

Les Français sont en revanche moins nombreux (57%) à approuver qu'un accord d'entreprise déroge à un accord de branche pour fixer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

LE CONTENU EXACT DE LA RÉFORME ENCORE INCONNU

Reste que l'on ne connaît pas encore dans le détail le contenu exact de la future réforme. Le Premier ministre et la ministre du Travail doivent d'ailleurs continuer ce lundi 29 mai à consulter les organisations patronales et syndicales. L'opinion des Français peut donc encore passablement évoluer.

D'autant plus que la matière est technique et ardue. Que penseront les Français si la réforme autorise une entreprise par accord, voire par un référendum de l'employeur, à remonter le seuil de déclenchement des heures supplémentaires à 37 ou 38 heures, au lieu des 35 heures actuelles?

De même sur le référendum à l'initiative de l'employeur. On ne sait pas encore si l'entreprise aura toute latitude pour contourner le "fait syndical" et proposer directement aux salariés de valider un "accord" via un référendum et sans donc passer par la technique du "mandatement". Ou bien si ce référendum ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un échec des négociations avec les syndicats, c'est-à-dire que seuls des syndicats minoritaires ont approuvé le projet d'accord. Si c'est cette dernière piste qui est retenue, la CFDT est prête à en discuter sous certaines conditions.

Enfin, sur le sujet de la "confiance", Emmanuel Macron et son gouvernement marchent sur des oeufs. En effet, 50% des Français font confiance à l'exécutif pour proposer une réforme qui *"profite autant aux salariés qu'aux employeurs"*, alors que 49% n'ont pas confiance. Deux blocs quasi égaux donc. Il va donc falloir beaucoup de tact et de sens politique au gouvernement s'il veut éviter de se retrouver face à des manifestations similaires à celles que la France a connues il y a un an avec la loi El Khomri.

**Ce sondage a été réalisé auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1.051 personnes (méthode des quotas), interrogées par internet les 23 et 24 mai.*

Code du travail : les orientations précisées la semaine prochaine

- Edouard Philippe achève ce mardi ses entretiens avec les organisations patronales et syndicales.
- La ministre du Travail, qui prend le relais, les recevra jeudi et vendredi.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Edouard Philippe a repris, lundi, ses entretiens avec les principales organisations syndicales et patronales. Le Premier ministre avait vu Pierre Gattaz (Medef), Jean-Claude Mailly (FO) et François Hommeril (CGC), mercredi. Il a rencontré Philippe Martinez (CGT), Laurent Berger (CFDT), Alain Griset (U2P), François Asselineau (CPME) et Philippe Louis (CFTC), lundi. Il va également faire connaissance avec les leaders de deux syndicats non représentatifs, Solidaires et l'Unsa, ce mardi. Les entretiens se sont tous passés dans

un climat détendu, selon les dires des partenaires sociaux. Y compris avec la CGT. « Nous avons senti une volonté de discuter et d'écouter tout le monde », s'est félicité Philippe Martinez. Il faut dire que si les représentants syndicaux et patronaux avaient eu l'occasion de croiser Emmanuel Macron lors du précédent quinquennat, il n'en est pas de même avec Edouard Philippe.

La phase d'observation va-t-elle se poursuivre longtemps ? Pour l'heure, toute l'attention se concentre sur le calendrier. On en sait un peu plus sur le timing du démarrage des discussions. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, va enclencher tout de suite un nouveau tour de table en recevant toujours une à une chacune des organisations syndica-

les et patronales jeudi et vendredi. Laurent Berger sera reçu jeudi dès 7 heures du matin et Jean-Claude Mailly à 15 heures. La ministre sera-t-elle plus discrète que le chef de l'État et le Premier ministre ? « Avec Emmanuel Macron et Edouard Philippe, il y a eu des concertations sur la méthode, avec Muriel Pénicaud on va rentrer dans le vif des sujets », a déclaré Laurent Berger.

Lettre de cadrage

Il a été promis aux partenaires sociaux qu'ils recevraient la semaine prochaine une « lettre de cadrage » des réformes concernant le Code du travail, selon les termes du leader cégétiste. En revanche, pour l'instant, malgré la demande unanime des syndicats d'un report du délai

d'élaboration des ordonnances jusqu'à la fin septembre, l'exécutif n'a laissé filtrer aucune décision en ce sens. Edouard Philippe « a écouté et pris des notes », a dit Laurent Berger.

Comme les autres syndicalistes, il s'est attaché à lui exposer le point de vue de sa centrale sur les dossiers à l'ordre du jour. Parmi eux, figure le point dur du plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif auquel les syndicats sont tous opposés, mais dont le principe n'apparaît pas négociable au dire de Philippe Martinez. « Le Premier ministre a dit qu'il avait une feuille de route » et la « marge de manœuvre » d'Edouard Philippe sur le sujet apparaît « étroite », a affirmé le syndicaliste. Face à cette détermination de l'exécutif, Laurent Berger a

semblé ouvrir le jeu. Un plafonnement des indemnités prud'homales « ne peut se faire avec un plafond bas, sans plancher et sans dérogations possibles », a-t-il affirmé.

A l'opposé, il est resté très ferme sur le compte pénibilité. S'il a déclaré que la CFDT était prête à « truit (er) les difficultés de mise en œuvre », il a réitéré son refus de tout « moratoire ». Un « moratoire » que la CPME avait vu venir en sortant de l'Élysée il y a huit jours, mais dont le mot « n'a pas été prononcé » par Edouard Philippe lundi, a dit Alain Griset, le président de l'U2P (artisans et professionnels libéraux), à la sortie de Matignon. Le Premier ministre nous l'a confirmé, a dit au contraire François Asselineau, qui préside la Confédération des PME. ■

Unédic : la place des partenaires sociaux, une exception française

L'organisation de l'assurance-chômage en France « ne se retrouve dans aucun autre pays », selon une étude du ministère du Travail.

Alain Ruello
 @AlainRuello

L'assurance-chômage ? Après la réforme du Code du travail, c'est l'un des grands autres chantiers sociaux que le gouvernement entend ouvrir sans trop tarder avec les partenaires sociaux. A ce stade, le calendrier indicatif vise le dépôt d'un projet de loi début 2018. Le sujet n'a pour l'instant été évoqué avec Edouard Philippe, ce qui n'a pas empêché les leaders syndicaux de s'exprimer, comme par exemple François Hommeril pour la CFE-CGC (« Les Echos » du 25 mai).

Pour éclairer les débats, une étude récente de la Dares, la direction des statistiques du ministère du Travail, permet de situer le régime français par rapport à ceux des principaux pays de l'OCDE sur les deux volets principaux de la réforme à venir. Et surtout, d'esquisser vers quel modèle il se dirige si Emmanuel Macron parvient à ses fins, avec toutes les limites – très bien posées par l'étude – quand il s'agit de comparaisons internationales dans ce domaine.

Le premier volet de la réforme vise à rendre l'assurance-chômage

L'organisation des régimes d'assurance-chômage dans les principaux pays de l'OCDE

Au 1^{er} janvier 2015

	Rôle des partenaires sociaux		Statut de l'organisme en charge
	Type de concertation sociale	Gestion	
Allemagne	Tripartite	Consultatif	Parapublic
Autriche	Tripartite	Décisionnaire	Parapublic
Belgique	Partaire	Consultatif	Parapublic
Danemark	Tripartite	Consultatif	Privé
Espagne	Tripartite	Consultatif	Parapublic
France	Partaire	Décisionnaire	Privé
Italie	Tripartite	Consultatif	Parapublic
Irlande	Non institutionnalisée	Consultatif	Etat
Pays-Bas	Tripartite	Consultatif	Privé
Royaume-Uni	Non institutionnalisée	Consultatif	Etat
Suède	Tripartite	Consultatif	Privé
Etats-Unis	Aucune	Aucun	Etat

• LES ECHOS • / SOURCE : DARES

accessible aux indépendants et à ceux qui démissionnent. Cette universalisation serait financée par une hausse de la CSG qui compense en partie la suppression des cotisations chômage salariés. Sur ce point, l'étude ne permet pas de faire des comparaisons approfondies pour des raisons d'antériorité de données. A noter toutefois que les non-salariés peuvent bénéficier d'une couverture sur une base volontaire en Suède, Autriche, Espagne et au Danemark (l'Italie (...))

(...)

mène des expérimentations). Quand aux démissionnaires, c'est le cas dans quatre pays également avec délai de carence : Autriche, Danemark, Allemagne et... France après examen par une instance paritaire.

Sur le financement des régimes, les comparaisons laissent voir des modalités très diverses selon les pays. Néanmoins, la configuration « la plus courante » est celle pratiquée en France, à savoir un financement assis sur les cotisations sociales salariés et employeurs. On l'observe aussi en Allemagne, en Autriche, en Espagne ou en Suède. D'autres pays, comme l'Irlande ou le Royaume-Uni, ont opté pour des régimes où l'assurance-chômage, « totalement intégrée à la Sécurité sociale, est financée par une contribution globale ».

La France se rapprochera du modèle italien

En supprimant la part salariale, la réforme à venir rapprochera la France de pays comme l'Italie, les Pays-Bas ou les Etats-Unis où seuls les employeurs cotisent. En y ajoutant une dose de la CSG, et donc d'impôt, notre pays perdra au passage sa singularité qui veut que l'Etat ne participe pas « directement » au financement de l'assurance-chômage au-delà des prélèvements assis sur les revenus du travail (en mettant donc de côté son rôle de garant de la dette).

L'autre grand volet de la réforme

voulue par l'exécutif est, elle, de nature institutionnelle puisqu'il porte sur une reprise en main du régime par l'Etat. Le système actuel, faut-il le rappeler, est piloté par l'Unédic, organisme privé réunissant les cinq principaux syndicats de salariés et les trois principales instances patronales. Ensemble, ils sont « décisionnaires » en conception comme en gestion et perçoivent leur influence comme « forte et efficace » (voir ci-dessus).

En y ajoutant une dose de la CSG, et donc d'impôt, notre pays perdra au passage sa singularité.

« Une telle organisation ne se retrouve dans aucun autre pays. Les partenaires sociaux sont cantonnés en général à un rôle purement consultatif dans la conception du régime d'assurance-chômage, plus ou moins important et formalisé selon les pays et les périodes, à l'exception des Etats-Unis où ils ne jouent aucun rôle », souligne la Dares. Et demain ? Emmanuel Macron veut instaurer un tripartisme - Etat, Pôle emploi, partenaires sociaux. On ne connaît pas encore la marge de manœuvre qui sera laissée à ces derniers, mais le modèle se rapproche de la norme, exception faite des pays anglo-saxons. ■

CODE DU TRAVAIL : PHILIPPE VA POURSUIVRE LES CONSULTATIONS AVEC LES SYNDICATS

LATRIBUNE.FR



Ce sera à coup sûr la première réforme marquante du quinquennat... et aussi la plus clivante. Le premier ministre tente donc de déminer le terrain en consultant les syndicats avant de proposer une réforme du Code du travail.

Le Premier ministre Edouard Philippe, en déplacement dimanche dans l'Eure pour soutenir son ministre de l'Economie Bruno Le Maire, a indiqué qu'il poursuivrait lundi avec "ouverture" et "détermination" ses consultations avec les syndicats, en vue de la réforme du Code du travail prévue cet été.

Après avoir reçu mercredi dernier les représentants du Medef, de Force Ouvrière et de la CFE-CGC, Edouard Philippe doit rencontrer lundi, en présence de la ministre du Travail Muriel Pénicaud, les représentants de la CGT, de la CFDT, d'U2P, de la CPME et de la CFTC.

LE CALENDRIER DES NÉGOCIATIONS CONNU MARDI ?

"Je vais poursuivre ces discussions exactement avec le même esprit, avec à la fois beaucoup de détermination, car il faut avancer -c'est un engagement clair du président de la République et il sera tenu- mais aussi avec beaucoup de bonne volonté et beaucoup d'ouverture, parce qu'une bonne réforme c'est toujours une réforme bien pensée, bien discutée et ensuite bien exécutée", a déclaré Edouard Philippe à la presse, à la terrasse d'un café de Pacy-sur-Eure, une petite ville de la 1ère circonscription, dans laquelle se représente Bruno Le Maire.

"Les premières conversations que j'ai pu avoir avec les syndicats m'ont permis de constater que l'ouverture et la volonté de discuter étaient présentes et je m'en réjouis", a-t-il poursuivi, précisant que des détails sur le calendrier des négociations ne seront pas fournis en toute vraisemblance avant mardi.

Lire aussi : Code du travail : maintien des ordonnances, Edouard Philippe entre dans la danse

(avec AFP)

REFORME CODE DU TRAVAIL: LE GOUVERNEMENT VA ENVOYER UN DOCUMENT DE CADRAGE AUX SYNDICATS

LATRIBUNE.FR



Selon Le leader de la CFDT, Laurent Berger, le gouvernement va envoyer dès la semaine prochaine aux syndicats une "lettre de cadrage" qui présentera les différentes réformes envisagées du droit du travail.

Le gouvernement transmettra "la semaine prochaine" une "lettre d'orientation" aux partenaires sociaux fixant le cadre de la concertation prévue pendant l'été sur la réforme du code du travail, a annoncé ce lundi 29 mai Laurent Berger, numéro un de la CFDT, après une rencontre avec le Premier ministre.

Reçus à l'Élysée et à Matignon, les partenaires sociaux se rendront au ministère du Travail d'ici à la fin de la semaine "pour traiter plus au fond des différents sujets et puis, nous ont-ils dit, il y aura la semaine prochaine une lettre de cadrage qui devrait sortir sur les différents sujets", a déclaré Laurent Berger.

"C'est une lettre d'orientation qui sera pour cadrer les sujets sur lesquels la concertation aura lieu", a-t-il ajouté. Un tel document est, de fait, prévu depuis le vote de la loi Larcher de 2007 sur le dialogue social.

LA MÉTHODE ET LE FOND DE LA RÉFORME

Dans l'intervalle, Laurent Berger a rendez-vous avec la ministre du Travail Muriel Pénicaud jeudi 1er juin. *"Il y a eu les phases de concertation un peu sur la méthode, maintenant, nous allons rentrer dans le vif du sujet en traitant le fond des questions"*, a-t-il dit.

Le secrétaire général de la CFDT a de nouveau plaidé pour laisser *"le temps nécessaire à la concertation"*, *"jusqu'à fin septembre pour discuter"*.

Il s'est aussi élevé contre *"un moratoire ou une fin du compte pénibilité"* sur le compte pénibilité, tout en se disant prêt à *"travailler"* à des simplifications mais *"à une seule condition, c'est qu'on préserve cette mesure de justice sociale"*.

Enfin, à l'instar de tous les syndicats il a redit son opposition sur le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Au bout du compte, *"ce sera sans doute un des points de désaccord pour la CFDT"*, a-t-il anticipé. On sait en effet que le président de la République, appuyé par les organisations patronales, tient absolument à imposer ce plafonnement.

« Penser que le chômage en France est dû au Code du travail est un pur fantasme »

Propos recueillis par
Leïla de Comarmond

Quel bilan tirez-vous de vos entretiens avec Emmanuel Macron et Edouard Philippe ?
Il y a un temps pour faire campagne, pour les slogans. Maintenant, Emmanuel Macron est dans un autre agenda. Il a pris de la hauteur. Edouard Philippe m'est apparu en ligne avec le chef de l'Etat. Tous deux ont été très à l'écoute.

Que pensez-vous de la méthode qu'ils ont choisie ?
Les ordonnances, c'est une question qui regarde le gouvernement dès l'instant où avant, il aura respecté les étapes nécessaires de concertation. Sur l'échéance, il faut faire une distinction en fonction des sujets. Concernant le développement de la négociation en entreprise, il n'y a en réalité aucune urgence. Mais on peut avancer vite. Si l'échéance de la rentrée est le 15 octobre, c'est réaliste.

Vous étiez vent debout contre le primat aux accords d'entreprise dans la loi El Khomri. Vous avez changé d'avis ?
Pas du tout. Je suis resté très amer sur le blocage qu'il y a eu sur la loi travail. Nous avions des propositions concrètes pour régler le conflit. François Hollande et Manuel Valls n'ont rien voulu entendre. Ils ont conduit les uns et les autres à figer leurs positions et chacun s'est retrouvé enfermé dans sa posture.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui ?
On a en face de nous des interlocuteurs légitimes qui ont envie de réussir. Je ne fais pas le constat avant l'accident. Je suis prêt à faire des efforts pour ne pas mettre en difficulté le nouveau chef de l'Etat dès le début. Cela dit, je ne suis pas dupe face au fait qu'une grande partie des sujets sur la table résultent des injonctions européennes. Ça n'a pas changé : aux Grecs on demande toujours de vendre le Parthénon et aux Français de réformer le Code du travail. D'ailleurs, je l'ai redit au Premier ministre, penser que le niveau de chômage en France est dû au Code du travail est un pur fantasme.

La CGT, mais aussi FO et la CFDT sont bien plus critiques...
On est en début de mandat, la réforme n'est pas une surprise, elle a été annoncée et Emmanuel Macron veut aller plus loin sur les accords d'entreprise, mais il a compris qu'on ne peut le faire que si les négociations sont sécurisées. J'ai



François Hommeril. Photo Gilles Rollet/REA

« Concernant le développement de la négociation en entreprise, [...] on peut avancer vite. »

aussi constaté lors de mon entretien avec Edouard Philippe qu'il est très ouvert à l'idée de mettre en place des régulations impliquant les branches, ce que nous demandions déjà sur la loi travail. En revanche, concernant la fusion des institutions représentatives du personnel promise par le candidat Macron, c'est autre chose. L'exécutif dit vouloir simplifier, mais en réalité, cela va créer des complexités supplémentaires. D'ailleurs, une partie du patronat n'en veut pas. Nous pensons qu'il faut prendre le temps de réfléchir à une instance nouvelle, travailler sur la façon dont on pourrait associer plus les salariés à la prise de décisions stratégiques et à l'anticipation des mutations. Ça ne peut se faire en trois mois.

Le plafonnement des dommages et intérêts pour licenciement abusif est aussi à l'ordre du jour...
Sur le fond, c'est inacceptable. Les

salaires des patrons s'envolent mais l'indemnité que va toucher la personne licenciée abusivement va être plafonnée ? C'est en plus inefficace et totalement inadapté. Et attention, cela risque d'inciter les salariés à demander le maximum.

Que pensez-vous des réformes annoncées de l'assurance-chômage et de la formation ?
Etendre la protection contre le chômage aux indépendants est une bonne idée. Mais il n'y a pas besoin de passer par une étatisation et de basculer le financement de l'assurance-chômage sur l'impôt. Si l'on enlève les dépenses que l'Unédic est contrainte de financer alors qu'elles relèvent de l'Etat, la situation financière du régime est à mettre au crédit du paritarisme qui a su faire les efforts nécessaires. J'ajoute que, déjà aujourd'hui, les techniciens, ingénieurs et cadres financent 42 % du régime et ne lui coûtent que 15 % en indemnisation. C'est une illustration exemplaire de la solidarité intercatégorielle au cœur de notre modèle social. Il reste encore beaucoup de points à éclaircir mais un financement par l'impôt du « filet de sécurité » qui renverrait au privé l'assurance sur les salaires au-delà serait inacceptable. En matière de

formation, c'est insupportable d'entendre toujours les mêmes inepties à propos des 35 milliards d'euros de formation qui seraient gâchés. C'est faux, car on mélange torchons et serviettes. On a, par ailleurs, depuis quelques années, renforcé l'effort fait vers les chômeurs, mais attention à ne pas oublier les salariés en emploi. Leurs compétences doivent être en permanence développées par la formation, seul moyen durable avec l'investissement de réduire le chômage.

« La CFE-CGC ne sera jamais assignée à résidence. Nous refusons toute vision binaire du syndicalisme. »

Peut-on dire qu'aujourd'hui, la CFE-CGC est revenue dans le camp réformiste ?
La CFE-CGC ne sera jamais assignée à résidence. Nous refusons cette vision binaire du syndicalisme qui a dominé pendant la loi travail. Nous sommes prêts à contribuer à la construction de toute réforme qui améliorera les conditions dans lesquelles les gens travaillent et partagent le profit de leur travail. Nous pouvons parler de l'amélioration de la compétitivité, de la gouvernance des salaires tout comme du temps de travail. Mais jamais la CFE-CGC ne s'associera à une réforme dont le but serait de faire régresser les salariés. Les réformes « courageuses » pendant que les dividendes explosent, c'est fini.

Votre centrale est celle qui a gagné le plus de voix aux élections de représentativité. Vous vous y attendiez ?
La CFE-CGC est le syndicat qui a le plus progressé en quatre ans. Nous avons gagné 82.000 voix, cela fait 17 % de hausse. C'est donc nos positions suscitent de l'adhésion. Nous sommes premiers par exemple dans la branche de la banque avec plus de 30 % des voix, et dans de nombreuses entreprises du CAC 40 (Michelin, Generali, AXA, Renault, Air Liquide, Société Générale, PSA...). Il faut compter avec nous. Et ce n'est pas fini. La CFE-CGC doit sa place dans l'échiquier syndical à la qualité et l'engagement de ses militants. Mais je n'oublie pas que, sans Bernard Vallette, qui a négocié en 2008 sur la représentativité syndicale, nous n'en serions pas là aujourd'hui. ■

Pour un autre code du travail

Qui peut prétendre avoir lu l'intégralité ne serait-ce que de la partie législative du code du travail? La question, provocatrice, est posée par une vingtaine d'universitaires issus de treize universités qui reconnaissent ne pas avoir une connaissance complète de cette partie du code. «*Le droit du travail en est à un stade tel que nul ne peut le connaître, alors que chacun est tenu de le respecter*», regrettent les membres du Groupe de recherche pour un autre code du travail (GR-PACT) qui proposent, avec l'ouvrage *Proposition de code du travail*, une refonte complète du texte.

«EMPILEMENT CHAOTIQUE»
Constitué en décembre 2015 en réaction aux rapports annonçant une modification d'ampleur du droit du travail, le groupe d'universitaires critique les remaniements qui ont eu lieu dans ce domaine au cours des trente dernières années : «*Aucune remise à plat digne de ce nom n'a jamais été réalisée*», les lois s'ajoutant aux lois dans «*un empilement inexorable et chaotique*».

Face à cette situation, il ne s'agit pourtant pas d'éradiquer le droit du travail, puisque le code cache encore quelques-unes des protections essentielles sans lesquelles les inégalités exploseraient. Le projet s'oppose à ceux «*qui veulent réduire le code à un texte minimaliste, composé de*



PROPOSITION DE CODE DU TRAVAIL, dirigé par Emmanuel Dockès (Dalloz, 418 pages, 32 euros)

quelques dizaines ou même de quelques centaines d'articles», tout comme il s'oppose aux projets souhaitant remplacer l'essentiel de la loi par la négociation collective d'entreprise.

En proposant une version du code comptant 1390 articles et environ 370 000 caractères – soit quatre fois plus court que le texte qu'il remplace –, les auteurs souhaitent consolider un édifice fragilisé. Ils opèrent une réduction drastique sans porter atteinte à la précision et la prévisibilité du droit ni à la protection des salariés.

Ce nouveau code est également pour eux l'occasion de proposer les innovations nécessaires dans un contexte économique, social et technologique changeant, marqué par le chômage, la précarité, l'ubérisation, la mondialisation, l'éclatement des collectivités de travail... Et peut-être que les réactions suscitées par ce texte permettront de faire émerger de nouvelles idées. «*Rien n'interdit d'imaginer qu'enrichie des débats à venir une nouvelle édition de ce projet puisse voir le jour, plus claire et plus complète encore.*» ■

MARGHERITA NASI

Les syndicats placent Emmanuel Macron au pied du mur



Le leader d'En Marche s'est fait élire en promettant d'aller au-delà de la loi El Khomri pour séduire la droite... tout en assurant le dialogue aux partenaires sociaux. Mais inventer de nouveaux équilibres et une "co-détermination" à la française nécessite une vraie concertation en profondeur. Revue des sujets qui fâchent.

Emmanuel Macron s'est fait élire en promettant un grand soir de réformes sociales allant au-delà de la loi El Khomri pour séduire la droite : plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, accords d'entreprise dérogatoires aux conventions de branche, chamboulement de l'assurance chômage. Mais aussi du dialogue avec les partenaires sociaux, afin de rassérer à gauche et au centre.

Reçus à partir de la semaine passée à l'Elysée par le Président, puis à Matignon par le Premier ministre Edouard Philippe, les syndicats de la CFDT à la CGT en passant par FO, l'Unsa, Solidaires, n'ont pas refusé en

bloc le principe d'un recours aux ordonnances mais ont réclamé en cœur du temps et de vraies concertations jusqu'à la fin du mois de septembre. Et pour cause.

Plafonnement des indemnités prud'homales

Premier point : le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement illégal. Officiellement, le patronat des PME réclame à cor et à cri cette mesure afin que des petits patrons ne soient plus sanctionnés trop lourdement lorsqu'ils commettent des erreurs formelles. Mais comme l'a souligné la CFDT, les effets du barème indicatif introduit récemment dans la loi El Khomri, n'ont pas encore été évalués. Surtout, Emmanuel Macron a également promis aux chefs d'entreprise une réforme intelligente et peu coûteuse : un droit à l'erreur face à toutes les administrations. Dans ce nouveau contexte, le plafonnement des indemnités prud'homales, hors affichage politique, reste-t-il un enjeu clé pour favoriser la création d'emplois ? Rien n'est moins sûr. Cependant, un compromis des syndicats dits « réformistes » avec le Medef pourrait se dessiner autour d'un plancher, et d'un plafond fixé à hauteur des indemnités moyennes accordées par les tribunaux... laissant aux juges la possibilité de déroger à ce montant pour sanctionner les fraudes les plus dures.

Refonte du code du travail

Sujet plus délicat encore pour le chef de l'Etat et son Premier ministre, la refonte du code du travail doit, sur le terrain, donner plus de flexibilité aux entreprises, en redéfinissant ce qui relève de la loi, de l'accord de branche et des négociations menées directement par leurs dirigeants avec les salariés. Sauf que les aspirations des petits et grands patrons en la matière sont loin d'être en ligne ! Les premiers défendus par la CPME, l'U2P, déjà confrontés au dumping social des travailleurs détachés, plébiscitent les accords de branche qui les protègent d'une mise en concurrence acharnée de leurs salariés. Et freine par ailleurs l'implantation comme le mandatement des syndicats dans leurs enceintes. Quand les seconds sont

bien mieux outillés pour tirer parti d'une souplesse leur permettant de négocier des accords de site dérogeant des conventions collectives. Surtout s'ils obtiennent du gouvernement le droit d'organiser des référendums, dès lors qu'ils seraient soutenus par un syndicat minoritaire. Mais alors, sur le terrain, c'est toute la logique des accords d'entreprise majoritaires qui serait mise à mal. Avec pour conséquence possible, une flambée de la conflictualité dans les secteurs tendus... peu propice à la bonne marche des grands groupes.

Co-détermination à la française

On le voit, l'invention d'une « *co-détermination* » à la française qui donnerait plus d'influence aux représentants des salariés sur la gestion quotidienne de leur entreprise - une chance à ne pas gaspiller pour le pays - va nécessiter des concertations très approfondies. Avant d'être reçus rue de Grenelle par Muriel Pénicaud, les partenaires sociaux recevront donc du gouvernement une « *lettre d'orientation* » listant les sujets à traiter. « *Avec la nouvelle ministre du Travail, on va entrer dans le vif du sujet* », affirme Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière. Pour ce faire, cette dernière s'est habilement entourée : son directeur de cabinet Antoine Foucher est un ancien expert social du Medef. Son adjoint Stéphane Lardy (formation-emploi) a conduit moult négociations à la tête de la délégation Force ouvrière. Quand Claire Scotton, directrice adjointe de cabinet, est issue de la direction générale du travail. Et tous trois seront épaulés par le conseiller spécial de la ministre, Marc Ferracci, inspirateur du programme social et proche d'Emmanuel Macron...



social-syndicats-gouvernement-travail

Chômage: incriminer le code du travail est "un pur fantasme" (CFE-CGC)

Paris, 26 mai 2017 (AFP) - "Penser que le niveau de chômage en France est dû au code du travail est un pur fantasme", affirme vendredi le président de la CFE-CGC, François Hommeril, "prêt" en revanche à discuter "compétitivité" et d'une réforme qui "améliorera" les conditions de travail.

Dans un entretien aux Échos, le numéro un du syndicat des cadres, qui avait combattu la précédente réforme portée par Myriam El Khomri, indique être "prêt à faire des efforts pour ne pas mettre en difficulté le nouveau chef de l'État dès le début".

"Nous sommes prêts à contribuer à la construction de toute réforme qui améliorera les conditions dans lesquelles les gens travaillent et partagent le profit de leur travail", dit M. Hommeril, disposé aussi à "parler de l'amélioration de la compétitivité, de la gouvernance des salaires tout comme du temps de travail".

"Mais jamais la CFE-CGC ne s'associera à une réforme dont le but serait de faire régresser les salariés", prévient-il.

Selon les partenaires sociaux, reçus par le président et le Premier ministre cette semaine, la "feuille de route" des principaux "thèmes à discuter" pour poursuivre la réforme du marché du travail sera donnée dans 15 jours.

Les grands axes sont toutefois déjà connus: plafonnement des indemnités prud'homales, fusion des instances représentatives du personnel, référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur et priorité à l'accord d'entreprise. Le président avait également promis de réformer la gestion de l'assurance chômage et de la généraliser aux indépendants.

Plafonner les indemnités prononcées aux Prud'hommes en cas de licenciement abusif serait "inacceptable", "inefficace" et "totalement inadapté", redit M. Hommeril.

En matière d'accords, il a trouvé le Premier ministre "très ouvert à l'idée de mettre en place des régulations impliquant les branches".

Sur la fusion des institutions représentatives du personnel, il demande au gouvernement de "prendre le temps de réfléchir à une instance nouvelle" associant "plus les salariés à la prise de décisions stratégiques et à l'anticipation des mutations". Il pointe le risque de créer "des complexités supplémentaires" à "vouloir simplifier" trop vite.

shu/ao/pap/pad

2017/05/26 11:21:50 GMT+02:00
#628881 DGTE 0547 GMQ20 (4) AFP (332 words)

Le vrai projet Macron

A jeune président, vieux projet : la volonté de modernisation du pays, chère à Jacques Delors et à Pierre Mendès France, remonte aux années 1930. Mais elle n'a, jusqu'à présent, jamais eu de base politique assez large.

LA
CHRONIQUE
de Jean-Marc
Vittori



Une devinette pour commencer. Il s'agit de trouver l'auteur de ces mots : « *Devant la faillite universelle de l'économie libérale, l'économie doit être organisée et contrôlée. La coordination par l'Etat des activités privées doit briser la puissance des trusts et leur pouvoir de corruption. La monnaie doit être au service de l'économie [...]. Ce système ne porte aucune atteinte à la liberté des hommes, si ce n'est à la liberté de ceux qui spéculent, soit par intérêt personnel, soit par intérêt politique.* » Un proche de Jean-Luc Mélenchon ? La patronne du Front national, Marine Le Pen ? Pour les curieux, la réponse viendra plus tard. Mais la simple hésitation entre les deux extrêmes donne une idée du formidable basculement de la vie politique française.

Il y a quinze ans, il était inconcevable que l'extrême gauche se rapproche de l'extrême droite. Tous pour Chirac, même si son programme consistait d'abord en une baisse d'impôts pour les plus aisés scrupuleusement mise en place par la suite ! Il y a cinq ans, le simple fait de mettre « *les deux extrêmes* » dans un même sac électoral a valu à l'auteur de cette chronique un courrier vengeur du grand leader bolivarien. Aujourd'hui, la proximité de leurs programmes saute aux yeux (protectionnisme, abandon de l'euro, retraite à 60 ans...). Au second tour de

l'élection présidentielle, Jean-Luc Mélenchon a d'ailleurs refusé d'appeler à voter pour l'adversaire du FN, contrairement à ce qu'il avait fait en 2002. Au premier tour, le « front du refus » a recueilli la moitié des suffrages, si l'on y intègre les voix obtenues par les autres candidats des extrêmes. Il ne faut pas s'y tromper : cette montée des extrêmes est le pendant de l'incroyable élection d'Emmanuel Macron. Un Macron qui semble en mesure de pousser son avantage jusqu'à obtenir une majorité à l'Assemblée nationale.

La montée des extrêmes est le pendant de l'incroyable élection d'Emmanuel Macron.

Reste à savoir si le projet Macron pourra résister à la pesanteur du scrutin majoritaire.

Pour voir les forces à l'œuvre dans le chamboulement du paysage politique français (ceci est un indice pour la devinette), un petit livre (*) rédigé par deux économistes avant l'élection donne des clefs de lecture précieuses. Sen emparer nécessite de faire un vrai effort. Il faut ouvrir le livre sans bloquer sur son titre – « *L'illusion du bloc bourgeois* ». Il faut ensuite surmonter son jargon néogauchiste (pour ses auteurs, Bruno Amable et Stefano Palombarini, le capitalisme cherche le moyen d'infliger au peuple, en particulier à la bonne vieille classe ouvrière, d'atroces mesures évidemment néolibérales pour mieux l'écraser). Mais il y a au-delà une

analyse fine et intéressante. D'abord, Amable et Palombarini font une éclairante généalogie des « *Macronomics* ». Car le projet économique du nouveau président (davantage de libertés, meilleures protections, Etat renouvelé) a des racines anciennes. On pense bien sûr à feu Michel Rocard, qui assista au mariage du futur président. Et à Jacques Delors, qui fut conseiller social d'un Premier ministre de droite avant de devenir ministre des Finances d'un gouvernement de gauche puis président de la Commission européenne. Amable et Palombarini citent ses thèmes clefs : « *rejet des extrêmes* », « *valorisation de la "compétence" en économie* », « *volonté de privilégier le "dialogue social" aux dépens de la législation contraignante* »... On pense aussi à Pierre Mendès France. Les auteurs remontent plus loin dans le temps (ceci est un autre indice pour la devinette), aux « *modernisateurs* » des années 1930, souvent des ingénieurs, comme Auguste Detœuf ou Jean Coutrot.

Mais, depuis près d'un siècle, ce projet n'a jamais été mené à bien en France, contrairement à d'autres pays (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, pays nordiques, Espagne...). Pour Amable et Palombarini, cet échec vient de l'incapacité à trouver un soutien politique assez large. Dans le « *bloc de gauche* », il y avait les salariés du public et les ouvriers, qui réclamaient un Etat plus interventionniste, un droit du travail plus protecteur, des augmentations de salaire. Dans le « *bloc de droite* », il y avait les cadres supérieurs du privé et les indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs...). Impossible de trouver dans chaque camp les forces suffisantes pour soutenir une vraie politique de libéralisation. Impossible aussi de former une coali-

(...)



Le projet économique du nouveau président français a en réalité des racines anciennes. Photo Denis Allard/REA

(...)

tion avec un scrutin majoritaire à deux tours qui accentue les clivages (on voit bien aujourd'hui la difficulté d'un François Baroin ou d'un Jean-Christophe Cambadélis à sortir d'une logique d'affrontement et d'exclusion). D'où une France qui s'enlise.

Mais les blocs de gauche et de droite se sont fissurés au fil des années. La rupture du bloc de gauche s'est faite sur l'Europe, car le PS a voulu imposer la modernisation en son nom. Le ralentissement de la croissance a avivé les tensions, à droite aussi. D'où un nouvel espace de l'offre politique, organisé sur deux axes – gauche et droite, anti et pro-Union européenne. Une grille très opérationnelle. Gauche et anti-UE, la France insoumise. (Centre) gauche et pro-Europe, La République En marche. Droite et pro (quoique), Les Républicains. Droite et anti, le FN. Le projet de Macron, c'est de regrouper les pro-Europe (le fameux « bloc bourgeois » de nos auteurs, dont ils ne montrent pas vraiment l'illusion dans leur livre).

Reste à savoir si ce projet pourra durablement résister à la pesanteur du scrutin majoritaire, qui persistera même en cas de victoire du parti présidentiel aux législatives. En cas d'échec politique ou économique, le risque deviendrait majeur de voir la majorité basculer vers un « bloc souverainiste » qui se serait soudé. Au fait, il est temps de donner la solution de la devinette : les mots sur la faillite universelle du libéralisme sont sortis le 11 octobre 1940 de la bouche du chef de l'Etat français, Philippe Pétain.

(*) « L'illusion du bloc bourgeois », *Alliances sociales et avenir du modèle français*, par Bruno Amable et Stefano Palombarini, Raisons d'Agir Editions, 177 pages, 8 euros.

Les syndicalistes doivent être aussi irréprochables que les hommes politiques

Le projet de loi portant sur la moralisation de la vie publique est bienvenu. Première loi de la présidence Macron, ce texte, porté par le ministre de la Justice, sera, à n'en pas douter, soutenu par une très grande majorité de Français. Après un quinquennat Hollande qui a révélé des cas choquants - affaire Cahuzac ou Thévenoud -, puis une campagne présidentielle rythmée par les affaires liées à François Fillon ou les soupçons impérial de rendre plus transparente la vie des élus, de limiter les conflits d'intérêts et de mieux contrôler le train de vie des partis. Même si l'immense majorité des quelque 600 000 élus politiques exercent leur mandat avec désintéressement, il y a urgence à réconcilier les Français avec leurs représentants.

Mais pourquoi s'arrêter là ? La vie publique ne se limite pas aux parlementaires. Si ce texte a réellement l'ambition de la moraliser, il doit inclure un volet traitant des élus syndicaux. C'est

un secteur où il y a urgence à agir. Et chacun le sait. On estime à près de 400 000 les élus qui exercent un mandat au service des salariés ou des chefs d'entreprise. À l'image des élus politiques, la grande majorité d'entre eux sont devenus, au fil du temps, des professionnels du syndicalisme. Ils sont parfois représentants syndicaux toute leur vie et ont la possibilité de cumuler de nombreuses fonctions. Un délégué

La vie publique ne se limite pas aux parlementaires. Si Macron a réellement l'ambition de la moraliser, il doit étendre son projet de loi aux élus syndicaux

syndical peut être, en même temps, délégué du personnel, représentant syndical au comité d'entreprise, membre élu du comité d'entreprise et représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il n'est pas rare de retrouver systématiquement, et pour des durées, très longues, les mêmes élus syndicaux, sans perspective de changement.

Il y a donc urgence à limiter le cumul des mandats syndicaux et à l'encadrer dans la durée. Restreignons également la durée de mise à disposition des

permanents syndicaux, qui pour certains passent la totalité de leur vie professionnelle au service d'une organisation syndicale.

Les syndicats seront ainsi obligés de chercher de nouveaux représentants. On pourrait ainsi régler, du même coup, une autre difficulté : celle de la représentation sociologique des responsables syndicaux. Ceux-ci sont très majoritairement des hommes de 45 à 50 ans. La crise de la représentativité syndicale est une réalité en France.

Trop souvent l'obsession des syndicats est de durer, pas de se renouveler. Dans un souci de transparence

accrue, parce que de nombreux dirigeants syndicaux gèrent des budgets de plus en plus conséquents (notamment dans les grands comités d'entreprise), il est impératif d'exiger de leur part une déclaration de patrimoine. De nombreuses affaires ont, ces dernières années, démontré des dérives financières importantes : Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), gestion du comité d'entreprise d'EDF, du comité d'entreprise de Bombardier, gestion du Port du Havre, affaire SeaFrance, comité d'entreprise régional

SNCF de Lyon... Les condamnations récentes prononcées par la justice démontrent que certains dirigeants syndicaux devraient être soumis à des contrôles stricts quant à la gestion de leur patrimoine ou à leur train de vie. Les magistrats de la Cour des comptes ont souvent pointé du doigt, de surcroît, l'opacité de la gestion syndicale et les dérives qui en découlent.

En France, les organisations syndicales sont de moins en moins incitées à tenir compte de l'intérêt du plus grand nombre des salariés. Les dirigeants syndicaux cherchent avant tout à préserver un système largement dévoyé - le paritarisme -, essentiel à leur survie, tant par le monopole qui leur est conféré que par les sources de financement qui y sont associées.

La moralisation de la vie syndicale est donc un volet indispensable de la moralisation de la vie publique. Emmanuel Macron aura-t-il le courage de s'y atteler ?

* Ancien député (Nouveau Centre) du Loiret - Cher de 2002 à 2012, Nicolas Perruchot est l'auteur du rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée sur « les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés », interdit de publication en 2011 après un vote de rejet des députés de la commission.



DESSINS FABRIEN CLAIREFOND

NICOLAS PERRUCHOT

Les Français ont autant besoin d'être réconciliés avec leurs syndicats qu'avec leurs parlementaires, argumente l'ancien député, auteur d'un rapport sur les syndicats qui déclencha une vive polémique voilà six ans*



ECONOMIQUES

Par **IOANA MARINESCU**
Professeure d'économie à la Harris School of
Public Policy de l'université de Chicago

Bonus-malus pour l'assurance chômage: une vraie bonne idée

Si le contrôle renforcé des chômeurs ne fait pas baisser le chômage, le système de bonus-malus pour les entreprises a, lui, fait ses preuves aux Etats-Unis.

La réforme de l'assurance chômage est l'un des piliers de la politique de l'emploi d'Emmanuel Macron. D'un côté, il souhaite renforcer le contrôle de la recherche d'emploi pour les chômeurs (1), l'expérience en France comme à l'étranger montre que cette mesure ne va probablement

pas faire baisser le chômage. Une fausse bonne idée, donc, au moins jusqu'à preuve du contraire via l'expérimentation.

Emmanuel Macron propose aussi une vraie bonne idée qui peut faire baisser le chômage en réduisant les licenciements: introduire le système bonus-malus pour les contributions des entreprises à l'assurance chômage.

Avec le système bonus-malus, les entreprises qui licencient davantage voient leurs contributions à l'assurance chômage augmenter (malus), alors que celles qui licencient peu voient leur contribution diminuer (bonus). Ce système encourage les entreprises à prendre en compte le coût des licenciements et du chômage pour la société. Ainsi, l'expérience américaine montre que le bonus-malus de l'assurance chômage contribue à réduire les licenciements.

Les licenciements ont un coût élevé pour la société. D'abord, l'assurance chômage doit payer des indemnités à la personne licenciée tant qu'elle n'a pas retrouvé un emploi. Ensuite, une personne sans emploi ne contribue pas: c'est l'assurance chômage.

En plus de ces coûts pour l'assurance chômage, le chômage a un coût humain, ses effets sont dévastateurs sur les chômeurs. Des études ont ainsi montré que le chômage peut conduire au suicide:

littéralement, le chômage tue (2). En France, lorsqu'une entreprise envisage de licencier quelqu'un pour un motif économique, elle ne prend généralement pas en compte les coûts pour l'assurance chômage ou le chômeur. Pour l'entreprise, les coûts les plus importants à prendre en considération sont les indemnités de licenciement. Et ces indemnités de licenciement ne sont pas suffisantes pour inciter les entreprises à prendre en compte l'ensemble des conséquences sociales du licenciement, ce que le système de bonus-malus, lui, permet.

Aux Etats-Unis, l'assurance chômage est justement soumise à ce système de bonus-malus. Le taux de contribution dépend du montant que l'assurance chômage a dû payer aux personnes qu'une entreprise a licenciées dans le passé. Le travail de recherche mené par mon collègue Bruce D. Meyer avec Patricia Anderson montre que les entreprises réagissent au malus en licenciant significativement moins de leurs salariés. Le système de bonus-malus tend donc à réduire les licenciements et donc le chômage.

Ceci dit, même aux Etats-Unis, l'augmentation de la cotisation due au malus a un maximum. Donc, pour les entreprises qui ont licencié énormément dans le passé, il n'y a plus d'incitation à limiter les licenciements car elles

paient déjà la cotisation maximale. Piafonner le malus n'est pas déraisonnable. En effet, les entreprises qui licencient beaucoup peuvent être en difficulté économique, et leur faire payer plein pot peut précipiter leur faillite, et donc augmenter le chômage encore plus. En même temps, Patricia Anderson et Bruce D. Meyer montrent que le fait que les entreprises ne paient pas l'intégralité des coûts de leurs licenciements pour l'assurance chômage augmente les licenciements d'environ 20% aux Etats-Unis.

En France, il n'y a pas de système de bonus-malus, et les entreprises ne sont donc pas incitées à prendre en compte les coûts de leurs licenciements pour l'assurance chômage. Ainsi, la proposition d'Emmanuel Macron d'introduire un système de bonus-malus pour l'assurance chômage permet de mieux aligner les intérêts des entreprises sur ceux de la société, et peut contribuer à faire baisser le chômage. ♦

(1) http://www.liberation.fr/debats/2017/04/03/macron-et-l-assurance-chomage-attention-aux-effets-pervers_1560275
(2) http://www.liberation.fr/futurs/2013/05/27/le-chomage-tue_906081

Cette chronique est assurée en alternance par Pierre-Yves Geoffard, Anne-Laure Delatte, Bruno Amable et Ioana Marinescu.

IDÉES/

Par
MARC LORIOU



N. MERCIER / FRANK

Sociologue (Idhes Paris-I),
spécialiste du stress au travail
et des risques psychosociaux.

Emmanuel Macron a fait de la « société du travail » un de ses « grands chantiers pour le quinquennat ». Il entend ainsi lutter contre le chômage en « protégeant » simultanément les entreprises et les salariés. Aux premières, il promet moins de contraintes liées au CDI, des accords d'entreprise et des baisses de charges. Pour les seconds, son projet prévoit des formations pour ceux qui perdent leur emploi, une reconversion des sites sinistrés, un droit au chômage pour ceux qui démissionnent... Comme dans le cas de Whirlpool, plutôt que de maintenir une activité réalisée moins chère ailleurs, il vaudrait donc mieux favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises et former les salariés dans des domaines créateurs d'emplois (services, nouvelles technologies, écologie...). Le travailleur est vu comme un individu isolé, mobile et malléable. Les fermetures d'entreprises depuis trente ans racontent pourtant une autre histoire : malgré des conditions de travail difficiles, les reconversions ont été vécues comme une perte par les salariés. Ils regrettent l'ambiance de travail, le sentiment de fierté professionnelle, le partage de valeurs communes. Si le passé est parfois idéalisé, l'expérience douloureuse que vivent les salariés illustre le rôle social du travail. Les ouvriers qui perdent leur emploi perdent aussi un savoir-faire reconnu et qui donnait sens à leurs efforts. Ils perdent l'appartenance à un collectif qui valorisait leur conception du travail bien fait et les protégeait contre la tentation de sacrifier la qualité sur l'autel de la rentabilité. Le préjudice de cette « mobilité salariale » est aussi sociétal : l'entreprise est un lieu d'intégration sociale, d'échanges et de relations entre des gens différents mais amenés à coopérer ensemble. Avec l'éparpillement des travailleurs (vers le chômage, la préretraite, des emplois précaires, la mise à son compte...), l'autre n'est plus un collègue et un soutien, il devient une menace et un étranger. C'est la porte ouverte au repli sur soi et au communautarisme, au retour à la religion, au racisme et au vote extrémiste.

La montée depuis une vingtaine d'années des plaintes de stress, d'épuisement, de harcèlement, est le résultat conjoint de l'intensification du travail et de l'individualisation des travailleurs. N'appartenant plus à une même communauté de destin, les salariés sont mis en concurrence les uns avec les autres : CDI contre



LOUISQUAIL / PICTUREANK

Le travail : des gens, des sentiments, des communautés de destin...

Macron veut réformer vite le code du travail. Une menace ? Souvent, le travailleur est réduit à une variable d'ajustement. Travailler remplit pourtant une fonction sociale essentielle.

CDD, Intérimaires contre sous-traitants ; jeunes contre vieux ; Français « de souche » contre travailleurs issus de l'immigration... Ils se sentent moins solidaires, plus fragiles. Les difficultés sont vécues sous le registre de la culpabilité, de la défaillance individuelle. La coopération au travail, l'échange de coups de main ou de conseils, la réaffirmation des valeurs communes face aux critiques de la hiérar-

chie ou des clients reculent quand progressent la défiance et l'isolement. Le travail devient moins efficace, moins gratifiant, moins protecteur et intégrateur. Les salariés se contentent de faire leur boulot à minima, ne s'épanouissent plus dans une activité qui redevenait juste un moyen de gagner sa vie. Lutter contre le stress et la souffrance au travail, c'est régler en amont et au fil de

l'eau les difficultés rencontrées avant qu'elles ne portent atteinte à l'estime de soi ; c'est aussi trouver des compromis et des équilibres acceptables entre la qualité et la productivité. Cela suppose une certaine confiance entre salariés et employeurs. Cette confiance ne se décrète pas, mais se construit dans le temps à travers des actes concrets, des promesses tenues, du dialogue, etc. Or la gouvernance des entreprises, de plus en plus centrée sur les bénéfices à court terme pour les actionnaires plutôt que vers l'investissement dans l'appareil productif et les relations sociales, va à l'encontre de cette résilience collective.

Les investisseurs cherchent à acquérir des entreprises dont la qualité des produits est reconnue, qui n'ont pas trop de dettes et des effectifs suffisants, qui n'ont pas encore délocalisé leur production, qui disposent d'équipements performants. En réduisant les effectifs, en délocalisant, en sous-traitant à moindre coût certaines tâches, en gelant les investissements, le but est d'augmenter la rentabilité à court terme. Une partie des coûts induits (moins de qualité, souffrance des salariés, dégradation du climat social, obsolescence des installations, perte de savoir-faire et de motivation, etc.) n'est pas immédiatement visible. Ou alors les difficultés sont prises en charge par d'autres : la collectivité (qui traite les maladies et les problèmes sociaux), les sous-traitants... et les salariés. L'entreprise est pressurisée pour dégager un maximum de profit à court terme tout en créant, de façon purement comptable, un bilan attractif afin d'être revendue avec une plus-value.

Faire prévaloir les accords d'entreprise sur les accords de branche (comme le souhaite Emmanuel Macron) dans un contexte d'individualisation des salariés et de recherche de la rentabilité à court terme est risqué. Tant pour les travailleurs que pour la pérennité de l'entreprise. Cela conduit à la fuite en avant dans le moins-disant social et la concurrence par les coûts au détriment de l'investissement dans la qualité et l'avenir. Les syndicalistes confrontés au recul des adhésions, à la difficulté de représenter des salariés aux statuts et aux intérêts divergents, à des négociations de plus en plus nombreuses et techniques, ont l'impression d'être « le nez dans le guidon », d'être coupés de leur base. La négociation requiert des syndicats plus forts et plus représentatifs. Du côté des entreprises, il faudrait que les investisseurs (particuliers, banques ou fonds d'investissement) misent sur la viabilité économique et sociale à long terme plutôt que sur la spéculation à court terme. Cela suppose une réforme en profondeur de la fiscalité comme du système bancaire, la prise en compte des coûts cachés (maladie, problèmes sociaux, atteintes à l'environnement). A l'heure où des masses énormes de capitaux se déplacent en une fraction de seconde, parfois sans intervention humaine, il est urgent de rappeler que le travail n'est pas une simple variable économique, mais une création collective fragile qu'il convient de préserver. ◀

LES FRANÇAIS CONTRE UN PLAFONNEMENT DES INDEMNITES PRUD'HOMALES (SONDAGE)

LATRIBUNE.FR



Les Français veulent une réforme du code du travail mais ils sont opposés à 56% à un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, au programme du président Macron, indique un sondage Elabe.

Selon ce sondage diffusé dimanche soir et réalisé pour Les Echos, Radio Classique et l'Institut Montaigne, 44% des Français sont favorables à une réforme "en profondeur" du code du travail, mais 50% veulent "l'aménager sur quelques aspects seulement". Ils ne sont que 6% à désirer le statu quo.

Mais quand ils sont interrogés sur les principales mesures soutenues par Emmanuel Macron lors de sa campagne, 56% rejettent un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, ligne rouge pour tous les syndicats.

Une grande majorité (72%) est en revanche favorable à une fusion des instances représentatives du personnel ou à l'organisation par l'employeur de référendum en cas d'accord minoritaire (71%).

Les Français sont moins nombreux (57%) à approuver qu'un accord d'entreprise déroge à un accord de branche pour fixer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

50% font confiance à Emmanuel Macron et Edouard Philippe pour proposer une réforme qui "profite autant aux salariés qu'aux employeurs". 49% n'ont pas confiance.

Ce sondage a été réalisé auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1.051 personnes (méthode des quotas), interrogées par internet les 23 et 24 mai.

QUESTION DE DROIT SOCIAL

Prud'hommes : les conseillers seront formés

Les 14 512 conseillers des 210 conseils de prud'hommes paritaires ont un rôle de juge de proximité. Saisi d'un conflit individuel de travail (majoritairement un licenciement personnel), chaque bureau de jugement compte quatre juges non professionnels. Relevant de la section Commerce, une vendeuse de grand magasin licenciée a par exemple en face d'elle une autre vendeuse et une caissière (retraîtée), et côté employeurs un commerçant et un DRH connaissant sa vie quotidienne.

Fin 2017, ces juges seront désignés pour quatre ans, et non plus élus, par les syndicats patronaux et de salariés « en fonction de leurs audiences respectives au niveau départemental, par organisation, section, collège et conseil de prud'hommes ». Délicat travail pour la CFDT qui, avec sa première place dans le privé selon les résultats de représentativité de mars, devrait gagner environ 550 postes, et la CGT en perdre 800.

Chercher à concilier les parties

Au début du XX^e siècle, les règles de l'art et les usages locaux constituaient l'essentiel des règles applicables : ces magistrats non professionnels devaient faire preuve d'équité et de discernement (« prudentia »), chercher à concilier les parties plutôt qu'à trancher en désignant un vainqueur et un vaincu, qui auraient ensuite du mal à travailler ensemble (70 % de conciliations en 1920, contre 5 % aujourd'hui). La complexité actuelle de notre droit du travail, qui avec les normes supranationales (Organisa-

tion internationale du travail, droit communautaire) dépasse de loin notre seul code, exigeait de profondes évolutions.

Car, selon le rapport Rostand publié en avril, malgré une stagnation du nombre d'affaires nouvelles (184 096 en 2015, dont 33 277 en référé), les délais de jugement augmentent régulièrement (vingt et un mois en 2016, hors référé), avec des pics inquiétants dans les conseils surchargés : trente et un mois en 2016 à Nanterre, dont relèvent les entreprises de La Défense. Sachant que le taux d'appel a été de 68 % en 2016 (contre 21 % pour les décisions de tribunal de grande instance, et 15 % pour les tribunaux de commerce), il était urgent de professionnaliser les futurs conseillers nommés par arrêté en décembre 2017.

La loi du 6 août 2015 est donc carrée : « Les conseillers suivent une formation initiale à l'exercice de leur fonction juridictionnelle (...). Tout conseiller qui n'a pas satisfait à cette obligation est réputé démissionnaire. »

Commune aux employeurs et salariés pour parler la même langue (juridique), cette formation obligatoire sera organisée par l'École nationale de la magistrature, qui prévoit 10 000 stagiaires pour l'année 2018.

Elle comprendra cinq jours alternant théorie et pratique : trois d'e-formation à distance et deux dans des ateliers en régions. Au programme : organisation judiciaire, règles de déontologie (impartialité, interdiction du mandat impératif), principes directeurs du procès, processus de conciliation et rédaction des jugements. ■



Jean-Emmanuel Ray
est professeur
à l'école de droit
de Paris-1 Pan-
théon-Sorbonne

Menaces sur les prud'hommes

LES prud'hommes menacés de mort par hémorragie ? Le ministère de la Justice s'apprête à publier une statistique qui ne laisse guère de place au doute. En 2010, 217 791 dossiers avaient été pris en charge par la juridiction du travail, tant en référé qu'au fond. En 2016, le nombre de nouveaux con-

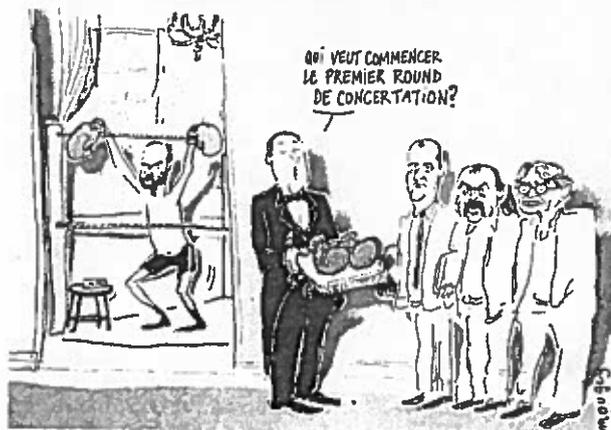
tentieux est tombé à 148 567.

Les raisons, bonnes et mauvaises, se sont accumulées : la réforme de la carte judiciaire par Rachida Dati, d'abord, qui a supprimé, en 2008, 63 des 271 conseils. La rupture conventionnelle, créée en 2009, ensuite, qui permet au salarié de toucher ses indemnités conventionnelles et de bénéficier des Assédic après une simple signature avec son patron. Le volet « prud'hommes » de la loi Macron, enfin et surtout, entré en vigueur en août 2015.

La loi en question, qui a rempli les défilés, avait aussi pour objectif de vider les prud'hommes : réussite totale. La requête qui saisit le tribunal doit désormais mentionner les « diligences accomplies par les parties en vue d'aboutir à un accord amiable ». En outre, un nouveau formulaire impose au demandeur de « préciser sa saisine », un exercice de rédaction qui peut s'avérer compliqué pour un salarié peu familier du droit.

En clair, les prud'hommes n'ont plus longtemps à vivre si un garrot n'est pas posé sur la plaie.

RÉFORME DU TRAVAIL : ÉDOUARD PHILIPPE
REÇOIT LES SYNDICATS UN À UN





social-travail-syndicats-gouvernement-emploi

Indemnités prud'homales: un compromis "peut-être" possible selon la CFTC

Paris, 24 mai 2017 (AFP) - Le numéro un de la CFTC, Philippe Louis, a estimé mercredi qu'un compromis était "peut-être" possible sur le plafonnement des indemnités prud'homales, annoncé par Emmanuel Macron dans le cadre de la réforme du Code du travail.

"Je pense qu'il y a encore des marges de négociation (...) Si on arrive à se remettre autour de la table, à essayer de voir sereinement quels sont les réels inconvénients, on peut peut-être trouver un compromis qui dira que le juge garde quand même une prérogative dans certains cas", a déclaré le président de la CFTC sur LCP.

"Il faut mettre des garde-fous. Le juge doit garder la possibilité d'apprécier le préjudice et donc garder dans certains cas la possibilité d'aller au-dessus du plafond", a précisé Philippe Louis, estimant que cela pouvait "être rassurant pour les salariés".

Selon le leader syndical, les indemnités prud'homales sont "un peu un fantasme côté patronal, et peut-être aussi un petit peu côté salariés".

"A chaque fois qu'il y a un licenciement, c'est un peu le toto à l'envers (...) et les patrons ont l'impression qu'ils vont gagner la condamnation maximum. La réalité ça n'est pas du tout ça. Il y a très peu de condamnations qui vont au-dessus du plafond", actuellement indicatif. "Et les salariés ont l'impression qu'avec un plafonnement (obligatoire), ils n'auront plus rien".

Concernant l'élargissement de la primauté l'accord d'entreprise sur celui de la branche, autre volet de la future réforme, Philippe Louis, reçu mardi par Emmanuel Macron, n'a "pas eu l'impression" que le chef de l'Etat voulait "s'affranchir du rôle régulateur de la branche".

"Je n'ai pas eu l'impression d'un détricotage de la loi travail, c'est plus des ajustements sur la négociation (...) Je n'ai pas entendu qu'il remettait en cause le rôle de la branche tel qu'il avait été défini dans la loi travail", avait déclaré M. Louis mardi après son entrevue à l'Elysée.

La loi El Khomri a donné la priorité à l'accord d'entreprise sur la branche en matière de temps de travail, mais a renforcé le rôle des branches professionnelles dans d'autres domaines, l'égalité professionnelle et la pénibilité.

juc/cel/gf

2017/05/24 12:46:53 GMT+02:00
#623976 DGTE 0929 GKT15 (4) AFP (347 words)

Le Monde - mardi 30 mai 2017

SOCIAL
L'opinion

**majoritairement contre
un plafonnement des
indemnités prud'homales**

Selon un sondage Elabe, pour *Les Echos*, Radio Classique et l'Institut Montaigne, 56 % des personnes interrogées sont opposées à un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, une mesure envisagée par le gouvernement. 44 % des sondés sont favorables à une réforme « *en profondeur* » du code du travail.

Un coup de com pour éviter l'erreur de Hollande

CHÔMAGE La nouvelle ministre du Travail a refusé de commenter les chiffres d'avril, pourtant bons.

PAR CATHERINE GASTÉ

ET SI C'ÉTAIT le dernier sacrosaint rendez-vous mensuel sur les chiffres du chômage ? Alors qu'hier tout le monde attendait, comme à l'habitude, la publication en fin de journée du nombre de personnes à la recherche d'un emploi fin avril, un communiqué du ministère est venu semer le doute. « La ministre ne fera pas de commentaire sur ces données mensuelles », apprend-on vers 16 h 30, ce qui a ainsi douché les espoirs d'entendre la nouvelle locataire du Travail, Muriel Pénicaud, se jeter à l'eau pour la première publication depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

UN RITUEL MENSUEL DEVENU UN BOULET ?

L'occasion était pourtant belle. Les chiffres d'avril sont bons : sur le mois, plus de 36 000 demandeurs d'emploi ont quitté les rangs de Pôle emploi. Ce qui porte à 3 471 800 le nombre total de chômeurs inscrits en catégorie A (sans aucune activité). Un recul assez remarquable pour tourner la page des mauvais résultats du mois précédent. L'envolée de 43 700 chômeurs en mars a plombé la fin de bilan de l'ancien président de la République entre les deux tours de la présidentielle. Myriam El Khomri doit sans doute regretter amèrement de n'avoir pu être là pour saluer le dernier indicateur du quinquennat Hollande...

Comment interpréter que la ministre du Travail échappe à ce rituel ? Le communiqué avance des pistes d'explication. D'abord,

à ses yeux, chaque mois, les résultats peuvent être faussés par des anomalies administratives « qui ne reflètent pas bien l'évolution du marché du travail ».

Autre argument qui en dit long : « La périodicité mensuelle de cette donnée entraîne par ailleurs une volatilité structurelle de l'information qui brouille plus qu'elle n'éclaire les tendances de fond sur le niveau du chômage. »

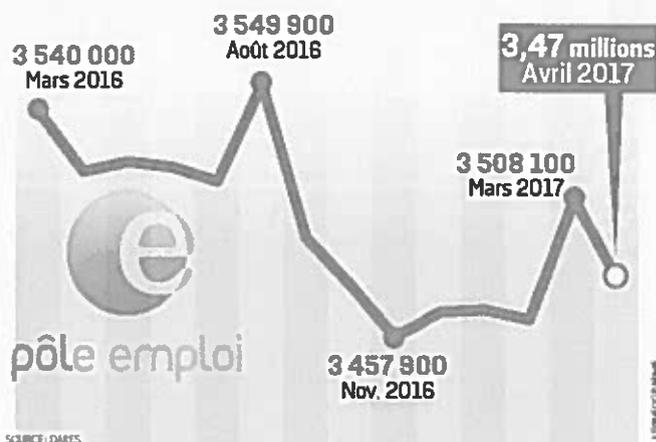
En résumé, ces chiffres communiqués depuis quarante ans par la Dares sur la base des données de Pôle emploi ne seraient plus assez fiables aux yeux du nouveau gouvernement. Pis, chaque mois, au gré du jeu de yoyo des résultats, ils favoriseraient des bavardages et des commentaires qui brouillent au

fond la vision des Français.

Une réunion, à l'initiative de Muriel Pénicaud, doit se tenir dans les prochains jours avec les organismes compétents. Objectif : « Réfléchir aux moyens de mieux éclairer le débat public à l'avenir. » Mais il s'agit surtout de tirer les enseignements du piège dans lequel François Hollande est tombé en promettant mois après mois l'inversion de la courbe du chômage. Des proches d'Emmanuel Macron ne s'en étalent pas cachés pendant la campagne : avec cette « com » ohligée, il n'y a que des coups à prendre.

INTERACTIF www.leparisien.fr
L'évolution du chômage sous Hollande en graphique

- 36 300 demandeurs d'emploi en avril
En catégorie A (France métropolitaine)



SOURCE : DARES

LE PARISIEN



Margny-lès-Compiègne (Oise), hier. Le document polémique sur la page Facebook de l'agence a été retiré.

Tollé sur la « journée type d'un demandeur d'emploi efficace »

L'AMBIANCE ÉTAIT TENDUE hier à l'agence Pôle emploi de Margny-lès-Compiègne (Oise). En cause, une image présentant « la journée type d'un demandeur d'emploi efficace » sur sa page Facebook. Publié le 15 mai et retiré hier, cet emploi du temps simpliste a engendré une vague de commentaires sur les réseaux sociaux : « Honteux », « Infantilisant », « caricatural »...

Il faut dire que l'approche est maladroite. « On boit son café sur le balcon. L'objectif : profiter de la lumière du jour, antidépresseur naturel », est-il écrit. Ou encore : « Sous la douche, on profite de dix minutes afin de réfléchir à nos objectifs et

nos envies », « on prend une heure pour répondre à des petits boulots [...], qui ne correspondent pas à nos aspirations mais qui nous permettent de gagner de l'argent ».

DES CONSEILLERS GÉNÉS

Céline, au chômage depuis huit mois, est furieuse : « Il ne manque plus que la pause pipi. On nous prend pour des abrutis ! » Visiblement dépassés, les employés de Pôle emploi se murent dans le silence. Véronique Bleuze, déléguée CGT Pôle emploi Hauts-de-France, explique que « cette infographie vient de Bob emploi, un partenaire de Pôle emploi. Ils ont un site qui permet

aux demandeurs d'affiner leur recherche selon leur profil, via des algorithmes. Un employé de l'agence l'a juste partagé sur la page, pensant que ça pourrait rendre service ».

Xavier, 36 ans, demandeur d'emploi depuis septembre, comprend la démarche même s'il la juge maladroite : « Les infos ne sont pas mauvaises. Mais chacun doit l'adapter selon son cas personnel. Dans des ateliers où je vais, certaines personnes ne savent pas faire un CV... Ça me fait penser à ces discours dont on nous abreuve du type Mangez, bougez. Il n'y a rien de neuf sous le soleil. »

STÉPHANIE FORESTIER À COMPIÈGNE (OISE)

ÉDITOS/

Pôle Emploi, moteur à injonctions

Par
ALEXIA EYCHENNE
Journaliste au service France
@AlexiaEy

Un demandeur d'emploi «efficace» commence sa journée à 7 h 45 par «une petite séance d'exercice à jeun» et l'achève à 17 h 30 en retrouvant ses proches pour «sociabiliser un peu». Non sans avoir avalé un petit-déjeuner, ciblé les entreprises susceptibles de l'embaucher, répondu à des offres – y compris des boulots précaires – et réseauté sur LinkedIn. Autrement dit, sa journée de chômage doit être aussi énergique que les huit heures de boulot d'un cadre dynamique. En résumant ce propos dans une infographie logotée Pôle Emploi (et visiblement issue d'une agence de Margny-lès-Compiègne, dans l'Oise), l'opérateur public a suscité un tollé. Le schéma enchaîne en effet les maladroites. Quasi copié-collé d'un article du site *Business Insider*, il respire la culture de l'efficacité chère aux Anglo-Saxons et pourrait être issu d'un livre de conseil en développement personnel qui promet de faire du lecteur un «winner» en puissance. Sauf qu'un chômeur n'est pas un jeune loup sorti d'école de commerce. Il ne se réveille pas le cœur léger, ne chante pas sous la douche en rêvant à ses «objectifs» et ses «envies». A mesure que les mois passent, il a plutôt les idées noires, l'estime de soi en miettes et peu de confiance en l'avenir, quand sa famille et sa vie sociale n'ont pas déjà volé en éclats. Pôle Emploi a vite compris le potentiel de «bad buzz» et battu en retraite, en chargeant une «initiative personnelle et isolée» qui n'aurait pas reçu l'aval de la direction. Les auteurs du graphique auront droit à un «debrief» – pour ne pas dire une soufflante. Les agents bénéficient d'une certaine autonomie pour préparer

des supports ou des ateliers à destination de leur «portefeuille», les chômeurs dont ils suivent les dossiers. Cette petite liberté redonne parfois un peu de sens au travail des salariés d'une grosse machine qui a créé beaucoup de mal-être depuis la fusion mal gérée de l'ANPE et des Assédic en 2008.

Pourtant, l'infographie ne dit pas grand-chose que Pôle Emploi – sa tête cette fois – n'aurait pu dire ou écrire. Elle n'étonnera pas ceux qui se sont frottés à l'opérateur ou à l'écosystème de l'alde à la recherche d'emploi, publique comme privée, aussi prospère que le chômage. Les conseils pour «booster» sa recherche, selon le terme consacré, constituent même un des fonds de commerce de la maison. Comme celui d'une armée de médias, coaches, blogs (souvent adossés aux portails emploi) ou maisons d'édition. Le site de Pôle Emploi ne propose pas d'infographie heure par heure pour faire fructifier son chômage, mais sa page «trucs et astuces» (un exemple parmi d'autres) ne dit rien d'autre : «structurez votre journée», «organisez-vous un «coin recherche d'emploi» où vous serez au calme et où vous disposerez d'une table, d'un téléphone, de votre agenda, de votre répertoire et de vos fiches de suivi», «gardez le contact avec vos relations et vos amis», «ménagez-vous tout de même des périodes de repos et de loisirs», «gardez votre équilibre» et «apprenez à positiver...

Plus que le schéma, ce sont ces injonctions qui posent problème, car elles contiennent toujours le reproche implicite que le chômeur est responsable de sa situation. Lui et son heure de réveil, son manque de motivation, plus que l'économie en berne, les fermetures d'usine, les patrons qui ne veulent pas embaucher les trop vieux, les trop

jeunes, les mères de famille, les Noirs, les Arabes... Faut de pouvoir offrir à ses «usagers» un travail en phase avec leur savoir-faire, Pôle Emploi et ses prestataires sem-

blent parfois n'avoir d'autres choix que de les occuper, en leur faisant refaire leur CV jusqu'à l'absurde, en les faisant travailler leur «savoir-être» ou, ici, en leur apprenant à organiser leur

journée. Parfois, ça marche. Un jeune diplômé ou un cadre dirigeant sur la touche n'a peut-être pas besoin de plus, et tant mieux. Mais le gros des chômeurs de longue durée,

qui cumulent les handicaps, sans diplômes, âgés, fragilisés, isolés dans des zones sinistrées, quels espoirs vont-ils pouvoir nourrir dans leur «coin recherche d'emploi»? ◀

LE REVENU UNIVERSEL AUGMENTERAIT LE RISQUE DE PAUVRETE, SOULIGNE L'OCDE

IVAN BEST



Paradoxalement, l'instauration d'un revenu véritablement universel ferait beaucoup de perdants y compris chez les pauvres, estime l'organisation internationale dans une étude publiée ce mercredi. Sauf à augmenter de façon Inconsidérée les dépenses publiques

Bien sûr, l'OCDE arrive un peu tard, avec son analyse -enfin sérieuse- d'un scénario de revenu universel. De cette idée qui a émaillé la campagne électorale, avec la proposition de Benoît Hamon, on ne parle plus guère. Mais l'intérêt de l'étude que publie ce mercredi l'organisation des pays industriels, basée à Paris- n'en est pas moins réel. Les économistes et statisticiens montrent l'ampleur des sommes à dégager et à transférer entre ménages, pour parvenir à un résultat finalement beaucoup moins satisfaisant qu'attendu.

Pourquoi le résultat serait-il décevant ? Il l'est notamment en termes de lutte contre la pauvreté, ce qui est évidemment l'objectif affiché par les défenseurs du revenu universel. Si l'on prend l'hypothèse d'un revenu universel équivalent à l'actuel RSA, mais distribué à toute la population en âge de travailler, le montant à financer atteindrait la bagatelle de 338,3 milliards d'euros, estime l'OCDE. 116,3 milliards pourraient provenir de la suppression d'actuelles prestations -allocations familiales, chômage, indemnités journalières maladie-, 112 milliards proviendraient d'un rendement supérieur de l'impôt sur le revenu, avec une taxation dès les revenus les plus faibles, l'hypothèse étant faite d'une neutralité budgétaire, c'est-à-dire d'une réforme n'aggravant pas le déficit. Ce chiffrage ne fait que confirmer les montants exorbitants évoqués pendant la campagne électorale. Mais là n'est pas le plus surprenant.

DES PERDANTS DANS TOUTES LES CATÉGORIES DE REVENUS!

L'enseignement principal de l'étude de l'OCDE, le plus novateur, réside dans l'analyse des transferts constatés à l'issue d'une telle réforme -qui perd, qui gagne. Il peut se résumer en une phrase : pour chaque niveau de revenu, et pas seulement chez les « riches » qui devraient payer plus d'impôt, on compterait un nombre important de perdants. Y compris parmi les personnes les plus pauvres. Ainsi, plus de 30% des ménages les plus pauvres (le premier décile, soit les 10% les plus modestes) sortiraient perdants d'une telle réforme ! Et la perte de revenu serait considérable : supérieure à 10%, pour un cinquième de ces foyers très modestes. Près de 35% des ménages du deuxième décile seraient, eux aussi victimes d'une telle réforme. Au total, plus de 30% des ménages en France auraient moins de revenus qu'aujourd'hui. Dont beaucoup de chômeurs, qui devraient se contenter d'une allocation équivalente au RSA.

Pour plus de 15% des personnes d'âge actif dans l'hexagone, la perte monétaire serait importante, dépassant les 10%. En Grande-Bretagne, le phénomène serait encore plus considérable, avec plus de la moitié des ménages du deuxième décile accusant une diminution de leur revenu.

Résumant les conséquences de la réforme sur les revenus, l'OCDE met en avant "des pertes plus fréquentes parmi les plus pauvres et les riches, les classes moyennes étant plus susceptibles de gagner".

LE PISTE D'UN "REVENU DE BASE PARTIEL"

Ce résultat, bien évidemment contraire à l'objectif de l'instauration d'un revenu universel, s'explique simplement par la perte de prestations, supprimées dans le cadre de cette réforme, pertes que ne compense pas l'instauration de la nouvelle allocation pour tous. Cela condamne-t-il le projet ? Les experts de l'OCDE ne le disent pas exactement comme ça. Mais, en soulignant les conséquences négatives de l'absence de ciblage (de l'universalité, donc) ou du choix fait de ne pas augmenter de manière exponentielle les dépenses, ils évacuent de fait l'idée d'un revenu universel. « Les risques de pauvreté peuvent augmenter en raison de pertes importantes des bénéficiaires actuels » relèvent-ils.

Aussi suggèrent-ils la piste d'un « revenu de base partiel ». Par exemple, en réduisant le nombre de bénéficiaires de ce revenu (ils pourrait être attribué aux seules personnes participant au marché du travail) ou en le limitant dans la durée. Rien à voir en tous cas avec le revenu véritablement universel cher aux libéraux, qui soit serait infiniment cher, soit serait insuffisant, étant à l'origine, comme le dit de l'OCDE, d'une augmentation de la pauvreté.

Débats & Controverses

Après la composition du nouveau gouvernement L'égalité hommes-femmes fait-elle marche arrière?

RAPPEL DES FAITS Alors que le candidat Macron avait promis un grand ministère, la mise en place d'un secrétariat d'État a été dénoncée par les associations engagées pour les droits des femmes.

Une visée d'émancipation humaine



Laurence Cohen
Responsable
droits des
femmes
et féminisme
du PCF,
sénatrice du
Val-de-Marne

Gagner l'égalité femmes-hommes, dans tous les domaines de la vie, est une exigence qui progresse dans les consciences. La parole se libère face au harcèlement sexiste, sur les réseaux sociaux, dans la rue, dans les entreprises. Les stéréotypes dans lesquels on veut enfermer les petits garçons et les petites filles, à grands coups de princesses et de chevaliers, suscitent davantage d'incompréhension. Les propos dégradants de certaines publicités sont plus largement dénoncés. La nécessité du partage des tâches à la maison n'apparaît plus comme un sujet marginal. Les études féministes se développent

dans le monde universitaire et touchent le grand public. Il y a une prise de conscience que les maux, les injustices, les crimes que subissent les femmes sont les mêmes dans tous les pays du monde avec plus ou moins d'intensité selon le degré de développement des sociétés. La riposte s'organise et l'universalité des luttes des femmes permet de constituer une forte chaîne de solidarité. Nous sommes toutes sœurs des femmes américaines qui ont pris la tête de la résistance à Donald Trump, des femmes espagnoles ou polonaises qui ont affronté les lois rétrogrades de leurs gouvernements, des femmes du boulevard de Strasbourg à Paris qui ont obtenu des papiers après avoir affronté des patrons mafieux!

Mais le paradoxe est que cette aspiration à l'égalité, à la justice, au respect est reléguée au second plan des enjeux politiques, des défis à relever pour une société de progrès. Bien sûr, tous les politiques ne sont pas sexistes, nous sommes quelques-un-e-s à lutter contre le patriarcat et à promouvoir le féminisme comme une visée d'émancipation humaine. Mais, si l'on regarde la campagne présidentielle, l'égalité a été confinée aux marges des programmes, comme une question catégorielle. Il faut pourtant oser dire que le féminisme-lutte de classes est le moteur de toute transformation démocratique et sociale, sous peine de laisser le champ libre à toutes les exploitations, les discriminations et dominations sexistes. C'est d'autant plus important après l'élection d'Emmanuel Macron! Sa politique va à l'encontre des intérêts des salariés, femmes et hommes, à l'encontre de la satisfaction des besoins humains.

J'ai eu à l'affronter dans l'hémicycle du Sénat, quand il était ministre de l'Économie, notamment pour refuser,

avec mon groupe, l'élargissement du travail du dimanche. Pour lui, l'égalité se fait en nivelant les droits vers le bas.

Il inscrit sa politique dans la poursuite de la casse du Code du travail, qui va toucher tout le monde, mais plus durement les femmes. Ce sont elles qui, majoritairement, perçoivent les plus bas salaires et connaissent le plus la précarité et la flexibilité!

Comment, dans ce contexte, faire de l'égalité femmes-hommes une grande cause nationale comme il s'y était engagé? D'autant qu'il n'a pas voulu mettre en place un ministère des Droits des femmes avec un budget dédié, et qu'il a choisi comme premier ministre Édouard Philippe, qui s'est abstenu sur toutes les lois concernant l'égalité, et n'a pas voté contre le système prostitutionnel.

Alors, oui, la marche arrière est enclenchée par ce gouvernement pour que les droits des femmes régressent. Mais rien n'est écrit d'avance. Du nombre de député-e-s communistes/ Front de gauche élu-e-s à l'Assemblée nationale dépendra la mise en échec de cette politique régressive. Alors portons nombreuses et nombreux les couleurs de l'égalité professionnelle, de la fin des violences sexistes, d'une République paritaire dans la rue comme dans les urnes! •

Les femmes sont constamment invisibilisées



Raphaëlle Rémy-Leleu
Porte-parole
d'Osez
le féminisme!

«**T**rouvez-vous que l'égalité entre les femmes et les hommes progresse?» Voilà une question qui est souvent posée à Osez le féminisme!. Chaque jour porte son lot de bonnes comme de mauvaises nouvelles sur le front de l'égalité. Les associations féministes comme la nôtre se consolident des sujets qui apparaissent dans le débat public, mais les conservateurs renforcent leurs discours. Le monde est plein d'héroïnes, comme il est plein d'agresseurs. Une chose est donc sûre, l'égalité ne progresse pas seule. Nous construisons les victoires et affrontons les reculs. Par nous j'entends le mouvement féministe, les citoyennes et citoyens engagé-e-s, mais aussi, bien sûr, les personnes au pouvoir. De la même manière que l'issue de la dernière élection présidentielle était incertaine, il est sûrement trop tôt pour pouvoir affirmer quel sera le traitement réservé à nos droits au cours de ce quinquennat, ne serait-ce qu'en fonction des résultats des législatives.

Nous pouvons néanmoins analyser les premiers signaux qui nous ont été adressés, ils sont plutôt inquiétants: une mise en scène sexiste lors de la soirée de la victoire, un premier ministre dont les votes en tant que député ne reflètent pas un grand souci de l'égalité, un ministre des Finances allié de la Manif pour tous... Et un secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, plutôt qu'un ministère des

Droits des femmes. Parmi les revendications claires et consensuelles au sein du mouvement féministe, il y a en effet la demande d'un ministère plein et entier consacré aux droits des femmes. Ça n'est pas une lubie ni un attachement irrationnel à l'ordre protocolaire. Les femmes sont constamment invisibilisées, effacées des politiques et des représentations publiques. Il y a pourtant urgence à agir, tant la situation est critique de tous les points de vue: violences masculines, violences économiques, non accès aux droits... Les hommes bénéficient, eux, du privilège d'être des «agents neutres», l'universel en permanence au centre de toutes les politiques, même de manière inconsciente. Alors qu'un ministère des Droits des femmes est une nécessité. Lors de la composition du gouvernement, c'eût été un marqueur politique fort, mais surtout l'amorce d'une politique gouvernementale ambitieuse, une preuve que le président de la République et le premier ministre étaient à l'écoute des associations. Dont acte. Nous travaillerons donc avec Marlène Schiappa, secrétaire d'État rattachée au premier ministre.

Il nous revient pourtant de ne pas nous satisfaire, tant que nos revendications ne seront pas entendues, tant que les situations des femmes ne seront pas améliorées. Nous avons aussi à mobiliser et à proposer, pour que les voix de toutes les femmes soient entendues. C'est pour cela que nous allons poursuivre la campagne Osez l'égalité! pour porter nos revendications auprès des candidat-e-s aux législatives. Quant au gouvernement, nous avons analysé le programme d'En marche!, et y avons trouvé des points positifs comme des points négatifs. Le mandat débute à peine, il est encore temps de prendre un tournant fort et décisif en faveur des droits des femmes: une grande cause nationale, un budget rectificatif qui fait la part belle aux politiques féministes, la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes, maintenant. Nous attendons des actes. •

Le patriarcat est rarement à visage découvert



Fatima-Ezzahra Benomar
Cofondatrice
des Effronté-e-s

Que de mauvaises surprises! D'abord quand la scène du Louvre a été envahie par une scène bien moins solennelle, le 7 mai, soir du sacre, avec des danseuses hypersexualisées. Ensuite, en apprenant que la première ministre était un homme (et quel homme!) en dépit du fait qu'Emmanuel Macron avait laissé entendre que sa préférence irait plutôt pour une femme. Belle façon de nous dire qu'il ne s'en est pas trouvé une compétente pour «prendre ce beau risque» et succéder au cas unique d'Édith Cresson. Le 8 mars est sans doute la

date par excellence où les promesses électorales assoiffées de buzz, de retweets et de likes n'engagent que celles qui y croient. Puis en découvrant le profil de celui qui a été préféré à n'importe quelle femme, Édouard Philippe,

L'égalité hommes-femmes...

...

contre la PMA, qui s'est abstenu sur la loi pour le mariage pour tou-te-s et la loi d'égalité réelle femmes-hommes et qui a une plume d'auteur aussi peu inspirée que phalocrate, voir son roman *Dans l'ombre*, dans laquelle on aurait préféré qu'il reste. Enfin, coup de grâce, le ministère des Droits des femmes a encore une fois disparu !

Je dis encore fois car c'est une tradition, une insalubre mise à mort institutionnelle, un ministère phénix jamais pérennisé. On a d'abord eu un secrétariat d'État en 1974, supprimé deux ans plus tard puis restauré de 1978 à 1981. Ensuite, un ministère délégué en 1981, qui deviendra de plein droit de 1985 à 1986... avant de disparaître. Ensuite, il ressuscitera par intermittence de 1988 à 2007 sous forme de ministères délégués ou de secrétariats d'État. En 2012, Hollande en fait enfin un vrai ministère de plein exercice avant de l'enterrer deux ans plus tard, remplacé par un secrétariat d'État sous la tutelle du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, avec Laurence Rossignol. Bonjour l'intitulé ! Sans parler du fait qu'il a disposé du plus petit budget de l'État, 0,0066 % ! Cette fois-ci (pourquoi attendre demain quand on peut trahir aujourd'hui ?), Macron en fait tout de suite un secrétariat d'État, alors même que la revendication d'un ministère fait l'unanimité dans le mouvement féministe, cette société civile à laquelle il prétend tendre une oreille attentive. Comment voulez-vous avoir une constance des politiques publiques et des moyens alloués avec de tels allers-retours ? Pour rappel, nous comptons aujourd'hui au moins 51 meurtres de femmes depuis le 1^{er} janvier 2017 par leurs compagnons ou ex. Ce qui n'est que le sommet de l'iceberg. Nous autres, associations, avons

une vue souterraine de ce qui aboutit à ces dénouements sanguinaires mais le patriarcat n'est que rarement à visage découvert, comme cela peut arriver avec l'irruption des affaires DSK ou Baupin.

Autant le ministère de Najat Vallaud-Belkacem, qui disposait de toute une administration dédiée à sa lourde tâche, avait gagné en visibilité, en poids politique, et ainsi pu impulser des lois et des débats, autant peu se souviennent de Pascale Boistard, la secrétaire d'État qui lui a succédé, loin de la machine du pouvoir. Sans compter le grand écart entre l'annonce faite que les droits des femmes seront une « grande cause nationale » du quinquennat et la suppression du ministère. Imagine-t-on un instant que, pour mener à bien l'objectif de la COP21, François Hollande se soit passé du ministère de l'Écologie ?

C'est d'autant plus dommage qu'il s'est passé quelque chose ces dernières années avec les collectifs Prenons la une (femmes journalistes), Chair collaboratrice (femmes en politique), les Women's March, le #7novembre16h34 pour l'égalité salariale, la grève des femmes du 8 mars, l'affaire Jacqueline Sauvage, la dessinatrice à succès Emma sur les réseaux sociaux... Bref, toute une génération de femmes exprime une irrépressible prise de conscience mais reste en avance sur le politique. On finira par le créer, un jour, ce parti des femmes !

« L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SERA UNE CAUSE NATIONALE », A INDIQUÉ LE CANDIDAT EMMANUEL MACRON LE 2 MARS DERNIER.

POURSUIVEZ LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR

PRELEVEMENT A LA SOURCE : LE PROJET DU GOUVERNEMENT CONNU AVANT LES LEGISLATIVES

HUGO BAUDINO



Alors que la r forme est sur les rails depuis plusieurs mois, le nouveau gouvernement, sous l'impulsion d'Emmanuel Macron et d'Edouard Philippe, ne cesse de remettre en cause le pr l vement   la source. Le ministre de l'Action et des Comptes publics G rald Darmanin a effectu  plusieurs d clarations en ce sens ces derniers jours.

Apr s s' tre auto-proclam  "ministre de la suspension de l'imp t   la source" dans les colonnes de la *Voix du Nord* le 20 mai 2017, le nouveau ministre de l'Action et des Comptes publics G rald Darmanin est revenu   la charge mardi matin au micro de la matinale de RTL.



RTL France (@RTLFrance)

"Avant les  lections l gislatives, vous conna trez la m thode du gouvernement" @GDarmanin sur le pr l vement   la source.
@EliMartichoux pic.twitter.com/ZW4kJ9qred

23 Mai 2017

REPORT OU SUSPENSION ?

Le ministre a surtout tenu à relativiser sa précédente déclaration en parlant d'un "audit" commandé afin d'évaluer "la complexité supplémentaire pour les entreprises" que représenterait le prélèvement à la source. Une nouvelle annonce devrait toutefois arriver avant les législatives, a ajouté Gérald Darmanin, ce qui permettra au gouvernement de "préciser sa méthode" quant à la mise en place, le report et/ou la suspension du prélèvement à la source.

Le discours reste orienté vers une suspension du prélèvement à la source, qui était censé entrer en vigueur au 1er janvier 2018. Alors en campagne, Emmanuel Macron avait déclaré en février vouloir "reporter la généralisation du prélèvement à la source". Son ministre des Finances pourrait même donc aller plus loin en envisageant de le suspendre.

Le problème, c'est que la mise en place du prélèvement à la source est probablement déjà bien avancée. En effet, depuis le 1er janvier 2017, "une réforme technique majeure a déjà été mis en place : la Déclaration sociale nominative (DSN)", avait expliqué à *La Tribune* Jean-François Cottin, expert-comptable pour le cabinet Fideliance, lors de la campagne.

Cette DSN est donc progressivement adoptée par les entreprises depuis plusieurs mois, elle consiste en "une transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie", comme le précise le site officiel dsn-info.fr. Elle prépare donc le terrain à l'instauration du prélèvement à la source, qui sera prélevée par l'administration fiscale auprès des entreprises et non pas des particuliers comme aujourd'hui. "Faire machine arrière maintenant serait donc un non-sens", conclut Jean-François Cottin.

>> Lire aussi Fiscalité : les mesures Macron en faveur du pouvoir d'achat

FAUT-IL IMITER L'ALLEMAGNE POUR FAIRE BAISSER LE CHOMAGE ?

OLIVIER PASSET, XERFI



a Tribune publie chaque jour des extraits issus des analyses diffusées sur Xerfi Canal. Aujourd'hui, faut-il imiter l'Allemagne pour faire baisser le chômage ?

C'est à partir de 2005 que bifurquent véritablement les trajectoires de l'emploi et du chômage entre France et Allemagne. L'Allemagne devient alors une véritable job machine. Pour en prendre la mesure, il suffit de comparer les trajectoires du taux de chômage. Ce dernier voisinait 8,5% en France alors qu'il culminait à 11,2% de l'autre côté du Rhin en 2005. En 2016, c'est en France qu'il dépasse 10%, tandis qu'il flirte avec les 4% en Allemagne. Et sur cette période, le taux d'emploi allemand va gagner plus de 9 points, tandis qu'il stagne en France. C'est cela qui est le plus saisissant.

LES LOIS HARTZ, LA RÉFORME QUI A TOUT CHANGÉ

Derrière cela, il y a les réformes du marché du travail mises en place sous Schröder, les fameuses lois Hartz. Certes, la plupart des salariés en CDI restent "protégés" par la loi. Et même plus qu'en France. Mais ces réformes libéralisent le marché du travail, notamment pour les entreprises de moins de 10 salariés et pour les CDD. Elles favorisent le travail partiel et notamment les mini-jobs, aux salaires de 400 euros mensuels pour les salariés ou de 1 euro par heure pour les chômeurs de longue durée. Elles durcissent aussi considérablement les conditions d'indemnisation du chômage avec la loi "Hartz IV", avec une forte réduction de la durée d'indemnisation du chômage. Tout cela étant adossé à un renforcement des contrôles et à une obligation plus stricte d'accepter des propositions d'emploi.

L'impact de ces réformes reste encore débattu. Certains évoquent la baisse de la population en âge de travailler qui aurait facilité les choses. Regardons les chiffres. La population de 15-64 ans a décliné au rythme de -0,3% l'an de 2005 à 2017, quand elle augmentait de 0,2 % l'an en France.

Pourtant ce demi-point d'écart est loin de tout expliquer. Car l'Allemagne n'en a pas moins créé beaucoup plus d'emplois que la France : 4,3 millions contre 1,3 million en France. Pour ramener à des taux de croissance annuelle, cela fait une moyenne de 0,9% l'an pour l'Allemagne et de 0,4% pour la France.

LA MOITIÉ DE LA HAUSSE DE L'EMPLOI RECOURRE AU TRAVAIL PARTIEL

Alors, il y a bien sûr tous ces petits jobs, mini ou micro jobs de 1 à 400 euros encouragés par les lois Hartz. Mais il est très difficile d'établir leur vraie contribution, car beaucoup sont pratiqués en cumul d'une autre activité, ou en multi-activité. Ce qui est certain c'est que la moitié de la hausse de l'emploi sur la période recouvre de l'emploi à temps partiel. L'emploi a donc été morcelé. Comme en témoigne aussi le fait que le volume d'heures de travail progresse moins vite que l'emploi (0,6% l'an contre 0,9%).

Ce que l'on constate aussi, c'est la montée concomitante des travailleurs pauvres : 22,5% des salariés gagnent moins de 2/3 du salaire horaire médian en 2014 en Allemagne, contre 8,8% en France, avec un salaire médian assez proche de part et d'autre du Rhin. Et même après transfert, cette inclusion à marche forcée laisse des traces, puisque le taux de pauvreté est passé de 12,2% en 2005 à 16,7% en 2015, et que les inégalités se sont globalement creusées.

LA SUCCESS STORY ALLEMANDE EST INDISSOCIABLE DE SA CROISSANCE

L'Allemagne a donc résolu son problème de chômage mais non celui de la dualisation du marché du travail. Comme en France, elle a opté pour une flexibilité à deux vitesses et l'a poussée plus loin.

Néanmoins, on ne peut ignorer un autre élément qui contribue à la success story controversée allemande. Sur la période, c'est surtout l'écart de croissance entre France et Allemagne qui fait la différence. De 2005 à 2016, la croissance allemande est de 1,5% l'an, contre 0,9% en moyenne en France, alors même que la population en âge de travailler régresse.

Si je ramène le PIB à cette population disponible pour travailler, je me rends compte alors que le différentiel est considérable. Le PIB rapporté à la population de 15-64 ans a crû au rythme de 1,7% en Allemagne, contre 0,7% en France. 1 point d'écart ! C'est considérable. La réussite allemande sur le front du chômage ne peut donc être dissociée de la restauration de sa compétitivité.

Alors gare à la mauvaise imitation de l'Allemagne. Ne prendre que Hartz, c'est le risque de fragiliser la cohésion et de dégrader l'emploi, sans garantie de restaurer notre compétitivité. Pour cela il faudra déployer beaucoup plus de moyens.

>> Plus de vidéos sur le site Xerfi Canal, le médiateur du monde économique

Les inégalités dans le monde du travail ne se résorbent pas

Le deuxième rapport de l'Observatoire des inégalités brosse un tableau qui « ne pousse pas à l'optimisme ».

Il pointe un marché de l'emploi toujours coupé en deux entre les plus diplômés et les autres.

Alain Ruello
@AlainRuello

Dans son premier rapport publié en 2015, l'Observatoire des inégalités pointait la « très nette corrélation » entre la montée de ce fléau et les politiques publiques. Dévoilé mardi, le deuxième rapport de cette association indépendante qui ras-

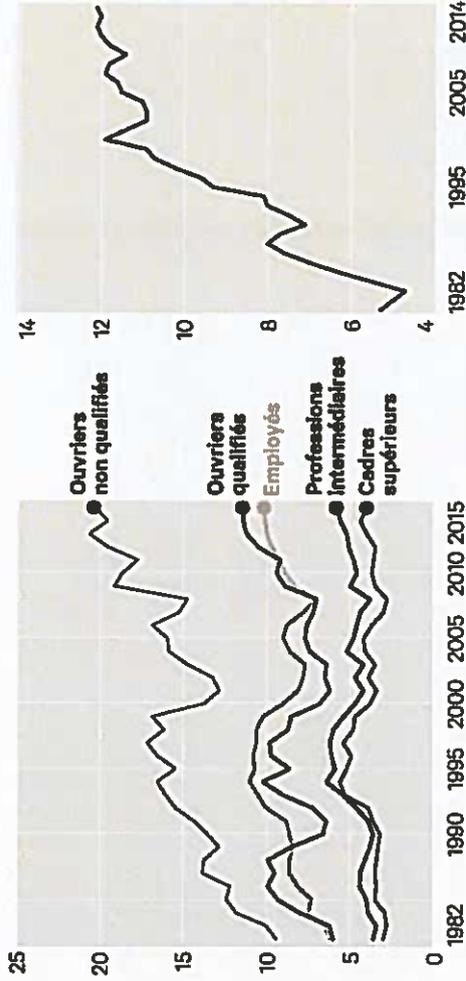
semble des données d'analyse sur le sujet, déplore toujours l'écart entre « les paroles et les actes ». Le tableau brosse « ne pousse pas à l'optimisme », avec les plus pauvres qui continuent de s'appauvrir, les classes moyennes qui stagnent ou une école où le fossé se creuse entre les objectifs affichés et les « privilèges » dont jouissent les plus diplômés. Et pourtant, s'il n'a rien de la « providence », le modèle social français « n'est pas à l'agonie », estiment les auteurs. « Notre pays demeure l'un de ceux où il fait le meilleur vivre ».

● CHÔMAGE : LES NON-QUALIFIÉS EN PREMIÈRE LIGNE
La crise a frappé essentiellement les milieux populaires. La preuve : 70 % des chômeurs supplémentaires entre 2008 et 2016 sont des employés ou des ouvriers. Parmi ces derniers, les non-qualifiés sou-

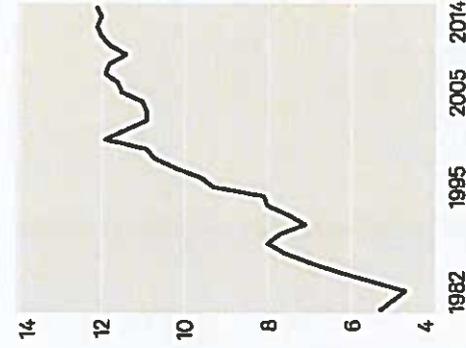
frent d'un taux de chômage (au sens du BIT) de 20 %, contre 9,4 % en 1982. C'est quatre fois plus que celui des cadres supérieurs. Au pays du diplôme roi, « des générations entières de population » peu diplômées, 1960, n'ont connu que le chômage de masse. Les jeunes peu qualifiés savent qu'ils devront en passer par une phase de précarité. La part des emplois précaires-CDD ou intérim principalement - a continué de progresser pour atteindre 13 % en 2015, soit 3,4 millions de personnes.

Quant aux immigrés, non seulement leur sort résulte pour partie de leur milieu social, mais ils sont victimes de discriminations, comme l'a démontré une récente campagne de « testing » du ministère du Travail. « Notre société du travail se divise entre (...) ceux qui, fort de leur statut ou de leur diplôme, continuent peu ou prou leur avenir et

Le chômage selon la catégorie sociale...
Taux en %



... et l'emploi précaire
En % de l'emploi total



LES ECHOS / SOURCE: OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS

une minorité de flexibles qui permettent d'ajuster l'offre de travail », décrit le rapport.

● FEMMES : LA MARCHÉ INTERROMPUE VERS L'ÉGALITÉ

La situation des femmes s'améliore, conséquence de décennies de scolarisation « poussée » des filles et de mobilisation des mouvements féministes. Les femmes occupent davantage de métiers qualifiés. En 2015, elles représentaient 40 % des emplois de cadres supérieurs, deux fois plus qu'en 1982. Les écarts de salaire se réduisent. Mais l'égalité reste « lointaine ». On trouve de plus en plus de femmes en bas de l'échelle, au point d'occuper les

deux tiers des postes d'ouvriers et d'employés non qualifiés, contre la moitié en 1982. Les métiers se sont ouverts, mais la très grande majorité sont caissières, assistantes maternelles ou vendeuses. Le temps partiel reste « massivement » féminin. Et puis il y a toutes celles, « très souvent de milieux populaires », découragées de rechercher du travail, notamment après une maternité.

● CONDITIONS DE TRAVAIL : LA SITUATION S'AGGRAVE

Travail à la chaîne, pollution, bruit, absence d'autonomie, dimanche, nuit : le rapport résonne avec les débats autour du compte pénibilité. Les salariés sont mieux protégés,

mais la part de ceux qui subissent des contraintes liées au rythme de travail ne diminue pas : 31,6 % en 2005, 35,2 % en 2013. De ce point de vue, ce sont les employés de commerce et de services et les ouvriers qualifiés qui ont payé le plus lourd tribut. Un salarié sur cinq ne connaît pas ses horaires de travail un mois à l'avance. La part de ceux qui subissent des contraintes physiques a aussi progressé, même si c'est dans une moindre mesure. « Une partie des tensions sociales sont nées du décalage entre la vision idéalisée du monde du travail dans laquelle vit toute une partie de la population très protégée et l'univers professionnel des classes populaires, à son service », pointe l'Observatoire. ■

Seuls 16 % de Français ont un diplôme supérieur à bac+2

La « fracture sociale » dans les titres scolaires révèle un système « particulièrement favorable aux enfants de diplômés ».

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

C'est une inégalité qui en dit long sur le chemin qui reste à parcourir pour élever le niveau de qualification en France. Selon le deuxième rapport de l'Observatoire des inégalités publié mardi, seuls 16 % de la population française a un diplôme supérieur à bac+2. Un quart a, au plus, le certificat d'études primaires. « Le niveau scolaire des Français est très éloigné de ce que pensent les couches sociales qui ont eu accès à l'enseignement supérieur, souligne cette étude. On confond le plus souvent le niveau scolaire des jeunes générations, qui sortent tout juste du

système éducatif, et celui de l'ensemble des générations. »

Les jeunes générations sont plus diplômées que les plus âgées. Le diplôme ne reflète pas précisément le niveau de qualification, car il faut tenir compte de ceux qui se sont formés par des expériences personnelles ou par la formation professionnelle. Mais « le décalage reste très important entre l'image d'une société qui serait majoritairement diplômée et la réalité de son niveau d'éducation ». La conséquence, pour les auteurs du rapport, est que « la plupart des discours politiques sont inaudibles pour une grande partie de la population ».

Les enfants d'enseignants sont plus diplômés

Le faible niveau de diplôme concerne en premier lieu les ouvriers et les employés. « Mais on oublie souvent qu'ils représentent la moitié des

actifs », pointe encore l'Observatoire des inégalités. A peine un quart des actifs dispose d'un niveau de diplôme égal ou supérieur à bac+2. Ils sont 25 % à détenir un CAP ou un BEP et 20 % à avoir le bac. La « fracture sociale » des titres scolaires est une réalité : la moitié (52 %) des enfants d'enseignants et de cadres sont titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à bac+3, contre 8 % des enfants d'ouvriers non qualifiés. « Le système français, basé sur l'évaluation et la compétition, est particulièrement favorable aux enfants de diplômés », déplore les auteurs.

L'objectif affiché en 2015 par François Hollande était d'amener 60 % d'une classe d'âge à accéder à l'enseignement supérieur à l'horizon 2025, contre 42 % aujourd'hui. Dans l'entourage d'Emmanuel Macron, on préfère parler d'objectifs d'insertion professionnelle et d'épanouissement. ■

Les femmes à la conquête de l'espace public



Une polémique autour du quartier de la Chapelle-Pajol, dans le nord de Paris, a mis le sujet au centre des discussions. Benjamin Girette/Hans Lucas

— Dix jours après la pétition lancée par des femmes disant se sentir menacées dans le nord de Paris, une réunion doit se tenir aujourd'hui pour sécuriser ce quartier.

— La problématique de la place des femmes dans l'espace public émerge depuis quelques années, conduisant les villes à repenser l'urbanisme.

Il y a dix jours, une pétition lancée par des femmes du quartier de la Chapelle-Pajol, dans le 18^e arrondissement de Paris, a créé la polémique. Les signataires y dénonçaient l'insécurité de ce quartier du nord de la capitale, décrivant des insultes, menaces ou agressions récurrentes. L'initiative a été immédiatement récupérée par des responsables politiques et taxée de xénophobie par des associations d'aide aux migrants, nombreux dans le quartier. Aujourd'hui, une réunion prévue de longue date doit en tout cas se

tenir pour envisager la création d'un groupe local de traitement de la délinquance (*lire les repères*).

Car derrière la polémique existe une problématique bien réelle : celle de la place des femmes dans l'espace public. « *La question, c'est : pourquoi y a-t-il des zones où les hommes stagnent et que les femmes évitent ?* », commence Hélène Bidard, adjointe à la mairie de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes. *Dans certains quartiers, elles se sentent obligées de presser le pas, de contourner des rues, de changer de tenue, de rentrer plus tôt... Est-ce qu'il y a un urbanisme qui crée ou renforce ces situations et, si oui, comment y remédier ?*

Pour Yves Raibaud, géographe, la réponse est clairement oui. « *Longtemps, la ville a été conçue par et pour les hommes.* » Ce sont eux qui s'installent dans la rue pour discuter, qui investissent les cafés, qui bénéficient des équipements publics, comme les stades ou les skateparks. Une question culturelle et politique. « *On en a pris conscience aux États-Unis dans les années 1980 par le biais*

« À travers le regard des femmes, on travaille pour que tous les habitants dans leur diversité se sentent mieux dans la ville. »

du harcèlement de rue, poursuit Yves Raibaud. En France, le sujet est devenu réellement brûlant depuis cinq ou six ans. »

Non pas que la situation se soit aggravée, même si comme le relève le spécialiste en géographie sociale Guy Di Mèo, « *on ne peut pas nier qu'il y ait, dans certains quartiers, une question communautaire qui exacerbe les tensions.* ». Mais « *globalement, il y a surtout une prise de conscience et une libération de la parole des femmes sur les contraintes qu'elles subissent dans la rue.* »

Ces dernières années, plusieurs

villes se sont saisies de la question : campagne contre le harcèlement dans les transports à Bordeaux, création d'un autocollant « Femmes bienvenues » pour les cafés d'Aubervilliers. Depuis trois ans, des « marches exploratoires » se sont aussi multipliées : en groupes, les femmes déambulent dans leur quartier et pointent les difficultés rencontrées. L'enjeu : changer le regard des urbanistes sur la ville en partageant la perspective des femmes. « *Dans un quartier du sud de Paris, on s'est rendu compte qu'elles préféreraient faire une station de métro de plus pour passer par le dépôt de bus, car il était éclairé et que des agents y étaient présents... Or initialement, on pensait que ce dépôt était une nuisance à supprimer !* », illustre Hélène Bidard.

De même, une « marche » effectuée place de la Bastille a montré que les femmes avaient des difficultés à traverser certaines rues avec des poussettes. « *La place a été pensée pour de jeunes hommes marchant vite et non pour des mères, des personnes âgées ou*

repères

Les groupes locaux de traitement de la délinquance

Créés et animés par le procureur de la République, les groupes locaux de traitement de la délinquance sont constitués d'un représentant des forces de l'ordre, d'un élu, de partenaires judiciaires (éducation nationale, bailleurs institutionnels), de services répressifs (douanes, consommation, répression des fraudes).

Modulables au plus près du terrain et se réunissant à intervalles réguliers, ils doivent permettre de coordonner l'action publique pour sécuriser un quartier en proie à des violences, lutter contre des trafics, détecter des phénomènes d'économie souterraine...

handicapés, conclut l'ajointe municipale. *À travers le regard des femmes, on travaille pour que tous les habitants dans leur diversité se sentent mieux dans la ville.* »

Concrètement, ces marches peuvent conduire à renforcer l'éclairage et la présence des services publics, à rouvrir des parcs, à élargir des trottoirs... Mais pour Chris Blache, cofondatrice de la plateforme Genre et Ville, il faut aller plus loin. « *On ne peut pas voir les choses du seul point de vue de la sécurité ou du diagnostic négatif. Il faut aussi porter un regard positif pour voir ce qui plat, les sons, les odeurs, les espaces végétalisés...* » En exemple, elle cite le succès de Paris-Plages, « *un espace sans voiture, avec des jeux pour enfants, des lieux pour s'arrêter puis repartir... C'est un espace qui n'a pas été créé spécifiquement pour les femmes mais qui est réellement mixte, modulable, flexible.* » Autant d'objectifs fixés pour le réaménagement des sept grandes places parisiennes, lancé en 2015 et qui doit s'achever d'ici à fin 2019. Flore Thomasset

Quand l'état d'urgence rogne le droit de manifester

Le Conseil constitutionnel examine les interdictions individuelles, que dénonce Amnesty International

C'est l'une des dispositions de la loi sur l'état d'urgence qui n'avait pas encore été évaluée par le Conseil constitutionnel. Mardi 30 mai, ce dernier a examiné en audience ce qui a été assimilé à des " *interdictions de manifester* ". Précisément, l'article 5-3 du texte de 1955 qui donne pouvoir au préfet " *d'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics* ". Une décision est attendue le 9 juin.

L'interdiction de séjour a été massivement usitée depuis la mise en place de l'état d'urgence après les attentats qui ont frappé la France en novembre 2015. Mais d'après un rapport d'Amnesty International paru mercredi 31 mai – manifester, " Un droit, pas une menace " –, l'Etat y a eu recours non pas pour prévenir des attaques terroristes mais " *pour servir des objectifs plus larges, notamment pour maintenir l'ordre public* ". Au total, les préfets ont adopté 683 mesures individuelles d'interdiction de séjour.

Dans l'écrasante majorité des cas (639), il s'agissait " *explicitement d'empêcher des personnes à participer à des manifestations* ", souligne l'ONG (qui a arrêté de compiler des données début mai). De fait, 90 % de ces arrêtés ont été pris lors de la mobilisation contre la loi travail, une période qui fut souvent émaillée d'affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants. Ils ont principalement ciblé des militants de la gauche radicale.

Des interdictions ont également été prises, fin 2015, au moment de la conférence de Paris sur le climat (COP21) – des militants avaient en outre été assignés à résidence – ou lors des opérations de démantèlement de la " jungle " de Calais, fin 2016. La mesure est devenue pratique courante : dix interdictions de paraître ont encore été prises à l'occasion de la manifestation du 1er-Mai à Paris. La durée pendant laquelle la mesure s'applique peut varier de quelques heures à plusieurs semaines, et son périmètre est plus ou moins vaste.

En dehors de l'état d'urgence, les interdictions de manifester ne peuvent être prononcées que par un juge judiciaire dans le cadre d'une peine complémentaire. En matière de police administrative, ce qui s'en rapproche le plus est l'interdiction de stade, décidée par un préfet à l'encontre d'une personne, même si elle n'a jamais été condamnée par la justice, pour prévenir des troubles à l'ordre public.

Atteinte aux libertés

En 2015, la commission d'enquête parlementaire mise en place après la mort de Rémi Fraisse – en octobre 2014, le jeune militant écologiste était décédé lors d'une manifestation d'opposants à la construction d'un barrage à Sivens (Tarn) – avait proposé de créer, sur le même modèle, une interdiction administrative de manifester pour les individus " *condamnés ou connus en tant que casseurs violents* ".

La proposition n'avait pas été suivie d'effet mais elle pourrait réapparaître à la faveur du projet de loi antiterroriste en gestation, annoncé par le gouvernement le 24 mai et qui ambitionne de transposer des outils de l'état d'urgence dans le droit commun. D'ici là, le Conseil constitutionnel se sera prononcé sur la constitutionnalité de l'interdiction de séjour en période d'état d'urgence.

A l'origine du recours, un jeune homme âgé de 20 ans qui a été interdit de manifester le 28 juin 2016 à Paris. Ses avocats, Mes Raphaël Kempf et Aïnoha Pascual, rapportent les conditions dans lesquelles il a été visé par la mesure : " *Il a fait l'objet d'un contrôle d'identité le 23 juin 2016, jour de manifestation contre la loi travail, à la station de métro Oberkampf. Il ne manifestait pas, mais allait retrouver sa grand-mère place de la Nation. Un couteau à beurre a été trouvé dans son sac parce qu'il avait fait un pique-nique la veille. Après quasiment vingt-quatre heures de garde à vue pour port d'arme sans motif légitime, il a eu un rappel à la loi. Sur cette base, il a été interdit de manifestation.* "

Mes Kempf et Pascual voient dans ces mesures préventives une atteinte aux libertés garanties par la Constitution, notamment celles d'aller et venir et de manifester, doublée d'un " *détournement* " de l'état d'urgence. Dans ses observations transmises au Conseil constitutionnel, le gouvernement de Manuel Valls ne prétendait pas avoir œuvré à la lutte antiterroriste mais il se défendait de porter atteinte au droit de manifester. Il considérait n'avoir visé que " *la participation à une manifestation irrégulière ou le fait de se rendre sur les lieux d'une manifestation régulière afin de s'y livrer volontairement à des atteintes illégales* ". Dans son rapport, Amnesty International souligne toutefois que " *les représentants du ministère de l'intérieur et de la Préfecture de police de Paris interrogés ont été dans l'incapacité de fournir une évaluation de l'efficacité de ces mesures en termes de maintien de l'ordre* ".

Formulée de façon floue dans la loi sur l'état d'urgence, l'interdiction de séjour a fait l'objet d'une " *interprétation très large* " par le ministère de l'intérieur, observe par ailleurs Amnesty International. " *Les préfets peuvent viser des intentions et pas des comportements établis* ", dénonce Me Kempf. De fait, le juge administratif a suspendu plusieurs interdictions car les préfets n'apportaient aucun élément matérialisant la participation des personnes à des violences ou des dégradations. Ils se contentaient de produire des " *notes blanches* " des services de renseignement établissant leur participation à des manifestations ayant dégénéré et leur appartenance à la mouvance antifasciste.

Après avoir été retoqué plusieurs fois, le gouvernement a réduit la voilure et ne vise plus que des personnes faisant l'objet de poursuites judiciaires ou ayant été interpellées sans pour autant être mises en examen. C'est en fait de manière beaucoup plus marginale que des interdictions de séjour ont également été prises

à l'encontre de personnes considérées comme " radicalisées ".

Personnes " radicalisées "

Pendant l'Euro 2016 de football, un homme était, par exemple, interdit de séjour à Lens (Pas-de-Calais) les jours de matchs et d'ouverture de la fan-zone. Le tribunal administratif a toutefois suspendu la mesure, considérant que l'individu visé ne présentait pas de menace, ainsi qu'en avait convenu le renseignement territorial lui-même. L'homme avait fait l'objet d'un signalement malveillant, lié à un conflit familial, qui lui prêtait une intention de quitter la France pour s'installer dans un pays musulman avec ses deux filles.

Dans un autre cas, un homme avait été interdit de séjour à Angers lors du passage de l'étape du Tour de France dans la ville. Le juge administratif a cette fois considéré que la mesure était fondée au vu des éléments fournis par les services de renseignement. Ceux-ci reprochaient à cette personne une " *pratique particulièrement radicale de l'islam* ", des contacts en 2012 avec un membre du groupe islamiste Forsane Alizza et le fait de ne pas avoir condamné les attentats de Paris et Bruxelles.

En matière de grands événements, sportifs ou autres, des textes récents (loi antiterroriste du 3 juin 2016, loi de sécurité publique de février 2017) ont organisé le " criblage " par la police de l'ensemble des intervenants (agents de sécurité et d'entretien, bénévoles, journalistes...) dans un objectif de prévention du terrorisme mais aussi " *des atteintes à la sécurité et à l'ordre public et à la sûreté de l'Etat* ". Tous peuvent faire l'objet d'une enquête administrative préalable à leur accréditation.

Julia Pascual



LE CONTEXTE

Interdictions de rassemblement

Depuis les attentats de novembre 2015, les préfets ont utilisé les pouvoirs de l'état d'urgence pour signer 155 arrêtés interdisant des cortèges, des réunions et des manifestations, explique Amnesty International dans son rapport publié mercredi 31 mai. " Certaines de ces mesures interdisaient tout rassemblement public dans une zone et pendant une période de temps spécifiques ", comme pendant la COP21. Dans le même temps, les autorités ont interdit " des dizaines de manifestations " en s'appuyant sur le droit commun et le risque de trouble à l'ordre public, par exemple lors du démantèlement du camp de Calais ou à Nantes et

Rennes pendant le mouvement contre la loi travail. L'ONG regrette un abaissement du " seuil à franchir pour imposer des restrictions aux droits à la liberté de réunion ".

[\[-\] fermer](#)

Le modèle social français, amortisseur des inégalités

Les écarts entre riches et pauvres se creusent, mais des signes d'amélioration existent, estime l'Observatoire des inégalités

C'est un état des lieux nuancé de la société française que publie, mardi 30 mai, l'Observatoire des inégalités. Selon le bilan dressé par une trentaine d'experts et de chercheurs, la crise de 2008 a, certes, durement frappé les couches populaires, premières victimes du chômage de masse et de longue durée, et fait baisser leur pouvoir d'achat. Mais le modèle social français a joué son rôle et amorti le choc.

Les classes moyennes sont plutôt épargnées par les conséquences de la crise économique. Néanmoins, leurs perspectives, comme celles de leurs enfants, stagnent, tandis que les ménages plus riches prospèrent. Une aggravation des inégalités qui fragilise le contrat social et attise le sentiment de révolte d'une partie de la population. Ce constat diverge de celui de l'Insee, qui estime, en appliquant des méthodes de calcul différentes, que les inégalités restent stables en France.

La pauvreté s'étend. Entre 2004 et 2014, la France a compté 950 000 pauvres de plus, c'est-à-dire les personnes vivant avec moins de 50 % du revenu médian, soit moins de 848 euros par mois, prestations sociales incluses et impôts déduits. Cela porte à 8,1 % de la population (5 millions de personnes dont 1,2 million d'enfants et adolescents) le taux de pauvreté en France.

Si l'on retient, en revanche, le seuil de 60 % du revenu médian, comme le recommandent les normes européennes, ce taux monte à 14,1 % (9 millions de personnes) : "*Le mode de calcul européen est trop large, estime Louis Maurin, cofondateur de l'Observatoire des inégalités. Il englobe des personnes qui vivent avec pas plus de 1 000 euros par unité de consommation et par mois, 2 500 euros pour un couple avec deux grands enfants - on compte une unité de consommation pour le premier adulte du foyer, 0,5 pour les autres adultes et chaque enfant de plus de 14 ans - , donc un budget modeste, mais qui permet, par exemple, de vivre en province.*"

D'autres chiffres attestent de l'appauvrissement d'une part grandissante de la population. Ainsi, 1,84 million de personnes percevaient, fin 2016, le revenu de solidarité active (RSA), soit 500 000 de plus qu'en 2008 (+ 39 %). Mais la tendance s'est inversée sur la dernière année : entre fin 2015 et fin 2016, il y a eu 80 000 allocataires en moins (- 4,3 %). "*Le pire a été évité mais la France n'est pas encore entrée dans une vraie phase d'inversion de la situation*", commente M. Maurin.

La première cause de la pauvreté reste " le mal-emploi " (chômage, précarité, temps partiel subi), qui touche 7,7 millions de personnes. Inactifs et chômeurs représentent 71 % des personnes pauvres ; 20,3 % des ouvriers non qualifiés sont au chômage (chiffre 2015), soit deux fois plus que la moyenne de la population active (10 %) et cinq fois plus que les cadres (4 %).

Le pouvoir d'achat des plus modestes recule Fait inédit, entre 2003 et 2014, les 10 % des personnes les plus modestes ont perdu 30 euros de pouvoir d'achat par unité de consommation et par mois, en monnaie constante, pour aboutir à un niveau moyen de 658 euros par unité de consommation : " *Un tel recul ne s'est pas vu depuis la seconde guerre mondiale, précise M. Maurin. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un effondrement, il contribue à l'exaspération, exprimée dans les urnes, de ces populations. Il ne faut cependant pas rejeter le modèle français, en particulier les allocations-logement, et lui dénier toute efficacité car, comparé à d'autres pays, il a atténué la chute.* "

Seul signe positif, la situation des plus modestes ne se dégrade plus depuis 2012. Les écarts de salaire s'accroissent toutefois au fil des ans, pour devenir vertigineux en fin de carrière. Ainsi, un cadre supérieur qui a démarré, à 21 ans, à moins de 3 000 euros par mois, gagne, en moyenne, lorsqu'il atteint de 61 à 65 ans, 7 854 euros brut mensuels, une rémunération sans commune mesure avec celle d'un ouvrier non qualifié qui n'aura vu, lui, son salaire progresser que de 500 euros, en quarante ans, pour finir à 2 188 euros.

Les classes moyennes stagnent Une autre raison de la désespérance constatée lors des élections est la stagnation du pouvoir d'achat des classes moyennes, cette moitié de la population dont les revenus sont supérieurs à ceux des 30 % les plus pauvres et inférieurs à ceux des 20 % les plus riches.

Les plus aisés d'entre eux (du 5e au 8e décile) ont réussi à grappiller, en onze ans, 97 euros par mois, pour une personne, et les moins fortunés (du 3e au 5e décile) n'ont rien gagné du tout. Leur ascension sociale, constante depuis les années 1950, s'interrompt brusquement, et la déception est amplifiée lorsque ces familles voient leurs enfants peiner.

D'une génération à l'autre, les conditions de vie s'améliorent encore : les jeunes démarrent avec des revenus meilleurs que ceux de leurs aînés, mais qui stagnent ensuite. " *Au vu des débuts de parcours des actifs nés après 1984, il y a de quoi s'inquiéter pour ces générations dont le niveau de vie risque d'être nettement inférieur à celui de leurs parents, alors qu'elles sont plus diplômées* ", alerte M. Maurin.

Les riches prospèrent Pendant que les plus modestes perdaient 30 euros par personne et par mois, les 10 % les plus aisés de la population, qui perçoivent en moyenne 4 683 euros par unité de consommation, engrangeaient, eux, 272 euros supplémentaires, et même jusqu'à 656 euros jusqu'à la crise de 2008-2009. Celle-ci a tout de même amputé leurs ressources mensuelles de 386 euros en moyenne.

Ainsi, les 10 % les plus riches gagnent sept fois plus que les 10 % les plus pauvres, et lorsque l'on prend en compte le patrimoine, sorte de revenu d'accumulation évidemment impossible à constituer et faire fructifier quand on est pauvre, les inégalités deviennent abyssales : les 10 % les plus riches, avec un patrimoine brut de 1,25 million d'euros, détiennent 630 fois plus que les 10 % les plus pauvres et leurs 2 000 euros d'économies moyennes.

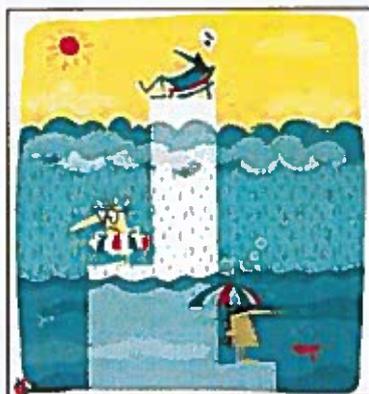
Le logement, source d'inégalités La hausse des prix et des loyers, depuis 2000, a creusé le fossé entre les plus aisés, qui consacrent 13 % seulement de leurs revenus à se loger, et les plus modestes qui y sacrifient 31 % de leur budget, six points de plus qu'en 2001.

Le coût du logement est aussi source d'inégalités entre propriétaires et locataires : on ne compte que 16 % de propriétaires parmi le quart des ménages les plus modestes, alors qu'ils étaient 33 % en 1973. Les loyers exorbitants qu'exigent les bailleurs comme les prix de vente que doivent acquitter les primo-accédants organisent un transfert de richesse massif des jeunes vers les vieux, accentuant les inégalités entre générations.

Les non-salariés, catégorie hétérogène Les non-salariés sont un peu la " terra incognita " des statistiques : 3 millions d'actifs, soit 11,5 % de la population, ont en commun d'exercer en indépendant mais les différences de revenus et de conditions de vie entre un modeste artisan du bâtiment (gagnant en moyenne 2 420 euros par mois), un chauffeur de taxi (1 360 euros), un coiffeur (1 330 euros), d'une part, et un médecin ou un dentiste (8 310 euros), ou un pharmacien (7 380 euros), d'autre part, sont extrêmes.

" Certaines professions, par exemple, les médecins, les agriculteurs, exercent un lobbying particulièrement efficace pour conserver des barrières à l'entrée, éviter une trop grande concurrence et bloquer les réformes qui ne leur plaisent pas ", remarque Louis Maurin.

Isabelle Rey-Lefebvre



▼ LE CONTEXTE

Observatoire des inégalités

Créé à Tours, en 2003, par Louis Maurin, économiste et, à l'époque, journaliste pour le mensuel Alternatives économiques, et Patrick Savidan, philosophe et professeur d'université, pour pallier les lacunes de la statistique publique, l'Observatoire des inégalités réunit une trentaine d'experts et chercheurs, comme les sociologues Christian Baudelot, Louis Chauvel, François Dubet ou Marie Duru-Bellat, Monique et Michel Pinçon-Charlot, les économistes Denis Clerc (Alternatives économiques), Guillaume Allègre (OFCE) ou le sociodémographe Patrick Simon. Utilisant les statistiques de l'Insee, des ministères ou de la Caisse nationale d'allocations familiales, ses travaux prennent volontiers le contre-pied des analyses dominantes et prennent la défense du modèle social français. Le rapport publié mardi 30 mai aborde, outre les disparités de revenus, les discriminations -entre filles et garçons, mais aussi envers les immigrés, les handicapés, les inégalités dans les domaines du travail, de l'éducation, de la santé et des modes de consommation.

[\[-\] fermer](#)